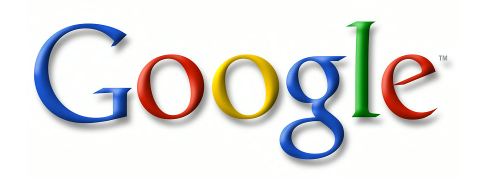



UNIVERSITY OF MICHIGAN
ARTES SCIENTIA
1817

CATÉCHISME

DU

SOCIALISME

Imprimerie L. TOINON et Cie, à Saint-Germain

Barrier, François Marguerite

CATÉCHISME

DU

SOCIALISME

LIBÉRAL ET RATIONNEL

Bonheur par le travail et la liberté.
Ordre par la justice et la science.

PARIS
LIBRAIRIE DES SCIENCES SOCIALES
Société anonyme à capital variable
A. DUPONT, ÉDITEUR-GÉRANT
13, RUE DES SAINTS-PÈRES, 13

1870

Prof. Marcel Clavel
9t.
12-4-1923

TABLE DES MATIÈRES

PRÉLIMINAIRES..................................

I. — Du Socialisme en général.......................... *Ibid.*
II. — Du Communisme.................................. 4
III. — Doctrine sociétaire ou Fouriérisme............... 9
IV. — De la méthode en sociologie...................... 11

PREMIÈRE PARTIE. — *Analyse et critique.* — 1re SECTION.
— Étude de la Société................................. 14
CHAPITRE Ier. — De la Société en général................ *Ib.*
CHAP. II. — Des diverses formes sociales................ 17
CHAP. III. — De la Société civilisée.................... 21
CHAP. IV. — Des fonctions sociales...................... 29
CHAP. V. — Vices communs à toutes les sociétés.......... 36

2e SECTION. — Étude de l'homme.......................... 42
CHAP. VI. — De l'homme en général....................... *Ib.*
CHAP. VII. — Des passions en général.................... 44
CHAP. VIII. — Des besoins de luxe ou passions sensitives.. 47
CHAP. IX. — Des passions affectives..................... 49
CHAP. X. — Des passions distributives................... 53
CHAP. XI. — Unitéisme et favoritisme.................... 56
CHAP. XII. — Des lois de l'activité passionnelle........ 59
CHAP. XIII. — Des facultés intellectuelles.............. 63
CHAP. XIV. — Des aptitudes créatrices................... 66

DEUXIÈME PARTIE. — *Théorie de la Société*............... 70
CHAP. XV. — De l'organisation de la Société en général.... *Ib.*
CHAP. XVI. — Des lois rationnelles ou logiques de l'ordre social.. 73
CHAP. XVII. — Des lois morales de l'ordre social.......... 79

CHAP. XVIII. — Des lois économiques de l'ordre social... 85
CHAP. XIX. — Des éléments économiques au point de vue des droits... 90
CHAP. XX. — De l'accord des intérêts... 97
CHAP. XXI. — De l'organisation du travail... 102
CHAP. XXII. — Des diverses branches du travail... 105
CHAP. XXIII. — Des divers modes d'exécution du travail... 109
CHAP. XXIV. — Rapports du travail avec les aptitudes et les passions. — Résumé sur le travail... 113
CHAP. XXV. — Idée générale du régime sociétaire... 117
CHAP. XXVI. — La commune associée... 119
CHAP. XXVII. — Suite de la commune associée. — Éducation... 125
CHAP. XXVIII. — Suite et fin de la commune associée. — Répartition. — Hiérarchie. — Discipline... 130
CHAP. XXIX. — Association universelle... 135

TROISIÈME PARTIE. — *Sociologie appliquée*... 139
CHAP. XXX. — Des réformes sociales en général... *Ib.*
CHAP. XXXI. — Du garantisme dans l'agriculture et l'industrie... 142
CHAP. XXXII. — Du garantisme commercial... 145
CHAP. XXXIII. — Du garantisme dans les travaux domestiques... 150
CHAP. XXXIV. — Du garantisme appliqué aux sciences et aux arts, aux fonctions administratives, professionnelles, à la prévoyance et à l'assistance sociale... 153
CHAP. XXXV. — De la coopération... 156
CHAP. XXXVI. — Réalisation de l'association intégrale... 159
CHAP. XXXVII. — Essai sociétaire de haut degré... 162
CHAP. XXXVIII. — Essais sociétaires sur échelle réduite.. 167
CHAP. XXXIX. — Essai sociétaire appliqué à l'enfance... 172
CHAP. XL. — Propagation du Socialisme... 179

FIN DE LA TABLE.

Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

Ce Catéchisme est un abrégé de l'ouvrage que j'ai publié en 1867, sous le titre de : *Principes de Sociologie*[1], et dont je crois pouvoir recommander la lecture aux personnes qui veulent approfondir l'étude de la science sociale. Le but de ce nouveau travail est d'exposer en termes clairs et précis les éléments de cette science, pour les mettre à la portée de tout le monde. Le socialisme est encore très-peu connu, quoi qu'on en dise. C'est l'espoir d'en faciliter l'étude et de propager des vérités utiles, qui m'a conduit à écrire ce petit livre. Puisse le lecteur en être satisfait !

F. B.

Novembre 1869.

[1] 2 vol. in-8°. Librairie des Sciences sociales, 13, rue des Saints-Pères.

CATÉCHISME

DU

SOCIALISME

LIBÉRAL ET RATIONNEL

PRÉLIMINAIRES.

I. — DU SOCIALISME EN GÉNÉRAL.

D. Qu'est-ce que le socialisme ?

R. C'est à la fois l'ensemble des doctrines relatives à l'organisation de la société, et celui des sectes et des partis qui réclament des réformes sociales. Ce mot, créé depuis une quarantaine d'années, est souvent pris en mauvaise part pour qualifier les tendances subversives et révolutionnaires de certains socialistes, et c'est injustement qu'on l'applique dans ce sens à tous ceux qui cultivent la science sociale

D. Qu'est-ce que la science sociale?

R. C'est celle qui a la société pour objet. Au fond, elle est identique à la politique; mais celle-ci ayant été peu à

peu restreinte à l'art de gouverner, on appelle sociologie ou science sociale, la science qui traite des rapports de l'homme avec ses semblables.

D. Comment doit-on poser la question sociale?

R. Cette question embrasse un problème économique et un problème moral, et il n'est pas possible de résoudre complétement l'un sans l'autre. Le premier comprend les questions relatives à la richesse, au travail qui la produit, au commerce qui la distribue par l'échange, les transports et le crédit, à la consommation que l'homme en fait pour satisfaire ses besoins. Quant à la répartition, elle relève en même temps de la morale et de l'économie politique, puisqu'elle doit être basée sur la justice.

D. Comment définissez-vous le problème moral?

R. Il a pour objet la réalisation de la justice et de l'accord entre les hommes, réalisation qui, pour amener leur bien-être, leur bonheur, suppose l'exercice et le développement équilibré de toutes leurs facultés.

D. En quoi consiste le socialisme que vous appelez *libéral et rationnel?*

R. En ce que ses principes, conformes aux données de la science et de la raison, respectent également la liberté de l'individu et l'action collective de la société dans la mesure où l'une et l'autre sont légitimes.

D. Quelles sont les principales branches du socialisme tel qu'on l'entend ordinairement?

R. Ce sont l'économie politique proprement dite, les diverses écoles communistes et l'école sociétaire.

Les *Économistes* repoussent la qualification de socialistes de peur d'être confondus avec ceux qui l'acceptent. Cepen-

dant leur école qui s'occupe du problème économique tel que nous l'avons défini, appartient nécessairement à la sociologie, bien qu'elle néglige presque entièrement le problème moral de la science sociale.

Les *Écoles communistes* sont nombreuses. Ce qui caractérise leurs doctrines, c'est la prépondérance de l'autorité collective sur la liberté individuelle; c'est l'exagération du principe d'égalité et du rôle que la fraternité et le dévouement peuvent remplir dans les relations humaines; c'est aussi l'abolition plus ou moins complète de la propriété individuelle.

L'*École sociétaire* fondée par Ch. Fourier professe que le problème économique peut et doit être résolu : 1o par l'*association libre et volontaire du travail, du capital et du talent;* 2o par une organisation du travail propre à le rendre *attrayant et par conséquent productif d'une richesse suffisante ;* 3o par une rétribution *proportionnelle* à la coopération de chacun. Pour cette école, la solution du problème moral repose sur le jeu des facultés individuelles dans un milieu social combiné de manière à substituer le plus possible la liberté à la contrainte, l'accord des intérêts et des caractères à l'antagonisme, la vérité au mensonge, l'ordre à l'incohérence et enfin le développement harmonique de la personne humaine à cette abjection physique et morale qui est encore le lot du plus grand nombre.

D. Pourquoi le socialisme est-il vu avec défaveur par une grande partie de la société actuelle?

R. Parce que, outre les erreurs qu'il peut renfermer, on lui en prête de fort dangereuses. Toute société compte dans son sein bon nombre d'esprits conservateurs promp

s'alarmer à l'idée d'une réforme sérieuse, et cette crainte qui prend sa source dans l'ignorance ou trop souvent dans l'égoïsme, produit un aveuglement funeste au progrès. En tout temps et partout, les idées nouvelles, même les meilleures, ont eu à lutter contre les préjugés. Le socialisme ne fait point exception à cette loi de l'histoire.

D. Quelle est l'idée la plus générale que se font du socialisme ceux qui lui sont hostiles ?

R. Celle d'une doctrine qui, exagérant le rôle, les devoirs, les droits de l'État et du Gouvernement, tend à rendre leur intervention oppressive de la liberté individuelle, et dont l'application ne pourrait être effectuée et maintenue que par une autorité despotique. Les adversaires du socialisme le confondent en général avec les plus mauvaises formes du communisme.

II. — DU COMMUNISME.

D. Chez quels peuples de l'antiquité les institutions sociales ont-elles eu le caractère du communisme ?

R. Les lois de Lycurgue, semblables à celles de Minos de Crète, firent régner à Lacédémone pendant plusieurs siècles une égalité presque absolue. La propriété de la plupart des biens était commune ; le peuple entier se nourrissait d'une manière uniforme ; la loi et la main de l'État intervenaient presque partout. Platon imagina un type de république dans lequel la communauté s'étendait à beaucoup de choses, même aux relations des sexes et à l'éducation de l'enfance. Mais sa conception est restée à l'état d'utopie, généralement jugée irréalisable. Les Esséniens

et les Thérapeutes, sectes juives, ont pratiqué un communisme ascétique qui n'était possible que pour un petit nombre d'hommes exaltés par le sentiment religieux.

D. Le Christianisme n'a-t-il pas conduit à la pratique du communisme?

R. Oui, les premiers chrétiens, plutôt par un sentiment de charité que par un système raisonné d'organisation sociale, mettaient quelquefois leurs biens en commun et les partageaient avec les pauvres. Mais ce sont surtout les couvents et monastères qui, chez les chrétiens comme chez les boudhistes, nous montrent à quel point le lien des croyances peut enchaîner l'essor de la liberté individuelle, la plier à une règle uniforme de vie matérielle et morale, enfin détruire le sentiment et l'idée du droit à la propriété particulière.

D. Quelle fut l'influence de la Réforme sur le communisme?

R. Les principaux réformateurs du XVIe siècle s'étant donné un but surtout religieux n'exercèrent qu'une action indirecte sur le progrès social. Mais, en dehors de cette influence dont nous apprécions aujourd'hui le bienfait, puisqu'elle nous a fait conquérir le droit de libre examen, quelques novateurs propagèrent les principes d'un communisme social. Telle fut la secte des Anabaptistes dont la révolte, combinée avec la guerre des paysans, couvrit une partie de l'Allemagne de sang et de ruines. Écrasée par une réaction non moins violente, la secte disparut et avec elle la communauté des biens, l'égalité absolue, la promiscuité des sexes, qui n'avaient pu s'établir sans amener de grands désordres et les crimes les plus odieux.

D. Dites-nous un mot du communisme d'Owen.

R. Owen, novateur contemporain, rejette la propriété particulière, admet l'égalité des droits sans consulter les différences de capacité et de mérite et nie la responsabilité de la personne humaine. Ses essais pour établir ce régime communautaire ont prouvé par leur succès momentané, non la bonté du principe, mais la force du lien moral que l'ascendant personnel de ce philanthrope avait créé entre les membres de la communauté. Après lui, les deux entreprises de New-Lanark et de New-Harmony n'ont pu se maintenir.

D. Quels communistes célèbres pouvez-vous encore nommer?

R. Morus, l'auteur de *Utopia* au xvie siècle; Campanella, qui écrivit le livre de la *Cité du Soleil* au xviie siècle; Morelly, qui, après avoir publié en 1753 ses *Iles flottantes* ou la *Basiliade*, donna en 1755 le *Code de la nature* souvent attribué à tort à Diderot; Mably, dont les travaux parurent un peu plus tard; Babeuf, qui, sous le Directoire, conspira pour établir par la violence le communisme le plus radical; enfin, de nos jours, Cabet, auteur du *Voyage en Icarie*, et M. Louis Blanc, dont l'ouvrage sur l'*organisation du travail* reproduit presque tous les principes du communisme et en particulier la fameuse formule : « *à chacun suivant ses besoins, de chacun suivant ses facultés.* »

D. Tout est-il faux et condamnable dans le communisme?

R. La plupart des communistes paraissent avoir vivement senti les iniquités et la misère qui ont de tout temps affligé la société, et s'être inspirés de l'amour de la justice et de l'humanité. Mais ces sentiments ne leur ont pas

suffi pour trouver les vrais remèdes du mal social. Pour assurer l'exercice de certains droits, le communisme en sacrifie d'autres non moins essentiels; en cherchant l'égalité, il méconnaît la liberté individuelle, et, sous le prétexte d'obéir aux impulsions de la nature, il viole quelques-unes de ses lois les plus évidentes. C'est à la faveur de sentiments généreux et d'intentions presque toujours désintéressées, que les erreurs de cette doctrine ont été plus facilement acceptées par les uns, et jugées par cela même plus dangereuses par les autres.

D. Le Saint-Simonisme ne ressemble-t-il pas au communisme?

R. Le Saint-Simonisme proposait de graves innovations en morale et en religion. Au point de vue économique, il préconisait la féodalité financière dont plusieurs anciens Saint-Simoniens ont favorisé l'avénement. Sous quelques rapports il se rapproche du communisme, puisqu'il attaquait la légitimité de l'héritage.

D. A quelle école Proudhon appartient-il?

R. Proudhon s'est mis si souvent en contradiction avec lui-même dans ses écrits qu'il est impossible de le ranger dans aucune des écoles socialistes contemporaines. Personne n'a plus violemment attaqué et défendu tour à tour la propriété et l'autorité. Ses idées sur le crédit ont échoué dans l'application. Il a voulu démolir la plupart de nos institutions sans montrer ce qu'il fallait mettre à leur place. Par sa critique souvent juste et profonde des vices de la société actuelle, il doit être mis au nombre des socialistes; mais il n'a produit aucune idée positive, aucun principe nouveau d'organisation sociale, et son langage

habituellement paradoxal et passionné a été peut-être plus nuisible qu'utile au progrès du socialisme.

D. Le créateur du mot *sociologie*, Aug. Comte, a-t-il rendu des services à la science ?

R. Aug. Comte a émis des aperçus savants et ingénieux mêlés de conceptions étranges et inadmissibles. Ainsi, pour expliquer le mouvement historique, il a imaginé le passage de l'esprit humain par trois états successifs, savoir : 1o l'état théologique ou période de superstition et de croyance au surnaturel; 2o l'état métaphysique ou prédominance de certaines conceptions abstraites par lesquelles on transforme en êtres réels les forces et les lois de la nature; 3o l'état positif caractérisé par la supériorité reconnue de l'observation et de l'expérience comme moyens d'arriver à la connaissance de la vérité.

D. Quel est son système d'organisation sociale ?

R. Il est en partie emprunté au Saint-Simonisme. Les banquiers et capitalistes seraient les chefs temporels de la société sous la surveillance du pouvoir sacerdotal, c'est-à-dire des prêtres qui seraient les chefs spirituels, et les prolétaires resteraient voués aux travaux manuels. Ainsi, la société aurait, jusqu'à un certain point, des classes séparées et relèverait d'une autorité théocratique. La hiérarchie se constituerait, non par l'élection des supérieurs par les inférieurs, mais par le droit donné aux chefs de choisir leurs successeurs. Suivant Aug. Comte, la femme doit être nourrie par l'homme, et, par conséquent, vouée à une dépendance qui semble incompatible avec la dignité morale. Ces diverses conceptions, sans parler de beaucoup d'autres, ne peuvent être que désavouées par l'esprit moderne.

III. — DOCTRINE SOCIÉTAIRE OU FOURIÉRISME.

D. Qu'est-ce que le Fouriérisme?

R. C'est le nom improprement donné à la théorie d'organisation sociale proposée par Charles Fourier.

D. Pourquoi ce nom est-il impropre?

R. Parce qu'il peut donner lieu de croire qu'il s'agit d'une nouvelle religion dont les dogmes seraient personnifiés dans un homme qui en aurait été le révélateur; tandis qu'il s'applique en réalité à une doctrine fondée sur l'observation et le raisonnement.

D. Cette théorie est-elle vraiment scientifique?

R. Oui, car l'observation qui lui sert de point de départ devient la base des principes et des lois dont elle donne la formule; d'autre part, ce n'est point une théorie pure sans conséquences pratiques, car elle fait appel à l'expérience pour démontrer ce qu'elle renferme de vrai ou de faux.

D. Est-ce avec raison que les disciples de Fourier le regardent comme le créateur de la science sociale?

R. Ils prétendent que jusqu'à lui l'étude des faits sociaux n'a guère conduit les philosophes qu'à des conceptions stériles et les législateurs qu'à des institutions très-imparfaites. Fourier le premier aurait trouvé les formules exactes de la loi sociale et en aurait déduit les institutions d'une nouvelle société plus parfaite et plus heureuse. Sa méthode bien comprise consiste à écarter la plupart des hypothèses philosophiques, à invoquer avant tout l'observation et le raisonnement et à résoudre définitivement les questions par une expérimentation prudente

et rationnelle, au lieu d'aboutir à l'empirisme aveugle des révolutions violentes.

D. Les disciples de Fourier acceptent-ils le nom de Fouriéristes ?

R. Non. Quelle que soit leur admiration pour le maître, ils n'adhèrent point aveuglément à toutes ses opinions. Ils pensent qu'il a pu et dû se tromper sur quelques points, et, tout en admettant que son puissant génie l'a conduit le plus souvent à la vérité, ils professent que ses découvertes, ses assertions, ses prévisions surtout, ne doivent être acceptées qu'après examen, après vérification et sous bénéfice d'inventaire. Ici, comme dans toute science, l'autorité d'un nom ne suffit pas pour imposer une opinion.

D. Les disciples de Fourier ne forment donc pas une secte ?

R. Ils s'en sont toujours défendus, et se considèrent comme une école philosophique ou plutôt sociologique.

D. Pourquoi les appelle-t-on Phalanstériens ?

R. Ce nom s'appliquera un jour aux habitants du Phalanstère. En attendant, il désigne ceux qui croient avec Fourier que la commune devrait être organisée autrement qu'aujourd'hui, c'est-à-dire associée pour la production de la richesse, pour l'échange et la consommation des produits, et qui désirent que cette transformation ait lieu le plus tôt possible.

D. Tous les Phalanstériens sont-ils partisans de la théorie de Fourier au même degré ?

R. Non, il en est qui repoussent ce que d'autres acceptent, soit qu'ils n'aient pas poussé aussi loin leurs études, soit qu'ils n'aient pas compris ce que les seconds

sont parvenus à entendre. Ils sont séparés moins par une véritable dissidence que par l'inégalité du savoir. Un naturaliste ordinaire n'est pas l'adversaire de Cuvier par cela seul qu'il a moins de science et de génie. De même les Phalanstériens, d'accord sur la base et les éléments de leur doctrine, se rencontrent sur le premier échelon de la science. Les uns s'y sont arrêtés; d'autres, étant montés plus haut, ont découvert des horizons plus larges que les premiers ne pouvaient encore apercevoir. En ce sens il ne saurait y avoir parmi les Phalanstériens des orthodoxes et des hérétiques. Une distinction de ce genre est peu fondée et plus nuisible qu'utile.

D. Cependant, parmi ceux qui connaissent le mieux la théorie, n'en est-il pas qui admettent certaines opinions de Fourier que d'autres n'adoptent pas ?

R. Oui; mais il s'agit d'assertions dont Fourier n'a pas donné ou ne pouvait pas donner la preuve; qui, faute d'une démonstration suffisante, ne sont point érigées en principes scientifiques et que chacun, suivant la logique plus ou moins rigoureuse de son esprit, est libre d'accepter ou de rejeter jusqu'à nouvel ordre, sinon d'une manière définitive.

IV. — DE LA MÉTHODE EN SOCIOLOGIE.

D. Quel rang la sociologie occupe-t-elle parmi les sciences ?

R. L'homme ayant la prétention d'occuper le sommet de la création, la science qui a pour objet les relations sociales, devrait être au faîte de la pyramide scientifique.

D. Comment définissez-vous la société?

R. C'est l'ensemble des combinaisons qui président aux relations humaines; ou, si l'on veut, l'ensemble des modes et des formes que revêt la vie de l'Humanité. On entend aussi par société cette Humanité elle-même.

D. De quelles sciences la sociologie tire-t-elle ses principaux éléments?

R. De l'étude de l'homme (anthropologie) et de celle de l'histoire.

D. Par où la connaissance de l'homme touche-t-elle à la science sociale?

R. Par la psychologie. Nous n'avons pas besoin d'étudier les fonctions inférieures de l'organisme humain; mais la connaissance des attributs de la sociabilité, des penchants supérieurs, des sentiments, des passions, des facultés intellectuelles, des aptitudes industrielles et artistiques fournit un contingent indispensable à la sociologie.

D. Pourquoi l'histoire lui est-elle aussi nécessaire?

R. Parce que sans la connaissance des sociétés passées et présentes on marcherait au hasard dans la recherche des institutions qui doivent améliorer le sort des hommes.

D. Comment résumez-vous l'objet et le but de la science sociale?

R. Son objet embrasse : 1° l'étude de l'homme comme être doué de sociabilité; 2° celle des formes sociales. Son but est la recherche de l'organisation qui répond le mieux aux lois naturelles de l'espèce humaine et à l'accomplissement de ses destinées.

D. Quelle méthode doit-on suivre dans cette étude?

R. Il faut d'abord observer et analyser les faits, puis en généraliser les rapports, en formuler les lois, pour construire la théorie dont le raisonnement doit déduire les conséquences et l'expérience contrôler les applications.

D. Comment divisez-vous la science?

R. En trois parties, savoir : une partie analytique et critique, une partie théorique et une partie pratique.

D. Le nom de sociologie doit-il être adopté pour désigner la science sociale?

R. Au point de vue de l'étymologie ce mot est défectueux puisqu'il a une racine latine et une racine grecque. C'est un terme hybride; mais comme il y en a beaucoup de semblables dans notre langue, comme il est clair, commode et déjà très-usité, il est bon de l'adopter.



PREMIÈRE PARTIE

ANALYSE ET CRITIQUE

PREMIÈRE SECTION

ÉTUDE DE LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE Ier

DE LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL

D. Pourquoi commencez-vous par l'étude de la société, plutôt que par celle de l'homme?

R. Afin de justifier de prime abord les aspirations du socialisme, en montrant combien les sociétés jusqu'ici connues sont imparfaites et réclament de profondes réformes.

D. Est-ce que, pour le perfectionnement des relations humaines, le passé ne répond pas de l'avenir?

R. A en juger par l'histoire, l'Humanité a sans doute fait de grands progrès, mais sa marche a été si laborieuse, parfois si aveugle et si incohérente, que les résultats obtenus sont loin d'équivaloir aux efforts, aux sacrifices qu'ils ont coûtés. Les sciences ont aujourd'hui répandu assez de lumières pour que l'activité sociale doive désormais recevoir un plus fructueux emploi.

D. Dans quel esprit doit-on appliquer l'observation, l'analyse et la critique à l'étude des sociétés?

R. Avant tout, nous devons tenir compte des faits, les examiner sous toutes leurs faces, en chercher les véritables caractères, les causes, les conséquences, et distinguer autant que possible, dans la filiation des événements, la part des causes et des lois supérieures à la volonté de l'homme, de celle qui dépend de sa raison et de sa liberté.

D. Lequel des deux, de l'individu ou de la société, a le plus d'influence sur la destinée humaine?

R. C'est difficile à dire. L'individu et le milieu social ont l'un et l'autre une influence incontestable et réciproque. Sous certains rapports, l'individu est l'artisan de son milieu ; mais, à son tour, celui-ci, préexistant à l'autre, exerce sur lui une action moins évidente.

D. Lequel des deux la réforme sociale doit-elle changer ?

R. Elle doit les modifier l'un et l'autre dans une large mesure. La science nous fournira de nombreuses indications à cet égard. Si l'homme, considéré dans ses facultés natives, ne peut être changé, l'éducation et les conditions environnantes influent au moins sur son perfectionnement physique et moral. En conséquence, il ne faut pas plus s'attaquer à ce qui est immuable en lui que nier la possibilité d'agir sur l'élément perfectible de la nature humaine. Il en est de même de la société ; ses fondements intimes sont indestructibles. On ne peut se représenter les hommes vivant ensemble sans des relations d'amitié, d'amour, de famille et de hiérarchie ; mais on observe une grande variété dans les institutions légales et les mœurs qui règlent ces rapports. Ces lois, ces mœurs, sont la partie modifiable de l'organisation sociale.

D. L'étude de la société est-elle difficile ?

R. Oui ; les faits sociaux sont si nombreux, si variés, si complexes que l'observation peut souvent manquer d'exactitude, l'analyse de profondeur et la critique de justesse. Dans une exposition élémentaire comme celle-ci, cette étude, nécessairement très-incomplète, ne fournira que des indications générales, propres à diriger le lecteur. La réflexion et d'autres lectures suppléeront à la brièveté de nos aperçus.

D. Si, comme vous l'avez avancé, la science sociale n'est autre chose que la physiologie de l'Humanité, dites-nous ce qu'il faut entendre par ce mot : *Humanité?*

R. Il n'a pas toujours le même sens. Les uns en font le synonyme de genre humain, dans le même sens que l'on dit, le genre ou le règne animal ; d'autres s'en servent pour désigner les qualités communes à tous les hommes ; d'autres enfin voient dans l'Humanité un être réel qui serait aussi individuel et aussi collectif que l'homme dont l'organisme doit ce double caractère à l'accord unitaire des divers appareils, organes et molécules qui le composent.

D. Laquelle de ces acceptions est la plus exacte?

R. Toutes le sont à la condition d'être définies. Toutefois, la troisième qui nous semble très-juste est encore à peine admise par quelques savants modernes, bien que l'idée de l'unité humaine ait ses racines dans les traditions et dans la croyance chrétienne qui proclame les hommes tous frères, tous enfants du même père, et destinés à vivre unis (*omnes unum sint*).

D. Pourquoi cette notion de l'Humanité est-elle encore si incertaine?

R. Parce que nous ignorons absolument l'origine de la race humaine et n'avons que de faibles connaissances sur son mode d'existence dans les temps pré-historiques. La science est encore incapable d'expliquer par quel enchaînement de phénomènes procède la vie humanitaire. Même chez les nations les plus avancées le mouvement social a des manifestations si contradictoires, des perturbations si violentes, que la loi d'évolution, vainement poursuivie par les historiens, n'a pu trouver sa formule. Enfin, l'homme qui comprend à peine sa destinée comme individu, ne peut nullement pressentir dès à présent celle du grand être dont il fait partie. Tout se borne pour nous à affirmer un sentiment de plus en plus vif de l'unité vivante de l'Humanité et la croyance au progrès.

D. Sur quels objets doit porter notre analyse en commençant l'étude de la science sociale ?

R. Sur les faits passés et présents qui constituent les *manifestations fonctionnelles* de l'Humanité vivante. Du groupement méthodique de ces faits résulte la diversité des formes sociales, et comme l'Humanité à aucune époque n'a eu toutes ses branches groupées en un faisceau unique par une même organisation, il nous faut accepter, pour point de départ fondamental, la multiplicité de ces formes envisagées en elles-mêmes, dans leurs lois et leurs causes.

CHAPITRE II

DES DIVERSES FORMES SOCIALES

D. Les formes de la vie sociale sont-elles nombreuses ?

R. Oui, mais on peut les ramener à cinq types princi-

paux qui sont : l'Édénisme, la Sauvagerie, le Patriarcat, la Barbarie et la Civilisation.

D. Que faut-il penser de l'Édénisme ?

R. Son existence supposée à l'origine de l'Humanité repose sur des traditions dont la valeur est de plus en plus infirmée par les progrès de la science. Cependant l'observation des mœurs de certaines peuplades de l'Océanie a permis d'y reconnaître quelques caractères d'une société édénique, telle que les traditions l'avaient fait admettre.

D. Résumez-en les principaux traits.

R. C'est dans les Iles de la Société, découvertes et décrites par Cook, Wallis, Forster, Bougainville, etc., qu'existait une société basée à peu près sur ce que le XVIIIe siècle appelait les lois de la nature. Mélange singulier de liberté individuelle presque absolue et d'insouciance, d'innocence et de promiscuité, de douceur habituelle et parfois d'anthropophagie, de bien-être général sans la propriété individuelle, la vie des Taïtiens a pu être regardée comme une transition de l'Édénisme traditionnel à la Sauvagerie. C'était une espèce d'association confuse où les éléments de l'individualisme et ceux de la communauté étaient assez bien équilibrés.

D. Quels sont les principaux caractères de la Sauvagerie ?

R. Ce sont : la prédominance des instincts et des intérêts individuels, l'alternance entre la pression inquiète des besoins et l'insouciance de la satiété, l'absence d'unité et de solidarité. Se nourrir, se reproduire et élever grossièrement sa progéniture, user son activité à la chasse, à la

pêche, à la cueillette des fruits naturels, vivre dans le dénûment, l'abjection et l'ignorance, telle est, en général, la condition de l'homme sauvage. La femme est traitée comme une bête de somme, la famille existe à peine ou disparaît dans la promiscuité. Enfin, le sol reste inculte, l'industrie se borne à la fabrication des armes et d'outils grossiers, la propriété individuelle existe à peine. Pas de science, pas de beaux-arts; luxe nul ou enfantin; culte presque toujours fétichiste.

D. En quoi consiste essentiellement le Patriarcat?

R. Dans le rôle prépondérant du père de famille. Pivot du groupe familial, le père peut abuser impunément de son autorité, accabler de son joug la femme, les enfants et les agents du service domestique. Chez la plupart des patriarcaux, le mariage, qui fait de la femme un objet de négoce entre le père et le mari, le divorce et la répudiation arbitraires, la polygamie et le concubinat donnent aux mœurs un cachet de fausseté, d'oppression et de débauche. Les enfants sont très-souvent traités avec une dureté odieuse ou vendus par leurs parents. L'éducation est presque nulle, l'agriculture bornée à l'élève du bétail, les arts libéraux à peu près inconnus et l'ignorance universelle. Au point de vue religieux, on hésite à louer les patriarcaux d'avoir, en général, accepté et maintenu les croyances du monothéisme, quand on voit qu'ils en ont si souvent fait sortir l'intolérance et un fanatisme atroce. Sous ce rapport, les Sémites hébreux et les Mahométans qui, pour la plupart, vivent en patriarcat, ne l'ont cédé à aucune secte.

D. La Barbarie est-elle une forme sociale plus avancée que les précédentes?

R. Oui, mais elle est encore très imparfaite, très-vicieuse. La Sauvagerie fait de la société une horde, le Patriarcat l'élève jusqu'à la tribu, la Barbarie amène la constitution des nationalités. Les populations ont alors pour institutions fondamentales : 1° l'esprit guerrier attirant à lui toute puissance, toute dignité; 2° l'esclavage des masses laborieuses, faibles et avilies. Ainsi la société se partage en deux classes antagonistes, une aristocratie tyrannique et une plèbe assujettie aux travaux agricoles, industriels et domestiques.

D. Comment sont réparties sur le globe les quatre formes sociales que vous venez de nous faire connaître?

R. l'Édénisme incomplet de l'Océanie disparaît rapidement au contact des Européens. La Sauvagerie diminuant aussi de jour en jour n'occupe plus qu'une faible partie de l'Amérique et de l'Afrique. Le Patriarcat pur ou mélangé de Sauvagerie et de Barbarie est la société d'une partie de l'Asie et de l'Afrique. La Barbarie, pure ou mêlée de civilisation, couvre encore les trois quarts de l'Asie et une partie de l'Europe et de l'Afrique.

D. Ces sociétés se sont-elles succédé régulièrement et peut-on en faire des périodes de la vie de l'Humanité?

R. Non, il n'y a entre elles aucune succession nécessaire. Aujourd'hui encore elles coïncident sur le globe. Tel pays actuellement civilisé peut retomber demain en Barbarie ou en Patriarcat. Il y a donc là des formes, et non des périodes sociales.

D. Ces sociétés ont-elles un caractère général?

R. Oui, elles sont toutes marquées de subversion; c'est-à-dire qu'elles nous montrent de diverses manières les

hommes divisés et en lutte les uns avec les autres, livrés à l'essor désordonné de leurs passions et accablés de maux de tout genre. La liberté, la paix, le bien-être, la justice, l'harmonie, le bonheur n'y apparaissent que par exception.

CHAPITRE III

DE LA SOCIÉTÉ CIVILISÉE

D. Comment définit-on la Civilisation ?

R. Les philosophes sont loin d'être d'accord sur ce point. Les uns attachent à cette forme sociale l'idée de progrès et de perfectibilité; les autres nient la valeur absolue de ce caractère, et, démontrant par l'histoire que plusieurs civilisations ont eu leur décadence et leur fin, ils demandent une définition plus exacte.

D. Cette définition est-elle possible?

R. Oui ; pour nous la civilisation repose fondamentalement sur ce fait que l'homme est devenu *citoyen*, *civis*, c'est-à-dire qu'il exerce, au moins en partie, ses *droits civils et politiques* dans la *cité* dont il est un membre actif, lié à ses semblables par un contrat social établi pour garantir la liberté, l'égalité et la propriété. De plus, la femme est appelée à partager ces avantages à un plus haut degré que dans les autres sociétés.

D. Décrivez la société civilisée.

R. Une description complète serait trop longue. Nous nous bornerons à une indication sommaire des caractères de cette forme sociale, en les rattachant aux groupes suivants: 1° *caractères de base* subdivisés en successifs et per-

manents ; 2° *caractères de lien* ; 3° *caractères de fanal* ; 4° *caractères d'écart* ; 5° *caractères de pivot et de transition.*

D. Qu'entendez-vous par *caractères successifs*?

R. Ce sont ceux qui se succèdent dans le cours d'une Civilisation. L'étude de l'Europe moderne nous montre que l'enfance de cette société a pour signes essentiels : l'attribution des droits civils à l'épouse, l'adoucissement des mœurs, la naissance des arts, des lettres, des sciences, la galanterie, l'esprit chevaleresque, la transformation de l'esclavage en servage. Dans une deuxième phase les industrieux s'affranchissent et obtiennent des garanties ; les communes s'organisent avec plus d'indépendance. L'autorité politique est moins tyrannique, balancée par la ligue des grands vassaux ; mais les masses restent opprimées par ceux-ci et souvent aussi par le pouvoir central et suzerain. A son apogée, la Civilisation donne essor aux grands travaux publics, aux sciences, aux arts. L'activité individuelle et collective est excitée et fécondée. Mais en même temps la vie de l'individu continue d'être une lutte douloureuse. Les masses laborieuses languissent dans un état déplorable d'infériorité physique, morale et intellectuelle. L'inquiétude, l'inconstance de la fortune, l'excès des désirs, les conflits de la vie affective, les déceptions de tout genre atteignent cruellement tous les hommes, même ceux dont le sort paraît le plus digne d'envie. Rien n'est plus rare que le contentement vrai et le bonheur durable.

D. Comment la Civilisation tombe-t-elle en décadence ?

R. Par le développement d'une nouvelle féodalité. Les emprunts fiscaux, conséquence des grandes guerres et

des armées permanentes, commencent l'appauvrissement de la société. Bientôt l'esprit mercantile et fiscal est universel. Tout aide les riches à augmenter leur fortune, tout empêche les pauvres d'en acquérir. D'un côté s'élèvent les barons de la finance, de l'autre languissent les prolétaires. Le paupérisme s'accroît, l'excès de la misère amène des émeutes industrielles. Ici les monopoles s'établissent, là règnent une concurrence anarchique, un parasitisme et une pullulation funeste des agents commerciaux. Il suffit d'observer la société actuelle pour constater que nous sommes, en effet, dans une véritable féodalité industrielle, commerciale et financière, qui menace d'envahir l'agriculture et toutes les autres branches de l'activité humaine.

D. Parlez-nous des *caractères permanents.*

R. L'un des plus saillants est l'opposition entre les intérêts, vice fondamental de notre société. Indiquons ensuite : la mauvaise répartition de la richesse, la ligue des grands financiers pour monopoliser le crédit et dominer le commerce, la vertu ridiculisée, honnie, persécutée, la tyrannie de la propriété individuelle contre la masse, le déni indirect de justice au pauvre, la minorité d'esclaves armés contenant une majorité d'esclaves désarmés, l'égoïsme obligé par insolidarité des masses, la duplicité d'action et d'éléments sociaux, l'entraînement forcé à la pratique du mal, le malheur composé chez l'immense majorité, etc.

D. Qu'entendez-vous par *caractères de lien?*

R. Ceux qui sont empruntés au mécanisme commercial, le plus faux et le plus vicieux de nos ressorts sociaux.

D. En quoi notre commerce est-il si vicieux ?

R. En ce qu'il repose essentiellement sur la propriété intermédiaire. Au lieu d'être un simple agent de distribution, le commerçant achète et vend pour son compte; par conséquent son intérêt est au plus haut degré contraire à celui du producteur de qui il achète et à celui du consommateur à qui il vend. Pour lui, tout l'art consiste à revendre cher ce qu'il achète à bas prix. Devenu maître du produit, il peut, suivant les circonstances, agioter, accaparer, exagérer ou avilir les prix, altérer, sophistiquer la denrée commerciale, rançonner le vendeur en simulant l'abondance de la marchandise, la rareté du numéraire, etc. Qui pourrait méconnaître à quel point notre organisation commerciale pousse à la fourberie, au parasitisme, au monopole, aux disettes factices, à la banqueroute, à la contrebande, à la concurrence réductive des salaires? D'ailleurs, ces vices n'atteignent pas seulement de leurs effets désastreux le producteur et le consommateur, mais aussi les commerçants eux-mêmes, en sorte que ceux qui réussissent le doivent, soit aux chances aveugles de la fortune, soit à une habileté exceptionnelle, soit à l'emploi de moyens que la probité condamne.

D. Pourquoi la concurrence, en général si vantée, vous paraît-elle un vice du commerce?

R. Parce que, malgré le dire des économistes, la concurrence est rarement efficace pour prévenir la hausse des produits provoquée par la spéculation et l'accaparement. Plus que toute autre cause, elle pousse fatalement à la dépression des salaires, à la sophistication des marchandises et en définitive à la reconstitution des monopoles, grâce à l'absorption du petit commerce par le grand négoce. Elle

est en réalité bien moins un instrument de liberté et d'équité que de licence et de mensonge.

D. Qu'appelez-vous des *caractères de fanal*?

R. Ceux qu'il suffirait de bien interpréter pour reconnaître la fausse voie dans laquelle est retenue l'Humanité en même temps que les issues qui la conduiraient à une forme sociale plus harmonique et plus heureuse.

D. Quelle est la source de ces indices dont il serait si avantageux de connaître la signification?

R. Elle e t d'abord dans la réaction des passions qui, en dépit de la contrainte matérielle et morale, tendent toujours à reprendre leurs droits comme l'exprime cet adage bien connu:

Chassez le naturel, il revient au galop.

D. Donnez-en quelques exemples.

R. Une observation exacte de la nature humaine nous apprend que l'esprit de rivalité, de contradiction, d'intrigue et de cabale en est un attribut fondamental. Les moralistes ont beau prêcher la modération, la contrainte de cette passion, celle-ci se fait jour malgré tous les obstacles, et amène des effets subversifs quand elle ne peut en produire d'harmoniques. C'est ce qu'on voit dans nos cercles et nos salons, glacés par l'étiquette et les lacunes de sympathie, où l'on imagine de suppléer par le jeu à l'essor de la passion d'intrigue qui ne peut s'y développer d'une autre manière. De même encore le bon ton, essor d'un besoin d'accord et de vie collective, commun à la plupart des hommes, qui devrait nous entraîner au travail productif, diriger vers

ce but toutes les classes et toutes les passions, n'excite qu'à l'indolence, à l'oisiveté et aux mœurs dangereuses. Cette passion dont nous ne savons nous servir, le jeu dont les excès entraînent si fréquemment la ruine avec le déshonneur, et beaucoup d'autres récurrences passionnelles que nous passons sous silence, prouvent que notre milieu social n'est pas conforme aux lois de la nature humaine.

D. Ces subversions sont-elles nombreuses?

R. Les faux essors de chacune de nos passions en civilisation sont presque innombrables. En voici les principales: Bacchanales joyeuses et excès périodiques du peuple, mendicité spéculative, polygamie secrète et prostitution publique ou clandestine, abandon, exposition des enfants, loteries et monopoles de vice, morale hypocrite et faux respect humain, inertie nobiliaire, etc., etc.

D. La Civilisation offre-t-elle d'autres caractères qu'on pourrait aussi appeler caractères de fanal?

R. Oui, ils sont nombreux, et fournis par des institutions d'une utilité évidente qu'il suffirait de multiplier et d'imiter dans d'autres branches pour nous acheminer vers une société plus parfaite. Voici les principales de ces institutions: unité scientifique ou accord des sociétés savantes malgré les guerres et les rivalités nationales, guerre mixte ou relations amicales hors de combat entre les troupes belligérantes, quarantaines sanitaires, lettres de change avec solidarité d'endosseurs, assurances individuelles ou mutuelles, défenseurs d'office, caisses d'amortissement, prud'hommes et arbitres, cautionnements en garantie industrielle, ébauche du système d'unité métrique.

Ces institutions et d'autres encore sont empruntées à

une forme sociale plus avancée que nous étudierons plus tard sous le nom de garantisme.

D. Quels sont les *caractères d'écart ?*

R. Ce sont des effets de rétrogradation et de dégénération. Tant qu'une société progresse, une double influence l'excite et la soutient. Le bien qu'elle accomplit lui donne une confiance salutaire, et les illusions des premiers temps entretiennent l'espoir d'un avenir meilleur. Mais bientôt l'expérience montre à quel prix les succès sont obtenus; lebien ne va pas sans beaucoup de mal, les déceptions arrivent en foule. Alors la société se trouble et cesse de voir clairement sa route. L'esprit public se divise et se dissout; les opinions se multiplient en d'innombrables nuances; les tendances trop diverses n'engendrent que des actions incohérentes; l'unité fait défaut partout et les partis s'agitent dans des luttes stériles. Tel estle spectacle que nous présente la civilisation européenne. Malgré des améliorations manifestes dues à l'industrie et au progrès scientifique, le malaise est profond, général. De là deux tendances principales: l'une est un retour vers le passé, l'autre une résignation au *statu quo.* Deux partis leur correspondent : le parti rétrograde et celui des immobilistes ou conservateurs.

D. Quels sont les principaux effets de ces fâcheuses tendances ?

R. Ce sont : 1° la centralisation politique, administrative, industrielle, qui attire toutes les forces de l'État au siége du gouvernement et dans les grandes villes; 2° la dépravation judiciaire, c'est-à-dire le déni indirect de justice au pauvre, l'accroissement des procès par la subdivi-

sion des propriétés et la complication des lois de plus en plus impuissantes; 3o le progrès de l'esprit mercantile érigeant l'agiotage en puissance qui se rit des lois, envahit tout le fruit de l'industrie, entre en partage d'autorité avec les gouvernements, et répand partout la frénésie du jeu; 4o les scandales industriels et financiers; 5o les mœurs du siècle de Tibère, espionnages gradués jusqu'au soldat, délations, progrès de l'hypocrisie, de la bassesse et des vices inhérents à l'esprit de parti; 6o immoralité cynique des hommes d'État, qui leur fait dire d'un meurtre politique, comme celui du duc d'Enghien : *ce fut plus qu'un crime, ce fut une faute.*

D. Qu'appelez-vous *caractères de pivot ?*

R. Ce sont, parmi les actères permanents, ceux dont l'action offre le plus de constance et de généralité. Tels sont les trois suivants :

Effet composé, jamais simple, en malheur ;
Alliage de politique astucieuse et violente;
Contrariété des intérêts collectifs et individuels.

D. Indiquez-nous les caractères de la Civilisation que vous avez nommés *ambigus* ou de *transition.*

R. Ce sont des caractères empruntés à d'autres formes sociales. Ainsi notre Code militaire est un reste de Barbarie; le droit d'aînesse qui subsiste encore chez plusieurs peuples civilisés est un fait de Patriarcat; enfin l'abandon du faible rapproche la Civilisation de la Sauvagerie. Heureusement la Civilisation emprunte aussi aux formes sociales à venir, telles que notre raison peut les concevoir, des institutions salutaires, germe d'un perfectionnement ultérieur. Nous en avons cité un certain nombre comme caractères de fanal.

D. Ce tableau de la Civilisation n'est-il pas d'un pessimisme exagéré et le mal l'emporte-t-il réellement sur le bien dans la société moderne ?

R. Personne ne met en doute la supériorité de la Civilisation sur les autres formes sociales connues. Dans aucune d'elles l'industrie, les sciences, les arts n'atteignent un aussi haut développement. La société civilisée offre aussi plusieurs conditions de liberté et d'ordre, de sécurité et de justice, de paix et de bien-être, qui font absolument défaut chez les sauvages, les patriarcaux et les barbares. Mais il ne faut pas méconnaître combien nos institutions, nos lois et nos mœurs sont encore en opposition avec les exigences légitimes de l'organisation morale et physique de l'homme; combien notre régime de contrainte et parfois de violence offense notre liberté et notre dignité, combien la misère et l'ignorance sont encore répandues et profondes. En un mot, nous avons à secouer bien des préjugés pour discerner la voie véritable du progrès au lieu de nous laisser fasciner, comme il arrive à tant d'esprits de notre temps, par les illusions en liberté et en association.

CHAPITRE IV

DES FONCTIONS SOCIALES

D. Que faut-il entendre par fonctions sociales ?

R. L'activité humaine se répartit en huit branches principales, savoir : l'*agriculture*, l'*industrie*, le *commerce*, le *ménage*, l'*administration*, les *sciences et arts*, l'*éducation* et la *religion*. Les quatre premières ne sont pas sans analo-

gie avec celles de la vie organique dans le corps humain ; les trois suivantes correspondent aux fonctions du système nerveux, à ce qu'on appelle la vie animale en physiologie. Enfin, la religion peut être considérée comme une fonction de transition entre la vie présente et la vie future, entre l'existence terrestre et l'existence céleste.

D. Résumez les caractères de l'*agriculture* dans chacune des sociétés connues.

R. Dans la Sauvagerie, elle se borne à la cueillette des fruits naturels; certaines hordes y ajoutent l'élève des animaux domestiques ; la plupart se livrent exclusivement à la chasse et à la pêche. Le Patriarcat a développé la vie pastorale et commencé des cultures simples, céréales, arbres à fruits, dattier, figuier, vigne, olivier, etc. La grande culture est née avec la Barbarie et s'est perfectionnée avec la Civilisation. Aujourd'hui le travail agricole absorbe les bras de la plus grande partie de nos populations. Longtemps empirique et grossier, il devient de jour en jour plus scientifique et plus productif ; mais il réclame deux progrès urgents, l'invention de machines puissantes et une réforme économique qui substituerait la propriété associée à la propriété morcelée.

D. Que direz-vous des travaux d'*industrie* et de fabrique ?

R. Peu active chez les sauvages et les patriarcaux, l'industrie a pris son essor chez les barbares et surtout chez les peuples civilisés. Rudimentaire dans les âges de la pierre taillée et de la pierre po lie elle se développe dans les âges du bronze et du fer par l'extraction des métaux du sein de la terre et par la création de la métallurgie. Le mythe de Prométhée dit assez l'importance de la décou-

verte du feu pour le progrès de la puissance humaine. Mais c'est surtout depuis un à deux siècles que nous voyons la grande industrie enfanter les merveilles les plus étonnantes, s'emparant de toutes les matières premières, et les transformant de mille façons pour les livrer aux industries de détail. Les capitaux, le crédit, les sciences lui prêtent un large concours ; les machines centuplent le travail manuel, allégent la fatigue du travailleur, épargnent sa santé, augmentent son bien-être. Cependant, ici comme ailleurs, notre organisation économique est fort défectueuse et ne pourra s'améliorer que par l'association.

D. Quels sont les caractères du *commerce* en rapport avec les diverses espèces de sociétés ?

R. En Sauvagerie, le commerce n'est qu'un troc ou négoce direct; le Patriarcat crée le trafic ou négoce indirect; en Barbarie, l'échange est souvent monopolisé et soumis à diverses entraves; enfin, en Civilisation, le commerce a pour fondements la concurrence individuelle et la propriété intermédiaire. C'est avec raison que les socialistes les plus éclairés regardent la réforme du commerce comme une des bases essentielles de la transformation sociale. L'un d'eux (Fourier) a dit fort sensément que le commerce, lien du mécanisme industriel, *étant pour le monde social ce qu'est le sang pour le corps*, c'est dans le commerce qu'il faut se hâter d'introduire la vérité.

D. Qu'entendez-vous par le *ménage* ?

R. J'entends l'ensemble des soins et des labeurs consacrés soit au service direct des personnes, soit à l'usage et à la conservation des choses d'emploi journalier, comme les meubles, vêtements, ustensiles, aliments, soit au chauf-

fage, à l'éclairage, au blanchissage, etc. C'est sur cette fonction que se sont greffés les plus grands désordres sociaux, l'esclavage en première ligne, et tout ce qu'il comportait de violence et d'avilissement dans les sociétés anciennes. Il est presque aboli aujourd'hui, et le régime qui l'a remplacé s'est adouci graduellement. Cependant il comporte encore un caractère servile attesté par les mots de *serviteur*, *servante*, *service*, et qui, blessant également la dignité du maître et celle du serviteur, offre un contraste de plus en plus choquant avec nos idées modernes d'égalité civile et politique. En voie de se transformer dans quelques pays, la domesticité réclame des réformes dans le sens de la liberté, de la loyauté et du respect dû à la personne humaine.

D. Qu'entend-on par *administration* en sociologie ?

R. C'est la fonction qui consiste à faire et à exécuter les lois. Nulle d'abord, puis rudimentaire, mal ordonnée dans les sociétés inférieures, elle se perfectionne en Civilisation. Ici tout est relié, hiérarchisé. Les fonctionnaires deviennent plus ou moins responsables vis-à-vis de leurs chefs ou de la masse nationale qui, par l'élection ou le vote des impôts, tient dans sa main la clef du pouvoir. Toutefois notre administration civile et politique pèche en général par un excès de centralisation. Là comme partout se glissent l'opposition des intérêts, le parasitisme, le favoritisme, l'arbitraire et les innombrables abus de la bureaucratie et du fonctionnarisme.

D. Sur quel principe doit reposer le régime politique ?

R. Sur la souveraineté nationale s'exerçant tantôt directement, tantôt indirectement par des représentants et des

mandataires chargés de faire les lois et d'en assurer l'exécution. A mesure que les lumières se répandent et que l'expérience fortifie la raison publique, les gouvernements monarchiques ou oligarchiques, de plus en plus jugés incompatibles avec la liberté et l'égalité, tendent à faire place à la forme démocratique. Toutefois, à l'exception de la Suisse et de l'Amérique du Nord, les peuples civilisés n'avancent qu'en tâtonnant et par de douloureuses révolutions vers un ordre politique régulier et bienfaisant.

D. A quelle branche appartient le pouvoir judiciaire?

R. A l'administration. Dans les sociétés inférieures ce pouvoir s'exerce avec tant d'arbitraire et d'ignorance qu'il est presque toujours au service de la force et de la tyrannie. Il ne commence à présenter des garanties que dans les sociétés avancées. Sans y être à l'abri de la corruption et de la pression des intérêts, il y est au moins entouré le plus souvent de conditions légales, animé d'un esprit de corps et soumis à l'opinion publique.

D. Qu'avez-vous à dire des *sciences et des arts* ?

R. Ces deux branches, en quelque sorte solidaires l'une de l'autre, ont un rôle très-borné en Sauvagerie, en Patriarcat et en Barbarie. Elles occupent une plus large place en Civilisation. Les sciences tendent aujourd'hui à devancer les beaux-arts, tandis que les œuvres artistiques de l'antiquité sont encore jugées supérieures à celles des temps modernes. Par l'accroissement de la richesse et le raffinement des jouissances, la Civilisation est d'abord très-favorable au développement des arts, mais toujours sa décadence entraîne celle du goût esthétique; toujours on a vu les créations de l'esprit humain s'affaiblir en rai-

son de la dépravation des mœurs, de l'abaissement des caractères et du déclin des institutions.

D'ailleurs les sciences n'ont pas toutes marché d'un pas égal. En regard des mathématiques si admirables de précision et d'étendue, des sciences physiques et naturelles si fécondes dans leurs applications, les sciences morales et politiques, encore enrayées dans les voies obscures de la métaphysique, se débattent au milieu d'efforts incohérents et vains. La psychologie, la morale, l'idéologie, la théodicée, sans principes fixes, égarent l'esprit humain dans un dédale de prétentions contradictoires ou d'hypothèses futiles. La politique n'a pu encore réaliser les institutions capables d'assurer l'équilibre des intérêts, des droits et des devoirs. C'est à peine si la sociologie commence à diriger les hommes vers la recherche rationnelle de la justice et du bonheur. Enfin, au milieu de ces progrès inégaux, le sort des savants, des artistes et des corps enseignants est accablé de disgrâces.

D. Quel est le rôle de l'enseignement et de l'*éducation* dans la société ?

R. Il est à peu près nul dans les sociétés arriérées et ne prend de l'importance que chez les peuples civilisés. Malgré leurs efforts, les générations modernes ont des institutions pédagogiques encore très-imparfaites. L'ignorance reste un fait général. L'inégalité de ton et de manières prouve l'impuissanee de nos systèmes d'éducation, et, en maintenant la division des classes, cette inégalité crée le plus grand obstacle à l'harmonisation des relations humaines.

D. Que faut-il penser de la *religion* au point de vue social ?

R. En principe, la religion et la morale sont distinctes, et la seconde est indépendante de la première; mais en fait, elle lui a été presque partout subordonnée. Non contentes de ce lien par lequel elles ont pu tyranniser le monde, certaines religions ont empiété sur les sciences et, au nom d'une prétendue révélation surnaturelle, elles ont voulu imposer à l'homme une astronomie, une physique, une géologie, une médecine orthodoxes. Enfin, plusieurs ont attiré à elles tout pouvoir, toute richesse et envahi toutes les sphères de la société. La théocratie, comme principe, la domination universelle, comme but, sont au fond de presque toutes les religions connues et l'histoire nous apprend ce qui s'en est suivi de désordres, de maux de toute espèce.

D. Que reste-t-il aux religions quand on en sépare la morale?

R. Des croyances plus ou moins mystiques et des pratiques plus ou moins superstitieuses qui constituent le culte. Les dogmes étant incompréhensibles et ne pouvant être ni prouvés ni démontrés, tout homme a le droit de les rejeter au nom de la liberté et de la raison. Les pratiques ne peuvent pas davantage être imposées; aucune autorité n'en a le droit. Par malheur, c'est le contraire qui, presque partout, a prévalu et prévaut encore. Il serait difficile de citer une religion exempte d'intolérance, et cependant, il suffit d'y réfléchir pour comprendre que par là toute religion blesse profondément la justice et viole la morale, puisque toute persécution est l'oubli du précepte : *ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qui te soit fait.*]

D. La religion correspond-elle à une tendance naturelle de l'homme ?

R. Il est difficile d'en douter en voyant quelle place elle occupe dans l'histoire, et en remarquant que la foi au merveilleux, au surnaturel, semble être une des tendances natives, incoercibles de l'esprit humain. Toutefois, les manifestations du sentiment religieux doivent être considérées jusqu'à nouvel ordre comme rentrant dans le domaine exclusif de la vie et de la liberté individuelle. L'expression collective de ce sentiment ne sera régulièrement possible et utile que lorsque la société humaine aura conquis ses autres unités. L'unité religieuse en sera le couronnement et l'espoir de la réaliser plus tôt nous semble aussi dangereuse quo chimérique.

CHAPITRE V

VICES COMMUNS A TOUTES LES SOCIÉTÉS

D. Quels sont les principaux vices de la société?

R. Ce sont d'abord la *misère* et l'*ignorance* qui s'engendrent et s'entretiennent l'une par l'autre. L'homme dénué de tout, absorbé par le travail grossier qui le fait vivre, n'a ni le temps ni les moyens de s'instruire; et l'ignorant ne peut ni travailler avec assez de talent pour acquérir la richesse ni même le plus souvent la conserver après l'avoir acquise.

D. Quelles sont les conséquences les plus directes de la misère et de l'ignorance?

R. Les plus inévitables sont la maladie et le vice. Sans une certaine richesse pas d'hygiène possible; sans hygiène

pas de santé. Sans instruction et sans éducation, l'homme n'a qu'une moralité rudimentaire ; superstitieux, dupe de mille erreurs, il reste étranger aux jouissances de la science et de l'art. Ainsi la misère et l'ignorance sont la source de toutes les dégradations physiques et morales de l'espèce humaine.

D. Peut-on espérer de détruire l'une sans l'autre?

R. Non ; il faut attaquer ces deux fléaux en même temps. Cependant on obtiendrait de meilleurs résultats en détruisant la misère avant l'ignorance. Aussitôt que l'homme possède un certain bien-être, il aspire ordinairement à développer ses facultés intellectuelles. Il arrive au contraire assez souvent qu'un homme instruit ne peut s'affranchir de la misère.

D. Quel est donc le premier problème à résoudre?

R. C'est celui d'augmenter la richesse et d'universaliser l'instruction.

D. Outre la misère et l'ignorance quels sont les autres fléaux de la société?

R. Ce sont le *mensonge*, l'*oppression*, le *meurtre* et la *guerre*, les *intempéries outrées*, les *maladies provoquées*, le *cercle vicieux*, l'*égoïsme général* et la *duplicité d'action*. On les a appelés *fléaux lymbiques,* voulant dire par là qu'ils sont propres aux sociétés en subversion.

D. Quelles sont les relations sociales les plus empreintes de *mensonge?*

R. La dissimulation, l'hypocrisie, le mensonge et la fourberie se manifestent de mille manières. A chaque instant nous feignons d'avoir des sentiments qui ne sont pas les nôtres ; un grand nombre de nos actes sont en opposi-

tion avec nos convictions et contraires à la vérité. Rien n'est plus rare que la bonne foi, la sincérité, la franchise, parce que la pratique de ces vertus serait trop contraire à nos intérêts. Mais nulle part le mensonge ne s'observe sur une plus grande échelle que dans les transactions commerciales.

D. Qu'entendez-vous par l'*oppression?*

R. J'entends toute domination illégitime d'un homme sur ses semblables. L'oppression individuelle n'est pas rare dans les rapports de la famille, dans ceux des maîtres et des domestiques, des patrons et des ouvriers. L'esclavage en est la forme la plus odieuse. Le servage ne l'est guère moins et le prolétariat, esclavage indirect, soumet l'homme à des conditions économiques moins avilissantes, mais parfois aussi cruelles que le joug d'un maître inhumain. Quant à l'oppression collective, elle résulte soit d'un gouvernement despotique, soit de la conquête et de l'asservissement d'un peuple par un autre.

D. Que doit-on penser du *meurtre* et de la *guerre?*

R. La guerre que les inventions de la science perfectionnent tous les jours, comme s'il s'agissait de l'art le plus utile, est le fléau le plus déshonorant pour la raison humaine. Une société qui, comme la nôtre, se vante d'être civilisée et supérieure à toutes les autres, n'est encore, à vrai dire, sous ce rapport, qu'une barbarie raffinée. D'un autre côté, si la guerre prouve que les peuples ne savent pas se gouverner vis-à-vis les uns des autres, l'homicide qui sous tant de formes sévit sur les individus, les rixes violentes, les voies de fait, les mauvais traitements ne prouvent pas moins la fausseté des principes sur lesquels

la société repose et dont le plus évident, comme nous l'avons déjà dit, est l'antagonisme des intérêts et des passions.

D. Est-ce qu'en voyant autour de lui la plupart des végétaux et des animaux ne vivre qu'à la condition de se détruire les uns les autres, l'homme peut avoir l'espérance de faire un jour disparaître le fléau de la guerre ?

R. Il y aurait une grande déraison à prendre ce qui se passe dans la vie des plantes et des brutes pour modèle de l'organisation sociale à créer. La conception du juste, la notion des droits de la personne humaine, de sa liberté, de sa dignité, toutes choses étrangères à l'animal, en un mot, notre conscience autant que notre raison nous garantissent un avenir de paix et d'harmonie sociale.

D. Qu'entendez-vous par *intempéries outrées* ?

R. J'entends celles qui résultent de la culture imparfaite du globe. D'immenses espaces sont inhabités et forment soit des déserts nus et stériles, soit des forêts immenses, soit encore des marais infects. De ces conditions que l'homme devrait avoir modifiées depuis longtemps, résultent des excès de chaud et de froid, de sécheresse et d'humidité, des inondations liées au déboisement des montagnes, aux débordements des rivières non endiguées, etc.; sans parler des orages, grêles, etc., qu'une culture complète et bien entendue rendrait moins fréquents, moins calamiteux, en modifiant les conditions météorologiques du globe.

D. Que faut-il entendre par *maladies provoquées* ?

R. Celles qui sont dues à l'impéritie de l'individu et de la société. La plupart des maladies reconnaissent directement ou indirectement cette cause qui elle-même se ratta-

che à l'ignorance, à la misère et aux autres vices sociaux. Mais nous faisons ici allusion surtout à ces grandes épidémies qu'engendrent les émanations marécageuses des pays chauds. La société montre à cet égard une faiblesse et une incurie impardonnables. Rien ne lui coûte, ni l'argent, ni la vie des hommes, quand il faut faire la guerre; mais s'il s'agit de détruire le foyer de ces fléaux terribles, elle rejette son impuissance sur le manque d'argent et sur d'autres obstacles dont une meilleure volonté aurait facilement raison.

D. Qu'est-ce que le *cercle vicieux* appliqué à l'organisation sociale?

R. C'est ce fatal enchaînement des conditions subversives de notre état social, par suite duquel une institution bonne en elle-même aggrave le mal au lieu de le guérir. Ainsi la charité par l'aumône aboutit souvent à augmenter la plaie de la mendicité et favorise la fainéantise; ainsi toute amélioration dans les hôpitaux y attire un plus grand nombre de malades et accroît les charges publiques. La concurrence commerciale tend à faire baisser les prix, mais pousse en même temps au mensonge, à la sophistication des denrées, etc.

D. Pourquoi l'*égoïsme* est-il *général?*

R. Parce que les intérêts individuels étant presque en tout opposés, contraires, mal garantis, le bien de chacun est presque incompatible avec celui des autres. Ainsi, la richesse est si insuffisante que quelques individus ne peuvent vivre dans l'abondance sans que la multitude languisse dans la pénurie. La lutte douloureuse qu'il faut soutenir pour acquérir une fortune ou la conserver, la crainte

incessante de manquer du nécessaire surexcitent partout l'égoïsme et le justifient en quelque sorte. Chacun songe beaucoup à soi, peu aux autres, et développe ainsi sa personnalité dans le sens de l'isolement, de la cupidité, de la haine, au lieu d'en chercher l'expansion dans les relations sociales, dans l'amour du prochain et dans le dévouement à ses semblables.

D. Qu'est-ce que la *duplicité d'action?*

R. C'est ce travers qui nous pousse parfois à faire tourner nos malheurs au malheur des autres et surtout ce vice d'un grand nombre d'institutions qui sont si mal combinées qu'elles ne peuvent atteindre leur but sans engendrer un double mal. Ainsi, pour percevoir l'impôt des douanes, on enlève à la production non-seulement les douaniers, mais encore les contrebandiers qui n'existeraient pas dans le régime du libre échange. Quand un homme tombe en faillite, l'actif est en partie dévoré par les frais aux dépens des créanciers et du failli lui-même, etc. Ainsi encore beaucoup de fonctions improductives, comme celles d'avoué, d'avocat, d'huissier, de juge, poussent ceux qui les exercent à désirer les procès qui les font vivre ; le médecin est intéressé à ce qu'il y ait beaucoup de maladies, l'architecte à ce que les sinistres détruisent les maisons et autres édifices, les louvetiers à ce qu'il y ait toujours des loups, etc., etc.

DEUXIÈME SECTION

ÉTUDE DE L'HOMME

CHAPITRE VI

DE L'HOMME EN GÉNÉRAL

D. Pourquoi l'étude de l'homme est-elle indispensable à la sociologie?

R. La société n'existant que pour assurer la satisfaction de nos besoins, de nos intérêts et de nos droits, il est impossible de raisonner sur l'organisation sociale sans avoir étudié l'homme qui en est l'élément constitutif.

D. Donnez-nous une idée générale de l'homme.

R. L'homme a des attributs nombreux; savoir :

1º Des manières d'être semblables à celles des corps inorganiques et qu'on appelle physiques, chimiques et mécaniques;

2º L'activité plus complexe de la matière organisée, c'est-à-dire la vie ou vitalité qui appartient à l'homme comme aux plantes;

3º Les attributs de la vie animale qui offre plusieurs degrés. Au bas de l'échelle, l'animal très-voisin de la plante est doué seulement de sensibilité générale et de contractilité. A un échelon plus élevé, il a l'instinct, c'est-à-dire des sensations distinctes, relatives à sa conservation et à sa reproduction, d'où naissent des besoins et des actes

destinés à les satisfaire. Ces sensations sont presque toujours accompagnées de plaisir ou de douleur. Doués d'une organisation plus compliquée et plus riche, les animaux supérieurs ont des sentiments, des affections, des passions, des facultés intellectuelles, et enfin des aptitudes industrielles très-remarquables dans certaines espèces, telles que les castors, les oiseaux, les abeilles, etc.

4o Enfin, l'homme s'élève au-dessus des corps bruts, des plantes et des animaux, soit parce que plusieurs des attributs qui lui sont communs avec les règnes inférieurs sont plus développés chez lui, soit parce qu'il en possède quelques-uns qui lui sont propres.

D. Expliquez cette double différence.

R. Dans le domaine des sentiments et des passions, l'homme a plus de liberté, parce que sa raison intervient plus largement dans l'accomplissement de ses désirs. Ses sens le poussent au luxe et à un raffinement inconnu des animaux. Ses affections ont une étendue, une puissance, une noblesse étrangère à l'animalité et comportent un principe de ralliement unitaire entre lui et ses semblables, d'où résultent les accords les plus élevés de la vie sociale. Dans l'ordre intellectuel, outre les facultés qui donnent aux animaux la notion des choses sensibles et qui sont singulièrement perfectionnées chez lui, l'homme seul possède des conceptions rationnelles, spécialement celles du bien et du mal moral, du beau et du laid, du vrai et du faux; il semble avoir seul des idées abstraites et générales, l'idéalité et la faculté d'induction; seul il sait construire l'édifice des sciences. Quant aux aptitudes industrielles et artistiques, elles ne donnent chez les animaux les plus

favorisés que de faibles échantillons de notre puissance créatrice.

Enfin, si l'homme surpasse l'animal sous le triple rapport des passions, de l'intelligence et de l'art, la plupart des psychologues lui reconnaissent encore un attribut spécial, le sentiment religieux, source d'événements importants recueillis par l'histoire et dont les aberrations ont causé tant de malheurs et de crimes.

D. De ces divers attributs, quels sont ceux dont la connaissance importe le plus en sociologie?

R. Les besoins, les sentiments, les passions qui ne peuvent trouver leur satisfaction que dans la vie collective, demandent un examen approfondi. Quant aux facultés intellectuelles et artistiques, un simple aperçu doit suffire.

D. Les savants sont-ils d'accord sur la détermination des facultés humaines?

R. Non. Les plus grandes divergences existent entre les psychologues. Ils ne s'entendent ni sur la méthode à suivre dans l'étude de ces facultés, ni sur leur nombre, ni sur leur définition, ni sur l'explication de leur mécanisme. C'est là une des causes du retard des sciences morales et du progrès social.

CHAPITRE VII

DES PASSIONS EN GÉNÉRAL

D. Comment définissez-vous les passions?

R. Ce sont des besoins, des penchants, tantôt assez impérieux pour dominer notre raison, tantôt susceptibles d'être éclairés, dirigés par l'intelligence, de manière à

'équilibrer. Peu énergiques, les passions sont dès désirs, des sentiments; plus fortes, elles conservent le nom de *passions* dans le langage ordinaire.

D. Les passions sont-elles nombreuses?

R. Oui, et leurs différences nous permettent de les rapporter à trois groupes principaux : les sensitives, les affectives et les distributives.

D. Indiquez-nous les passions sensitives.

R. Ce sont celles qui nous poussent à la recherche du *confort* et du *luxe*. Leur exercice convenablement dirigé nous procure, outre la santé, les jouissances raffinées : 1° du *tact* par le luxe de la parure; 2° de la *vue* par le spectacle de la nature et des œuvres de l'art plastique; 3° de l'*ouïe* par la musique; 4° de l'*odorat* par l'usage des parfums; 5° du *goût* par la gastronomie.

D. En quoi ces passions diffèrent-elles des appétits analogues des animaux?

R. Le but des purs appétits est l'entretien de la vie physiologique, mais leur influence exclusive laisserait l'homme à l'état de brute, s'il ne lui était pas donné d'associer aux jouissances qu'il en retire l'intervention des passions affectives et de l'intelligence.

D. Combien de passions affectives admettez-vous et quelles sont-elles?

R. Nous en admettons quatre qui sont l'*amitié*, l'*amour*, l'*ambition* et le *familisme*. Elles sont assez connues pour rendre toute définition superflue.

D. Qu'entendez-vous par passions distributives?

R. Ce sont celles qui interviennent dans le jeu des autres passions pour distribuer et répartir entre elles la force de

volonté que l'homme dépense pour les satisfaire. Elles sont au nombre de trois, savoir : le *besoin de changement* dans le travail et dans le plaisir, la *tendance émulative* qui naît au contact des personnalités humaines en quête du même but, et le *besoin d'accord* qui, dans d'autres circonstances, se manifeste spontanément pour exalter la sensibilité des membres d'un groupe nombreux, tous animés d'un même sentiment, d'une même pensée et entraînés à une action semblable.

D. Toutes les passions humaines sont-elles comprises dans les trois groupes que vous avez analysés?

R. Il en est deux autres très-importantes. L'une est la passion de l'unité sociale qui engendre d'une manière directe ou indirecte le dévouement, l'abnégation, le sacrifice, la vertu ou amour du bien, du devoir, de l'ordre, etc. L'autre, au contraire, pousse l'homme à faire prévaloir son individualité, à exagérer ses droits et ses prétentions personnelles. Nous nommons ces deux passions *unitéisme* et *favoritisme*.

D. Quel est le caractère général des passions?

R. Les passions ne peuvent être comprises que comme des forces, c'est-à-dire comme le principe de l'activité volontaire. Le mot *passion* qui signifie souffrance, n'est donc pas d'une justesse irréprochable. Il est vrai que l'homme, en tant qu'il éprouve une passion, est dans un état simultané d'activité et de passivité; car s'il désire, s'il veut avec force, c'est qu'il est fortement entraîné vers l'objet de son désir. Tout en commandant le mouvement qui nous porte vers la jouissance, nous sentons que nous obéissons à une attraction. On a dit avec raison que la passion, c'est

l'amour; or, aimer, c'est à la fois *être attiré et vouloir atteindre* l'objet qui attire. Voilà ce que le sens intime nous atteste. Aussi Bacon a-t-il eu raison de dire : « *On ne commande à la nature qu'en lui obéissant.* »

CHAPITRE VIII

DES BESOINS DE LUXE OU PASSIONS SENSITIVES

D. Les passions sensitives ont-elles une grande importance dans la vie humaine?

R. Oui; la plupart des hommes sont habituellement préoccupés de satisfaire non-seulement leurs besoins organiques, mais encore leurs désirs de confort et de luxe. Les jouissances sensuelles sont le but principal du plus grand nombre, et les intérêts matériels absorbent en général plus d'efforts, plus de travail que les intérêts moraux.

D. Le luxe est-il mauvais en lui-même?

R. Pas le moins du monde. Toutes choses égales d'ailleurs, la possession de la richesse est la condition la plus favorable au développement des facultés supérieures, à l'émancipation de l'intelligence, à la pratique du bien et à la culture des arts.

D. Pourquoi les moralistes condamnent-ils le luxe?

R. Une saine morale ne blâme pas le luxe chez l'homme qui en use sans excès, qui, sachant équilibrer ses facultés, échappe à la dégradation qu'entraînent les plaisirs sensuels exclusifs. Mais en face des excès qui déshonorent nos mœurs, du contraste monstrueux que nous présente la haute opulence du petit nombre avec l'extrême indigence des masses populaires, beaucoup de moralistes ont dé-

clamé contre la richesse et le luxe. En dépit de leurs discours, l'acquisition de la richesse reste le but constant et avoué de presque tous les hommes, parce qu'ils savent très-bien que sans bien-être on n'a que peu de santé, peu de liberté, peu de bonheur.

D. N'est-ce pas un difficile problème que la réalisation du bien-être ?

R. Oui, car elle est d'abord subordonnée à l'accroissement de la richesse.

D. Comment cela ?

R. Actuellement la richesse est encore si insuffisante que la masse des hommes ne peut pas même satisfaire ses besoins les plus impérieux. En France où la valeur des produits de tout genre représente environ douze à quinze milliards à consommer annuellement, cette somme donne en moyenne à chaque individu, un franc par jour, et comme quelques-uns ont dix, cent ou mille fois plus, la plupart ont moins ; en sorte que la consommation quotidienne de ceux-ci est à peine suffisante pour les empêcher de mourir de faim.

D. La misère serait-elle diminuée si la richesse était également répartie entre tous ?

R. La misère serait moins excessive pour quelques-uns, mais elle deviendrait universelle, et ce résultat serait peut-être pire que l'état actuel au point de vue de la puissance et des progrès de la société. D'ailleurs cette égalité, à supposer qu'elle fût équitable et pût être réalisée dans certaines conditions, serait un fait éphémère que la contrainte et la violence même ne pourraient maintenir ; égale ou inégale, la misère persisterait.

D. Sera-t-il possible d'augmenter assez la richesse pour abolir ou du moins atténuer beaucoup la misère ?

R. Les progrès de la civilisation permettent de le croire. Il est hors de doute que la misère est moins grande aujourd'hui que jadis, grâce à la réhabilitation de plus en plus complète du travail industriel et au perfectionnement des arts utiles ; nous montrerons comment la réforme de notre système économique pourrait résoudre le problème.

D. Le luxe sera-t-il un jour à la portée de tous ?

R. On doit l'espérer. S'il n'en devait pas être ainsi, comment justifier la nature de nous avoir donné des désirs si indomptables de bien-être et de plaisir ? A mesure que l'homme se développe, l'étendue de ses besoins sensitifs augmente, et ne lui permet plus de se contenter d'un luxe grossier. Ces besoins font naître non-seulement les arts utiles, mais encore les arts libéraux dont les fruits sont aussi en rapport intime avec nos jouissances intellectuelles, et dont le but final est d'exciter nos plus nobles facultés. Voilà comment les passions sensitives font partie de la sociabilité, et ont leur place parmi les ressorts de l'organisation sociale.

CHAPITRE IX

DES PASSIONS AFFECTIVES

D. Quel est le caractère essentiel des passions affectives ?

R. C'est de porter les hommes à s'unir pour former un groupe social. L'amour, l'amitié exigent l'accord de deux personnes au moins ; la famille en veut au moins trois·

le père, la mère et l'enfant. L'ambition demande un groupe assez nombreux pour former une ligue capable d'atteindre un but placé au-dessus des forces d'un seul individu, et pour se prêter à une coordination hiérarchique de ses membres.

D. Les affectives sont-elles des passions simples ?

R. Non, chacune d'elles se décompose en deux ressorts, l'un matériel, l'autre animique. Comme ressorts matériels, nous trouvons dans l'amitié l'*affinité des penchants industriels*, dans l'amour l'*attrait des sens*, dans le familisme le *lien consanguin*, dans l'ambition la *ligue des intérêts*.

D. Quel sont les ressorts animiques ?

R. L'amitié suppose la *sympathie des caractères*, l'amour un *sentiment platonique*, c'est-à-dire purement moral ; le familisme, outre le lien consanguin, repose sur le goût qu'inspire l'enfance par elle-même et qui pousse aux actes *d'adoption*. Enfin, l'ambition n'est complète qu'à la condition d'admettre le mobile de l'*honneur et de la gloire* en même temps que celui de l'intérêt.

D. Ce double ressort est-il indispensable au jeu normal et harmonique des affectives ?

R. Sans aucun donte. Quand le groupe affectif ne s'appuie que sur l'élément inférieur ou matériel, il manque d'élévation et de noblesse ; mais il manque d'utilité si l'élément animique lui sert seul de base. Lorsqu'il obéit à ce double ressort, il est plus parfait, plus harmonique, parce qu'il a toute puissance pour satisfaire l'intérêt, le besoin et le sentiment en vue desquels il est formé.

D. Quels sont les liens du groupe affectif ?

R. Ils se rapportent au *ton*, au *mode d'entraînement* et

à l'*esprit* qui président aux rapports des membres du groupe.

D. Quel est le ton qui tend naturellement à s'établir entre les membres des divers groupes affectifs ?

R. Le *ton* de l'amitié est l'*égalité* ; celui de l'amour est la *déférence* du sexe fort envers le sexe faible. Dans le familisme la *condescendance* va des supérieurs aux inférieurs, et, dans le groupe d'ambition, la *subordination* lie les inférieurs aux supérieurs.

D. Qu'y a-t-il de particulier dans la manière dont les membres du groupe s'entraînent dans leur action commune ?

R. Dans le groupe d'amitié *tous s'entraînent confusément*, dans celui d'amour la *femme entraîne l'homme*, dans la famille l'*enfant entraîne les ascendants*; enfin, dans les rapports hiérarchiques du groupe d'ambition, les *supérieurs entraînent les inférieurs.*

D. En quoi consiste le lien dû à l'esprit du groupe ?

R. Les hommes librement attirés les uns vers les autres éprouvent aussi le besoin d'un certain rapport d'idées. Il s'établit alors entre eux un échange intellectuel, qui porte, dans le groupe d'amitié, la masse à *critiquer* l'individu sur le pied d'une gaieté *facétieuse*, dans le groupe corporatif ou d'ambition, le supérieur à *critiquer gravement* l'inférieur. En amour, l'individu *excuse aveuglément* l'individu et, dans les rapports de famille, la tendance naturelle des ascendants est *d'excuser* l'enfant avec une *indulgence* presque sans bornes.

D. Ces rapports harmoniques de ton, d'entraînement et d'esprit s'observent-ils habituellement dans la société actuelle ?

R. Il est très-rare que ces rapports ne soient pas faussés. Malgré la sympathie qui tendrait à nous rapprocher les uns des autres, la divergence des intérêts nous rend ennemis. Que de fois les relations d'amour sont perverties par la contrainte, par des raisons dites de convenance, plus consultées dans les unions conjugales que la volonté libre et éclairée des parties intéressées. Les conflits de la vie domestique et les difficultés de l'éducation jettent souvent le trouble dans la famille, aigrissent les cœurs et rendent les séparations nécessaires. En un mot, de l'organisation actuelle de la société naissent des discords, des oppositions d'intérêts, une contrainte, une monotonie, etc., qui rendent le bonheur bien rare dans nos relations affectives.

D. Pensez-vous qu'il n'y ait pas assez de liberté dans ces relations ?

R. Oui ; il suffit d'observer la société pour reconnaître que l'impulsion spontanée de nos sentiments est contrariée par des exigences de tout genre. Ne voit-on pas tous les jours des gens qui n'ont aucun goût pour les enfants contraints d'élever les leurs ou ceux des autres ? Ailleurs, des individus fortement doués d'instinct familial, mais privés d'enfants, n'y suppléent par l'adoption qu'au prix de grands inconvénients. En amour, combien de liens méritent peu ce nom ! combien d'époux indifférents l'un pour l'autre ! combien qui se haïssent et se méprisent sont obligés de vivre ensemble ! combien d'individus attirés l'un vers l'autre par l'amitié sont obligés de vivre séparés ! combien d'autres sont forcés, malgré l'absence de toute sympathie, de vivre ensemble comme s'ils s'aimaient ! Enfin, dans les relations hiérarchiques, rien n'est plus or-

dinaire que de voir l'autorité d'un supérieur s'imposer despotiquement aux inférieurs.

D. Quelles réformes seraient capables d'améliorer la société sous le rapport des liens affectifs ?

R. Celles qui auraient pour résultats l'accord des intérêts, l'augmentation et la répartition équitable de la richesse, qui rendraient le travail attrayant et développeraient au plus haut degré possible toutes les facultés humaines. L'association bien comprise au moral comme au matériel, pourra seule amener ces heureuses conséquences.

CHAPITRE X

DES PASSIONS DISTRIBUTIVES.

D. Qu'entendez-vous par passions distributives?

R. J'entends certaines impulsions naturelles du cœur humain qui interviennent dans le jeu des autres facultés pour en accroître l'activité, soit dans l'exécution des travaux de tout genre, soit dans la recherche et la jouissance des plaisirs du corps et de l'âme.

D. Rendez cette définition plus claire par un exemple.

R. Tout le monde sait que la durée trop prolongée d'un travail ou d'un plaisir émousse la sensibilité et épuise les forces. Rien n'est plus contraire à notre nature que la monotonie. C'est la variété qui lui convient, non pas avec excès, mais dans une forte mesure. Ce *besoin d'alternance* existe chez tous les hommes à un degré variable, mais assez impérieux pour que le bonheur, la santé même souffrent quand il n'est pas convenablement satis-

fait. Cette passion s'appelle *distributive*, parce qu'elle tend à distribuer, à répartir l'activité de l'homme entre les divers travaux et plaisirs auxquels il est destiné. Fourier lui a donné le nom poétique et pittoresque de *papillonne*.

D. Quelle est la seconde des passions distributives ?

R. C'est le *penchant à la rivalité*, à l'émulation. L'homme qui travaille seul manque d'un stimulant dont il éprouve l'heureuse influence aussitôt qu'il travaille en compagnie de ses semblables à la poursuite du même but. Dans ce dernier cas, outre les autres motifs qu'il peut avoir pour agir, le désir de surpasser ses émules accroît son énergie et double l'effort de sa volonté. Cette passion a reçu le nom de *cabaliste*.

D. D'où lui vient ce nom?

R. Le sentiment de rivalité se confond avec l'esprit de contradiction, d'intrigue et de *cabale*. Bien que dans la société actuelle cette passion soit utilisée dans quelques travaux, surtout dans l'enseignement, elle y produit aussi maintes fois de mauvais effets en dégénérant en discorde, en jalousie, en luttes violentes, par suite des conditions défavorables au milieu desquelles elle se manifeste. Quand on la juge en elle-même, on comprend bien vite que la nature, en nous donnant ce penchant, nous a dotés d'une force précieuse, dont nous pouvons malheureusement abuser quand nous ne savons pas créer les conditions favorables à son essor bienfaisant.

D. Quelle est la troisième passion distributive ?

R. Tandis que la première, amenant la dissolution des groupes laborieux ou affectifs, pousse à en former de nou-

veaux; tandis que la seconde engendre, même dans son jeu normal, un discord utile, la troisième, au contraire, nous porte à rechercher l'*accord des sentiments* dans la vie collective. Dans certaines circonstances, l'homme se sent plus heureux de se livrer au travail et au plaisir en compagnie de ses semblables que dans la solitude. Voyez, par exemple, quelle différence existe entre un homme qui assiste seul à la représentation d'une pièce de théâtre et celui qui, dans une salle pleine, sent ses émotions s'accroître et s'exalter au contact d'une masse d'auditeurs enthousiasmés. Bien souvent aussi le travail collectif excite, par l'accord spontané des volontés, un courage et une énergie que ne ressentent pas des travailleurs isolés.

Voilà un fait primordial, inhérent à la nature humaine, qu'une observation exacte ne permet pas de méconnaître. La passion qui s'y rapporte a été appelée *composite* pour exprimer ce besoin d'accord et d'action collective, qui joue un si grand rôle dans le mécanisme social.

D. Pourquoi comparez-vous la société à un mécanisme ?

R. Quand nous disons que les passions distributives président au mécanisme des autres facultés de l'homme, cette idée d'une loi mécanique ne doit pas être appliquée à la lettre et identifiée avec les lois du monde physique. Il faut l'entendre dans ce sens que l'activité humaine, comme toutes les autres, est soumise à une loi d'*unité* et de *variété* qui doit régler les conditions de *coïncidence*, d'*accord* et de *synergie* aussi bien que celles de *succession*, de *dissidence* et d'*opposition* qui sont inséparables de l'accomplissement de nos fonctions. Les lois de l'harmonie sociale sont sans doute plus compliquées que celles du monde inférieur,

mais il ne s'ensuit pas que l'ordre moral n'ait pas ses règles fondées sur la nature, règles qu'il a été réservé à l'esprit humain de découvrir et d'appliquer.

D. Quel est en définitive le but des passions distributives ?

R. Pendant que les affectives tendent à la formation des groupes d'amitié, d'amour, de familisme et d'ambition, les distributives demandent pour fonctionner des groupes plus nombreux, c'est-à-dire des séries composées d'agrégats divers. Il faut que ces agrégats soient coordonnés, pour que les individus puissent participer à des actions multiples et variées en rapport avec le besoin d'alternance et se trouver en contact avec leurs semblables, soit pour éprouver l'excitation du sentiment de rivalité, soit pour satisfaire leurs besoins d'accord et d'enthousiasme. En résumé, les trois distributives sont destinées à engendrer dans la vie sociale la puissance, l'ordre et le plaisir qui s'y rencontrent si rarement aujourd'hui.

CHAPITRE XI

UNITÉISME ET FAVORITISME

D. Qu'entendez-vous par *unitéisme* ?

R. Ce mot qu'on doit à Fourier est nouveau; mais la passion qu'il désigne est connue depuis longtemps. Elle équivaut au dévouement, à l'abnégation, à la vertu, au sacrifice, à la charité, à l'altruisme d'Aug. Comte, etc. C'est la plus noble des passions; car elle contribue plus que toute autre à former et à resserrer les liens de l'unité sociale.

D. Comment résumez-vous l'analyse de cette passion?

R. Quand on examine l'action d'un homme qui expose sa vie pour sauver celle de son ami, de son enfant, de la femme qu'il aime, ou même d'un individu qu'il ne connaît pas; celle d'un soldat qui de son corps couvre son chef menacé, ou du général qui se fait tuer à la tête de son armée, on reconnaît que se dévouer pour son semblable, pour sa patrie, pour l'humanité, est toujours au fond un acte identique. C'est aimer quelqu'un assez pour lui faire le sacrifice de son intérêt, de sa personne, de sa vie. C'est opérer avec lui une union, une fusion si intime, qu'il est impossible de concevoir un plus haut degré d'*unité* entre les créatures humaines.

D. Quel rapport l'unitéisme a-t-il avec le sens moral?

R. Le sens moral est une des facultés de l'intelligence dont nous parlerons plus loin. Il suffit de dire ici que dans l'unitéisme, forme suprême de l'amour, le caractère affectif existe à un plus haut degré que dans les affections ordinaires. A ce titre, il se manifeste comme un entraînement spontané et irrésistible du cœur humain. Mais, dans d'autres circonstances, il se combine avec la réflexion, subit l'influence de la raison, du sens moral, et y trouve un secours, une aide, pour atteindre son but. Ainsi s'explique la conduite de certains hommes qui font le bien pour le bien, chez lesquels la notion abstraite du devoir et de la vertu intervient avec plus d'évidence que le sentiment direct d'humanité, de fraternité, de charité qui est le propre de l'unitéisme.

D. Cette passion est-elle commune?

R. Comme toute autre passion, elle manque rarement

d'une manière complète, presque tous les hommes étant, à un moment donné, capables de se dévouer de quelque manière; mais elle est peu développée chez le plus grand nombre. On ne sait que trop combien la pratique de la vertu est exceptionnelle malgré les exhortations de la morale et de la religion. Dans le monde tel qu'il est, nos intérêts, nos besoins personnels sont trop souvent en opposition avec ceux des autres pour que chacun se dévoue toutes les fois qu'il en a l'occasion. Les exigences de l'égoïsme ou, pour mieux dire, du droit individuel, n'étant pas assez généralement satisfaites, chacun rétrécit dans sa vie la place des actes de désintéressement, de générosité, de dévouement auxquels il se sent pourtant plus d'une fois porté par le mouvement spontané de son cœur.

D. Qu'est-ce que le *favoritisme ?*

R. C'est une passion très-différente de l'unitéisme, qui met fortement en relief l'égoïsme, l'orgueil et ce que Gall appelait l'approbativité. Sous son influence la personnalité ne tend pas à se fusionner ; elle n'aime pas et se laisse aimer ; elle reçoit beaucoup et rend peu. Elle est foyer de réception sans rayonner à son tour, comme un corps noir qui absorbe la lumière sans la réfléchir.

D. Ces caractères ne dénotent-ils pas une passion mauvaise ?

R. Le jeu de cette passion est souvent subversif, il fau l'avouer, mais, dans l'avenir, il n'en sera pas ainsi.

D. Analysez les effets principaux de cette passion.

R. L'action attractive qui s'exerce au profit d'un centre individuel s'explique et se justifie. L'être titré en favoritisme est souvent doué d'un charme particulier, de formes

séduisantes, d'un prestige fascinateur et enivrant. Qui ne connaît quelqu'une de ces créatures pleines de grâce, enfants gâtés de la nature, et n'en subit l'influence souveraine? L'œil qui se porte avidement sur elles, ébloui de tant d'éclat, devient aveugle sur leurs défauts; l'oreille n'entend que la douceur de leur voix; le cœur s'abandonne sans résistance et n'aspire qu'à s'abîmer dans le piége qui l'attire. Telle est cette force mystérieuse qui, en créant des centres individuels en dehors du foyer unitaire de l'harmonie sociale, agit en sens inverse de l'unitéisme.

D. Le favoritisme est-il fréquent?

R. Il est plus marqué chez l'enfant et chez la femme; à peine apparent chez quelques individus, il est la dominante de certains caractères. Il coïncide surtout avec l'amour du luxe, l'ambition, la papillonne et la cabaliste; plus rarement avec l'amitié, l'amour et l'unitéisme.

D. Pouvez-vous en citer des exemples chez des personnages connus?

R. Sous une forme plus ou moins accusée, on en trouve le type chez un Alcibiade, une Cléopâtre, un Néron, une Marie Stuart, idoles d'une popularité peu méritée, et, dans certains caractères de drame ou de roman, tels que Don Juan, Manon Lescaut, Leone-Leoni de George Sand, inspirant un amour aveugle à ceux qui les approchent et les subjuguant par un charme étranger à la vertu.

CHAPITRE XII

DES LOIS DE L'ACTIVITÉ PASSIONNELLE

D. En quoi la connaissance des passions importe-t-elle à la sociologie?

R. En ce qu'elle aide à comprendre et à résoudre le problème de l'association morale, c'est-à-dire, de l'accord des caractères.

D. Qu'est-ce que le *caractère?*

R. C'est la résultante des diverses passions dont l'homme est doué. Il varie à l'infini et cette diversité nous explique, sans parler d'autres causes, les innombrables aspects de la vie sociale. Les caractères qui ont une seule passion prépondérante sont les plus fréquents. Ceux qui en ont deux, trois ou quatre, sont de plus en plus rares; on les appelle des caractères de haut titre. Les individus qui ont la plupart des passions affectives et distributives très-développées sont exceptionnels.

D. N'est-ce pas du caractère que proviennent beaucoup de causes de désaccord entre les hommes?

R. Oui. Certains caractères s'accordent et sympathisent, d'autres sont antipathiques les uns aux autres. Mais les désordres qui naissent de ces antipathies tiennent pour la plupart à des combinaisons sociales vicieuses et non, comme on le dit trop souvent, à ce qu'il y a des caractères absolument mauvais.

D. Est-ce que vous ne pensez pas, comme beaucoup de philosophes, que l'homme est doué de penchants mauvais qu'il est indispensable de réprimer par la contrainte?

R. La science repousse cette opinion, ou du moins lui refuse la portée générale qu'on voudrait lui donner, et elle professe que l'application en doit devenir de plus en plus restreinte. C'est dans ce sens que la société a marché pour ouvrir et élargir devant l'homme le champ de sa liberté et de son indépendance. Il est si difficile de concevoir que la

nature nous ait doués de facultés essentiellement mauvaises, qu'il semble plus raisonnable d'admettre que les passions n'ont en elles-mêmes *ni bonté ni malignité*, mais sont susceptibles d'une direction qui, suivant qu'elle est bien ou mal tracée par la raison et le sens moral, aboutit à des actions utiles ou nuisibles. C'est ce qu'on exprime par les mots d'*essor harmonique* ou *subversif* des passions.

D. Si vous condamnez la contrainte comme règle générale des passions, quelle méthode faut-il lui substituer?

R. Nous croyons que les passions se dirigeraient facilement vers le bien, si le milieu social reposait sur des combinaisons économiques et morales propres à créer l'accord des intérêts et des caractères, combinaisons que réaliseraient l'association libre et intégrale et l'organisation sériaire des fonctions. L'éducation, en devenant universelle, en développant les facultés de chacun, aurait pour principales conséquences l'unité de ton, c'est-à-dire, de langage et de manières, une connaissance plus exacte et une pratique plus facile des droits et des devoirs. Ce nouveau milieu social comporterait plus de liberté qu'aujourd'hui et permettrait à chacun de satisfaire plus largement ses goûts sans compromettre l'ordre ni la justice. Dans le monde actuel, tout désordonné qu'il est encore, on voit des exemples partiels d'harmonie. Le problème consiste à réaliser sur une plus large échelle les combinaisons favorables à cet heureux résultat.

D. Quel exemple pouvez-vous donner de cet *accord de la liberté avec l'ordre* engendrant l'harmonie et le bonheur ?

R. Nous citerons celui d'un orchestre composé non d'artistes payés, mais d'amateurs désintéressés, ne cherchant

qu'à satisfaire leur goût pour la bonne musique. Chacun d'eux, en faisant sa partie, pourrait jouer juste ou faux, en mesure ou à contre-temps. D'où vient que pas un ne veut jouer mal? C'est que tous ont compris comment ils peuvent atteindre leur but. La raison seule guide leur liberté qui, malgré cela, ne leur paraît pas amoindrie ; plus ils cèdent à l'attrait du plaisir, plus ils acceptent les conditions que leur dicte la raison et plus leur volonté est énergique pour atteindre la jouissance désirée. Toutefois, cette activité manquerait son but si elle fonctionnait au hasard. Grâce à la distribution des parties entre les exécutants, à l'unité de ton et de diapason, à la direction unitaire du chef d'orchestre, une véritable *organisation sériaire* est en quelque sorte préétablie du consentement de tous. Là, des effets d'ensemble, de solo, de duo, de trio, reproduisent la mélodie et l'harmonie sous mille formes, donnent tour à tour essor et satisfaction à des besoins d'alternance, d'émulation, d'accord et d'unité, et réalisent ainsi, pour chaque artiste, la jouissance qu'il attend de son amour de l'art. Tel est le modèle de l'ordre social qui donnerait aux hommes la liberté, la paix, la justice et le bonheur.

D. Si vous admettez, comme il semble, la théorie de l'*attraction passionnelle* de Ch. Fourier, veuillez en donner une explication aussi claire que possible.

R. L'homme, à moins d'être idiot, malade ou en démence, n'agit, ne se détermine jamais sans motif. Il se dit libre s'il a le choix entre les divers mobiles qui sollicitent son activité. Quand, après une délibération, il se décide dans tel ou tel sens, c'est que tel ou tel mobile lui paraît

préférable, lui plaît, l'attire davantage. Au fond, *tout motif est un attrait*. Les attraits sont très-divers en eux-mêmes, mais qu'ils soient *matériels*, *affectifs*, *rationnels* ou *religieux*, qu'ils représentent l'*intérêt* ou le *devoir* et même le *sacrifice*, un acte de liberté n'est, en définitive, que l'action par laquelle nous obéissons à un attrait, à un motif, tout en ayant conscience du pouvoir que nous aurions d'opter autrement si un autre attrait nous paraissait supérieur, si, en d'autres termes, nous le jugions préférable. Il est impossible d'entendre la liberté, le libre arbitre dans un sens différent. Toute action libre résulte d'une combinaison de la volonté et de l'intelligence, exprime un désir régi par la réflexion, un mélange d'attraction passionnelle et d'activité rationnelle. C'est lorsque ces deux éléments interviennent dans une juste proportion que l'essor des passions peut réaliser l'ordre, le bien et le bonheur. Si, d'une part, la volonté tend à produire les seuls actes reconnus bons par la raison, si, d'autre part, la raison n'accepte comme bons que les actes qui se concilient avec la nature passionnelle et libre de l'homme, si enfin le milieu extérieur est favorable, il existe alors accord, unité de l'homme avec lui-même et avec la société, et le résultat est excellent.

CHAPITRE XIII

DES FACULTÉS INTELLECTUELLES

D. L'étude des facultés intellectuelles est-elle utile à la science sociale?

R. Nous n'avons pas besoin de connaître à fond ce qu'on

appelle l'idéologie; mais il est bon d'avoir sur ce sujet quelques notions générales, et surtout de s'entendre sur les idées dont on fait dériver les principes de la morale, de la logique et de l'esthétique.

D. Donnez un aperçu des facultés de l'intelligence.

R. Ces facultés sont très-nombreuses; nous en indiquerons seulement les principales et nous les diviserons en trois groupes : 1° *facultés conceptives et perceptives; 2° facultés réflectives; 3° facultés méthodiques.*

D. Quelles sont les facultés du premier groupe?

R. Ce sont celles qui nous donnent la *conception de l'infini et de l'absolu* dans cinq ordres de faits, savoir : la *substance*, la *cause*, la *fin*, le *temps* et l'*espace*, et qui nous font *percevoir le fini et le relatif* dans ces cinq catégories. Par la conception, notre intelligence tend à pénétrer dans l'essence des choses; par la perception, elle en saisit et s'approprie la réalité. Les facultés conceptives nous donnent les idées que les anciens appelaient à tort innées, et qui, réunies aux idées fournies par la perception, forment le domaine de l'expérience.

D. De quelles facultés se compose le deuxième groupe?

R. Du *jugement* qui sert à formuler ce qu'on pense, de la *comparaison* qui crée les idées abstraites ou générales et les idées concrètes ou individuelles, de l'*imagination* qui a pour éléments la *mémoire* et l'*idéalité*, et enfin, du *raisonnement* qui renferme l'*induction* et la *déduction*. Ces quatre facultés, que l'on peut appeler réflectives, ont pour foyer la *pensée* proprement dite.

D. Qu'est-ce que les facultés méthodiques?

R. Ce sont l'*analyse*, la *synthèse* et l'*analogie*. Ces facultés,

qui interviennent à chaque instant dans le jeu de toutes les autres, forment la base de tout l'édifice scientifique considéré en général et dans chacune de ses branches.

D. Quelles sont les facultés qui n'entrent pas dans ces trois groupes?

R. Ce sont le *génie de l'intuition* et la *crédulité*. L'intuition est la plus puissante et la plus haute des facultés de l'esprit par la sûreté et la promptitude de son action. La crédulité est la faculté de croire, c'est-à-dire de s'arrêter à des notions incertaines, conjecturales, hypothétiques. C'est l'instrument dont il est le plus facile d'abuser.

D. Dans quel but l'intelligence nous a-t-elle été donnée?

R. Dans le but d'atteindre et de posséder la vérité. Cette possession est pour l'intelligence un état tout à fait analogue au bonheur, à la jouissance par rapport aux passions.

D. Quelles sont les facultés dont dérivent la morale, la logique et l'art, et dont la connaissance importe à la science sociale?

R. L'homme est doué de trois sens intérieurs qui lui donnent l'idée du *juste* et de l'*injuste*, du *vrai* et du *faux*, du *beau* et du *laid*, et que nous avons considérés comme un sens unique, le *sens du bien* ou de la *finalité*. En effet, le juste, c'est le bien dans l'ordre moral; le vrai, c'est le bien dans l'ordre logique; le beau, c'est le bien dans l'ordre esthétique; et comme ce bien est le but, la *fin* que l'homme doit atteindre, quand il agit conformément aux véritables tendances de sa nature, on peut dire que cette loi devient un guide et une lumière pour diriger l'usage de sa puissance. Ainsi, la *morale* renferme les préceptes relatifs aux

mœurs, c'est-à-dire à l'*essor des passions et de la liberté* individuelle au milieu des relations humaines. La *logique* nous sert à comprendre et à créer les conditions favorables au *jeu régulier de toutes les forces,* de tous les mécanismes, et, par conséquent, à asseoir l'ordre social sur ses véritables bases. Enfin, l'*art,* qui embrasse la *conquête de l'utile et la recherche du beau,* a besoin de s'appuyer sur les lois de ce qu'on appelle l'esthétique pour acquérir toute sa puissance, toute sa perfection. C'est ainsi que le sens ou concept du bien, c'est-à-dire du juste, du vrai et du beau, nous dirige dans la recherche de l'idéal social le plus propre à rendre l'homme heureux par le bon usage de sa liberté, à réaliser l'ordre par la sagesse des combinaisons auxquelles peut se prêter l'activité humaine, et enfin, à conquérir la possession de l'utile et du beau idéal par l'exercice et le développement des aptitudes industrielles et artistiques.

D. Quel est en définitive le rôle de l'intelligence dans la vie de l'homme?

R. C'est celui d'une faculté directrice qui préside par les sciences qu'elle crée à l'accomplissement des destinées humaines. Plus une science est avancée et plus elle révèle ou réalise le bien qu'elle comporte. Plus la raison humaine s'efforcera de perfectionner la science sociale, plus aussi la société marchera vers l'harmonie.

CHAPITRE XIV

DES APTITUDES CRÉATRICES

D. Qu'entendez-vous par aptitudes?

R. J'entends les dispositions natives et plus ou moins

développées par l'éducation en vertu desquelles l'homme exécute les divers travaux nécessaires à son existence ou utiles à ses plaisirs.

D. Comment distinguez-vous ces aptitudes?

R. En *industrielles et artistiques* proprement dites. En exerçant les premières, l'homme crée des produits matériels; les secondes enfantent des œuvres dont la valeur est plus idéale que réelle.

D. Indiquez les aptitudes industrielles.

R. On peut les ramener toutes aux cinq suivantes : *aptitude au calcul*, c'est-à-dire à l'usage des nombres; *aptitude* à concevoir et à établir les *rapports de forme et d'étendue; aptitude* à apprécier et à utiliser les *rapports de pesanteur, de résistance et d'équilibre; aptitude à l'ordre matériel*, c'est-à-dire à la coordination des rapports de situation dans un but de commodité et d'agrément; enfin *aptitude à construire* des ensembles d'objets matériels et à réaliser les connexions mécaniques des corps. Ces cinq aptitudes peuvent être nommées : *numérative*, *géométrique*, *pondérative*, *ordinative* et *mécanique*.

D. Quelles sont les aptitudes artistiques?

R. Nous les divisons en deux groupes dont le premier est formé des aptitudes *expressives* au nombre de quatre, savoir : L'*aptitude picturale* ou pittoresque qui engendre les arts du dessin et du coloris; l'*aptitude plastique* ou sculpturale qui embrasse le sentiment de la forme et celui de la proportion; l'*aptitude musicale* dont les deux éléments fondamentaux sont la mélodie et le rhythme; enfin l'*aptitude du langage* qui se décompose en talent du langage proprement dit et en talent mimique, c'est-à-dire du geste et de la danse.

D. Pourquoi donnez-vous le nom d'*expressives* à ces quatre aptitudes?

R. Parce qu'elles expriment le beau idéal conçu par l'intelligence sous les diverses formes qui correspondent aux Beaux-arts et aux Belles-lettres (peinture, sculpture, architecture, musique, éloquence, poésie, gymnastique, mimique et chorégraphie). Cette expression ou création du beau idéal est le foyer commun de ces diverses aptitudes.

D. Quelles sont les aptitudes artistiques qui forment le troisième groupe?

R. Ce sont celles qu'on peut appeler *typiques* ou *régulatrices*, savoir : l'*aptitude imitative*, l'*aptitude inventive* et l'*aptitude compositive*. Ces noms portent avec'eux leur signification.

D. Pourquoi ces aptitudes sont-elles appelées typiques ou régulatrices?

R. Parce qu'elles président à l'emploi des autres aptitudes industrielles et expressives en vue d'un type réel ou idéal à reproduire.

D. Existe-t-il d'autres aptitudes créatrices en dehors des douze précédentes?

R. Nous admettons encore l'*inspiration* ou plutôt le *génie artistique*, faculté supérieure à toutes les autres aptitudes chez les grands artistes, et qui les met de prime-saut, pour ainsi dire, en possession de l'utile et du beau, objet définitif de l'art. Cette conquête qui constitue le fait de la propriété, dans le monde matériel et idéal, est le fruit du travail humain considéré sous toutes ses faces et manifestant les diverses aptitudes dont l'homme est doué.

D. Ces aptitudes étant constatées, quelles inductions faut-il en tirer pour l'amélioration de l'état social?

R. Il faut reconnaître que ces aptitudes n'atteignent leur maximum de puissance que lorsqu'elles sont convenablement exercées. Quiconque n'est pas apte à la fonction dont il est chargé ne la remplit jamais bien ; celui-là seul, dont la tâche est en rapport avec ses goûts et ses facultés, peut l'accomplir avec succès. Il faut donc que l'industrie et la pratique des beaux-arts soient soumises à des combinaisons de nature à atteindre ce but. Dès l'enfance, l'enseignement doit favoriser l'éclosion des vocations, et plus tard les fonctions doivent être en rapport avec les vocations révélées et développées par l'éducation.

D. Observe-t-on souvent plusieurs aptitudes chez le même individu ?

R. La plupart de celles que nous avons indiquées existent chez chacun de nous, à un degré inégal sans doute, mais suffisant pour qu'elles soient utilisables dans des travaux différents. Assujettir un individu à n'en exercer qu'une seule, le river à une profession exclusive, c'est lui imposer une monotonie funeste dans ses conséquences. Cet inconvénient, si fréquent dans la société actuelle, disparaîtra ou du moins s'atténuera beaucoup dans une bonne organisation des travaux humains.

D. Sous le rapport moral, quelles conditions l'exercice des aptitudes doit-il rencontrer dans l'état social ?

R. Des conditions de liberté et de justice, afin que notre personnalité, au lieu d'y être faussée par la cupidité ou la contrainte, y soit le plus possible excitée et encouragée à montrer sa puissance au profit de tous et de nous-mêmes.

DEUXIÈME PARTIE

THÉORIE DE LA SOCIÉTÉ

CHAPITRE XV

DE L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ EN GÉNÉRAL

D. Comment la connaissance de l'homme et de la société peut-elle nous aider à construire une théorie sociale?

R. La connaissance de l'homme permet seule de déterminer ses besoins et sa destinée, et l'histoire nous fait fait comprendre en quoi les formes sociales, jusqu'ici établies dans le monde, sont favorables ou contraires à la satisfaction de nos besoins et à l'accomplissement de notre destinée.

D. Y a-t-il donc un grand désaccord entre notre civilisation si vantée et les conditions voulues par la nature humaine?

R. Oui. Nos passions, nos désirs, nos besoins nous révèlent nos fonctions et notre destinée; mais une morale erronée, appuyée sur la force et l'ignorance, a proclamé que l'homme doit opposer la compression aux forces dont il est doué, et mutiler cette liberté pour laquelle il se sent né. Il a reçu l'intelligence pour connaître tout ce qui

l'entoure, pour se connaître et se diriger lui-même, mais on lui a commandé, au nom d'une autorité mystérieuse, de soumettre sa raison à la foi, de subordonner les facultés qui le mettent en possession du vrai à des croyances sans preuves et presque toujours choquantes pour le bon sens. Enfin, par l'emploi de ses forces, il a prise sur le monde matériel et idéal pour augmenter son pouvoir et ses jouissances; mais on lui a fait croire que le travail était un châtiment, la conséquence maudite d'une faute de ses premiers parents, qu'il ne fallait y voir, y chercher qu'un moyen d'expiation d'autant plus salutaire qu'il serait plus douloureux et plus répugnant.

D. Comment les hommes ont-ils pu tomber dans de semblables contradictions?

R. L'erreur est venue de ce que l'on a trop envisagé la destinée de l'homme à un point de vue métaphysique et mystique, au lieu de se guider d'après le simple bon sens et de chercher, dans la connaissance exacte de nos facultés, la révélation du but pour lequel elles nous sont données. C'est à cette révélation naturelle qu'il faut croire; car elle est claire, permanente, et non-seulement confirmée par le bonheur que nous donne l'exercice normal de notre activité, mais aussi indirectement démontrée par le mal résultant des fautes et des obstacles qui nous font échouer dans la recherche du bonheur. C'est ce qu'exprime en peu de mots le théorème connu *des attractions proportionnelles aux destinées.*

D. Quand on connaît les facultés de l'homme et le but pour lequel il en est doué, que reste-t-il à chercher?

R. Il faut savoir dans quelles conditions notre activité

doit fonctionner. L'étude du présent et du passé nous a fait voir un notable désaccord entre les institutions sociales et la nature de l'homme, et, en scrutant les causes des subversions, nous n'avons pas eu de peine à constater que les conditions du milieu sont aussi mal adaptées à la satisfaction de nos besoins physiques et moraux que peu favorables à notre développement intellectuel et esthétique.

D. Si le milieu est mauvais, avons-nous vraiment le pouvoir de le modifier?

R. Ce pouvoir est incontestable et s'exerce d'abord sur le monde physique. Grâce aux sciences et à l'industrie, l'homme sillonne le sol de routes et de canaux, traverse les mers, fouille les entrailles du globe et construit de puissantes machines qui transforment la matière de mille façons pour l'approprier à son usage. Il ne modifie pas moins le règne végétal et le règne animal; il restreint ou élargit le développement des espèces et des races, les acclimate et les domestique. Enfin la société est son ouvrage, et c'est sa volonté intelligente qui crée les institutions destinées à régler ses rapports avec ses semblables.

D. Puisque l'homme a prise sur tout ce qui l'entoure et sur lui-même, où doit-il chercher le principe de direction, la règle, le modèle de l'ordre qui doit enfanter le bien tant désiré?

R. L'idée de l'ordre dérive de deux sources distinctes. Hors de nous la nature nous révèle un certain ordre dans ses œuvres sous des formes diverses. Puis il y a pour notre esprit un ordre que la réflexion nous suggère et qu'il dépend de nous de créer et parfois de substituer au premier. Toutefois, cette puissance de comprendre l'ordre de la na-

ture est bornée comme celle de le modifier. Ce que nous jugeons être l'ordre nous l'appelons le *bien*, et nous appelons le *mal* ce qui nous paraît être le désordre; mais nulle part ce bien ni ce mal n'est absolu. Il nous est donné de l'augmenter ou de le diminuer; nulle part nous ne créons un bien parfait ni un mal complet. Pour nous tout est *mesuré*, *sérié*, c'est-à-dire soumis à ce qu'on appelle la *loi sériaire*, *loi de mesure et de proportion.*

D. Comment la loi sériaire doit-elle être étudiée, pour en avoir une notion générale et complète?

R. Elle doit l'être d'abord à un point de vue rationnel et philosophique, puis dans ses applications.

D. En ce qui concerne la société, ce double point de vue est-il également nécessaire?

R. Oui; il faut en effet que l'ordre social qui existe ou doit exister, obtienne l'assentiment de notre raison par sa conformité avec les principes, les lois et les méthodes de la science. Il faut aussi que cet ordre corresponde aux puissances qui ont à se mouvoir dans son sein, c'est-à-dire à l'organisation de l'homme, à ses facultés intellectuelles, morales et artistiques, d'où il résulte que l'ordre social suppose nécessairement des *lois rationnelles*, des *lois morales* et des *lois économiques*.

CHAPITRE XVI

DES LOIS RATIONNELLES OU LOGIQUES DE L'ORDRE SOCIAL

D. Qu'entendez-vous par *lois rationnelles* de l'ordre social?

R. Ce sont celles que notre raison reconnaît logique-

ment conformes à la nature des choses, aux rapports que les êtres et les faits ont les uns avec les autres.

D. Montrez-nous par un exemple ce que c'est qu'une loi rationnelle.

R. Lorsque la classe bourgeoise, appréciant avec raison l'utilité des études littéraires, regarde comme indispensable d'imposer l'étude du latin à tous les enfants nés dans ses rangs, elle érige en règle trop générale et trop absolue un genre d'instruction qui ne convient qu'à un certain nombre de jeunes sujets. Plusieurs n'ont ni goût ni aptitude pour un travail abstrait sans utilité immédiate. Aussi le but qu'on se propose est-il manqué dans la plupart des cas. Si, au contraire, notre organisation sociale se prêtait à un système d'éducation plus rationnel, on établirait la série des aptitudes de l'enfance, on y adapterait une série d'études appropriées et l'on obtiendrait le résultat désiré parce que le procédé serait conforme à la loi sériaire.

D. Expliquez-nous la loi sériaire.

R. Cette loi est la plus générale que l'esprit humain soit parvenu à formuler. On peut dire que *tout est série dans la nature*. Un être quelconque, astre, animal, plante, minéral, est une série ou un ensemble d'éléments, d'organes, de propriétés reliées par un rapport d'unité. La loi sériaire préside à tout ordre, à tout arrangement naturel ou artificiel, en un mot à la *coordination des rapports d'unité*, de *variété* et d'*harmonie* que notre esprit perçoit entre les diverses parties de l'univers.

D. Quelle est l'utilité d'une connaissance exacte de la loi sériaire ?

R. L'étude de cette loi qui appartient surtout à la philo-

sophie, est si vaste qu'il nous est à peine possible de l'effleurer ici. Les choses ont entre elles tant de rapports que les séries sont innombrables et très-diverses. Ce qu'il importe de savoir, c'est le principe sur lequel doivent reposer tous les procédés de coordination applicables aux relations sociales.

D. Est-ce que la Société n'est pas actuellement et n'a pas toujours été régie par une coordination sériaire?

R. Si vraiment; mais cet ordre étant un résultat spontané des instincts et des penchants de l'homme, en même temps qu'une œuvre de sa volonté intelligente et réfléchie, on y constate de nombreuses variétés et l'on en déduit la possibilité d'un perfectionnement par le progrès de la puissance humaine. Il est évident que l'ordre social est très-imparfait dans les sociétés inférieures, et la civilisation elle-même nous offre tant de mal mêlé avec le bien que nous n'y pouvons trouver la satisfaction suffisante ni de notre raison, ni de nos besoins, ni de nos droits. Les diverses séries qui s'échelonnent de l'individu à la Société présentent beaucoup de rapports faux, vicieux et malfaisants. Ainsi les groupes dus aux relations d'amitié, d'amour, d'ambition ou de famille, sont la plupart du temps entraînés à des subversions, par suite des mauvaises combinaisons auxquelles ils sont soumis. Dans des séries plus élevées, telles que la commune, le canton et autres échelons ascendants jusqu'à la nation, ce désordre se manifeste en beaucoup de choses. Enfin, toutes les nations, au lieu d'être réunies, au sein de l'Humanité, par une politique de paix et de justice, vivent encore dans un état déplorable de division et d'antagonisme.

D. Connaît-on des types d'organisation sériaire assez parfaits pour servir de modèles?

R. Oui, on en trouve un grand nombre dans les sciences où l'ordre sériaire forme la base des classifications, dans certaines industries, dans l'administration politique, judiciaire, militaire, dans les établissements de commerce, etc., où il préside à la distribution des fonctions et aux rapports hiérarchiques. Ces diverses séries, qui présentent plusieurs conditions excellentes, ne sont pas parfaites. L'armée, par exemple, quelque puissance qu'elle doive à son organisation, est une série défectueuse sous plusieurs rapports. D'abord l'action de chacun n'y est pas assez libre. Ensuite l'aptitude réelle de chaque individu n'est pas assez consultée pour qu'il soit toujours à sa véritable place. Il y a des officiers ignorants ou peu braves qui devraient obéir au lieu de commander, des soldats intelligents qui devraient être officiers, d'autres qui ont horreur de la guerre. Or, toute série qui ne comporte pas la spontanéité et la liberté des éléments, qui ne les hiérarchise pas conformément à leur valeur respective, n'est pas une série bien constituée. Elle détruit la liberté sans réaliser l'ordre véritable.

D. Pouvez-vous citer quelques exemples d'une coordination sériaire aussi parfaite que possible ?

R. Il en existe assurément. Voyez l'ordonnance d'un grand festin, dont les différents mets sont servis dans un ordre qui satisfait aussi bien le sens du goût que celui de la vue et forme une série très-complexe divisée en trois services avec des pivots et des transitions dont le rôle est compris de tout le monde. Voyez surtout un concert ou la représentation d'un opéra. En supposant qu'ici tous les acteurs

aient demandé et accepté librement le rôle qui leur est confié, on aura les véritables conditions de l'ordre, si chacun se trouve chargé d'une tâche conforme à ses aptitudes et à ses goûts, et si une direction intelligente préside aux combinaisons matérielles et morales nécessaires pour assurer la bonne exécution de l'œuvre lyrique. Voilà comment l'ordre réalise la satisfaction pleine et entière de l'amour de l'art qui anime en même temps auteurs et spectateurs, et les a réunis dans un sentiment commun de jouissance esthétique : *l'admiration du beau.*

D. Croyez-vous que la Société puisse être organisée d'après les types que vous venez de citer de manière à devenir harmonique ?

R. Oui, et voici comment se résume l'organisation conforme aux principes de la loi sériaire universelle :

1° L'ordre social doit se concilier avec le progrès. Tout change sans cesse dans le monde. Tout être vivant se meut suivant une ligne courbe dont la partie ascendante représente un accroissement progressif de puissance et de perfection. L'Humanité qui, suivant toute apparence, est dans sa phase ascendante, ne peut pas être exclue de cette loi. Une organisation capable de la rendre stationnaire ou de la faire rétrograder serait fausse et contraire à la loi de l'univers ;

2° Dans tout organisme vivant, chaque organe, chaque fonction donne et reçoit quelque chose. De même, dans la société, chaque individu est destiné à recevoir et à donner son contingent de la vie collective. Tout égoïsme assez aveugle pour s'isoler de l'ensemble s'en retranche ; l'ordre est également troublé si l'échange entre le tout et chacun

de ses membres n'est pas réglé par l'équité. La solidarité, nous rendant responsables les uns des autres, peut seule assurer entre nous des rapports de fraternité et de justice ;

3o Tout ensemble bien organisé, c'est-à-dire dont les termes occupent un rang déterminé par leur valeur respective, nous révèle le principe de hiérarchie nécessaire à la Société et nous apprend que cette hiérarchie ne peut avoir d'autre base que l'importance relative des différentes fonctions ;

4o Le procédé sériaire, devant servir à classer les fonctions, y introduira partout la variété, la gradation et l'enchaînement, de manière à permettre à chacun l'exercice et le développement alternatif de ses aptitudes et à réaliser en même temps la convergence de tous les efforts vers la vie d'ensemble, c'est-à-dire l'unité d'action ;

5o La raison ne peut accepter un mécanisme social qui serait contraire à l'expansion harmonique des êtres, à leur constitution et à leur destinée, tel que celui qui a prévalu jusqu'à ce jour dans les sociétés humaines. La compression systématique des aspirations naturelles n'a pu se justifier que par l'imperfection de la science. Le règne de la liberté est le seul que notre raison émancipée puisse accepter et auquel l'avenir doive appartenir ;

6o Une sériation habile portée dans toutes les branches de l'activité humaine, amenant la régularité du mouvement et l'équilibre des forces, réalisera l'ordre proprement dit ;

7o Enfin, ayant constitué son unité dans tous les éléments de sa vie propre, l'Humanité opérera son ralliement avec tout ce qui l'entoure.

En résumé, *progrès, solidarité, hiérarchie, unité d'action, liberté, équilibre, ralliement universel*; tels sont les termes de la série sociale; telles sont les conditions que doit réaliser l'association intégrale.

CHAPITRE XVII

DES LOIS MORALES DE L'ORDRE SOCIAL

D. Sur quelles règles de morale la sociologie doit-elle s'appuyer?

R. Sur celles de la morale ordinaire, à la condition de les entendre dans leur sens vrai et raisonnable. La sociologie ne peut qu'adhérer au précepte suivant :

Agis envers les autres comme tu désires qu'ils agissent envers toi.

En d'autres termes : fais le plus de bien possible à tes semblables et ne leur fais jamais de mal. La morale ainsi comprise renferme toute justice et toute charité, tout devoir et toute vertu. Elle affirme les intérêts de l'individu et ceux de la collectivité; elle est, dans la mesure où elle doit l'être, conforme aux prétentions légitimes de l'égoïsme et aux exigences salutaires de la solidarité sociale.

D. Prendre pour mesure de son devoir le bien que l'on désire pour soi-même, n'est-ce pas adopter la morale de l'intérêt personnel?

R. Oui et non, suivant ce que l'on entend par intérêt personnel.

D. Expliquez cette réponse.

R. Si notre vie personnelle se rapportait tout entière à

notre individualité, le cercle en serait fort étroit et les jouissances qui en dépendent ne nous donneraient qu'un bonheur très-restreint. Mais notre personnalité embrasse encore ce qu'il y a de plus élevé et de plus digne dans notre nature. Elle est très-active dans les affections qui nous relient à nos semblables. Aimer un ami, une femme, des enfants, n'est-ce pas donner expansion à un besoin *personnel*, chercher une jouissance *personnelle*, en un mot avoir un intérêt *personnel* dans les liens que ces affections créent entre nous et nos semblables. Le désir de cette jouissance est donc un intérêt légitime et peut d'autant mieux servir de règle à notre devoir que plus ce désir sera satisfait, plus le devoir sera pleinement accompli. Qu'est-ce qu'aimer sinon désirer et faire le bien de la personne qu'on aime au moins autant que le sien propre? Toute autre manière d'aimer ne mérite pas le nom d'amour. Ainsi le bien de la personne aimée se confond avec celui de la personne qui aime, et le désir de ces deux biens réunis est un intérêt vraiment *personnel* pour celui qui l'éprouve. Dans ce deuxième ordre de faits, la morale de l'intérêt personnel, si elle est entendue dans le sens que nous venons de dire, est aussi rationnelle qu'irréprochable.

D. Dans l'accomplissement des devoirs, dans les actes de dévouement, d'abnégation, de sacrifice, peut-on dire que l'intérêt personnel est en jeu comme dans les relations affectives?

R. Cet intérêt est encore en jeu, bien que ces actes paraissent *désintéressés* suivant l'expression reçue. Qu'y a-t-il de plus beau, de meilleur que de faire son devoir et se dévouer? La satisfaction qui en résulte est supérieure à tout

autre plaisir. Le témoignage de la conscience, même sans celui de l'estime publique, est à coup sûr la jouissance la plus enviable et la plus excellente qu'un homme puisse éprouver. Plus il la recherche, plus il s'ennoblit et s'honore. Il a donc intérêt à se procurer un bien supérieur à tous les autres, et, en l'y excitant, la morale ne fait en réalité que lui conseiller de satisfaire le plus grand et le plus précieux de ses intérêts personnels. Ainsi comprise, la morale de l'intérêt n'offre aucun danger pour la société et reste conforme à cette loi de solidarité qui lie étroitement l'individu à ses semblables.

D. N'y a-t-il pas contradiction à appeler morale de l'intérêt personnel celle qui conseille le désintéressement ?

R. Cette contradiction existe dans les termes, mais elle n'existe que là. Au fond, il n'y a pas d'équivoque et la morale de l'intérêt bien entendu, c'est-à-dire également tutélaire pour tous les membres du corps social, défie toute réfutation, pourvu qu'on n'oublie pas que les intérêts et les devoirs se hiérarchisent comme les passions auxquelles ils se rapportent.

D. Comment se hiérarchisent les passions sous le rapport du bien moral?

R. Les passions sensitives sont au bas de l'échelle, puisqu'elles se rapportent au bien-être, au luxe, jouissance essentiellement individuelle. Au second rang se placent les affectives qui ne procurent le bonheur à celui qui aime qu'à la condition de faire celui de la personne aimée. Enfin, le dévouement est la passion qui engendre le plus grand bien moral, puisqu'en procurant à celui qui lui obéit cette satisfaction suprême de la conscience univer-

sellement jugée supérieure à toute autre, il a le bien d'autrui pour but et pour résultat.

D. Quel doit être le véritable rôle de la morale vis-à-vis des passions ?

R. Elle doit les éclairer pour les diriger vers la réalisation du bien. Mais il ne suffit pas de dire aux hommes quels sont leurs devoirs ; il faut surtout déterminer et réaliser les conditions les plus favorables à l'accomplissement de ces devoirs, en d'autres termes à la production du plus grand bien possible.

D. La prédication de la morale a-t-elle autant d'efficacité qu'on le pense communément ?

R. Sans nier son utilité, on peut soutenir qu'elle a été très-insuffisante et que les moralistes se sont toujours fait illusion sur la portée pratique de leurs préceptes. Ils les ont souvent mal formulés. Ainsi, en disant que l'homme doit combattre et comprimer ses passions, ils ont donné une formule équivoque dans sa généralité et d'une exécution impossible.

D. En quoi cette formule est-elle équivoque ?

R. Elle ne distingue pas avec assez de précision les unes des autres, ce que l'on appelle vulgairement les bonnes et les mauvaises passions. Les passions natives et primordiales étant des forces et des instruments, il serait absurde de les comprimer et de les empêcher d'atteindre le but voulu par la nature. Quant aux passions dites mauvaises, résultant de ce que les passions natives sont mal dirigées et engendrent le mal, il faut changer les conditions qui président à cet essor subversif, mais non les passions elles-mêmes.

D. L'expérience prouve-t-elle l'impossibilité de la compression des passions ?

R. Elle la prouve dans une large mesure. Pour faire respecter la propriété d'autrui, on prescrit ce respect comme un devoir et l'on vante le mépris des richesses; mais personne ne méprise la richesse, si ce n'est parfois en théorie, et il se commet beaucoup d'attentats contre la propriété. On nous dit : quelque avantage que tu puisses y trouver, tu ne tueras point ; et la guerre, l'assassinat, le duel, le suicide déciment l'humanité. On prêche la fraternité, l'égalité, la liberté, et le monde est couvert d'opprimés et d'oppresseurs. On veut des mœurs pures et de toutes parts la licence, la vénalité, des vices contre nature, la violence même règnent dans les relations des sexes. On recommande l'accord et la paix dans la famille, et là comme ailleurs abondent les divisions d'intérêt et de sentiment, les luttes et les haines. Enfin, on dit à l'homme d'aimer le travail comme étant la seule source légitime du bien-être, et en réalité le travail n'est point généralement aimé. Les préceptes de la morale ont beau être sublimes ; ils sont largement méconnus et foulés aux pieds.

D. Quels sont donc les plus sûrs moyens d'atteindre le but de la morale ?

R. Étant donné le bonheur comme but de la vie humaine, après avoir écarté toute équivoque sur les passions pour n'y voir autre chose que les tendances natives du cœur humain, il serait illogique de vouloir les comprimer. La seule chose raisonnable, c'est de chercher les conditions les plus propres à en rendre l'essor harmonique et bienfaisant. Or, les plus importantes de ces conditions

sont : 1° en ce qui concerne l'individu, une éducation intégrale qui peut seule donner à l'homme toute sa puissance physique et morale ; 2° en ce qui concerne la société, l'accord des intérêts, l'équité dans la répartition, l'organisation du travail la plus capable de le rendre attrayant, enfin les combinaisons matérielles et morales dans la vie collective les plus favorables à l'accord des caractères, à l'expansion de la vie affective et du dévouement, le plus noble et le plus fécond des ressorts de la sociabilité. Si l'amour de la richesse et du luxe est naturel aux hommes, comme tout le prouve, il ne faut ni le condamner ni l'interdire, mais chercher les meilleurs moyens de le satisfaire. Si les relations affectives ne sont loyales et heureuses qu'à la condition d'être libres, il faut qu'elles ne soient entravées ni par la contrainte directe ou indirecte, ni faussées par une opposition d'intérêts qui engendre celle des volontés. Si les besoins de changement, de rivalité et d'accord collectif sont des éléments radicaux de la nature humaine, il faut que ces passions trouvent, dans les combinaisons de l'ordre social, les moyens de s'exercer utilement et sans préjudice pour personne. Enfin, si la plupart des hommes sont peu capables de faire passer leur propre intérêt après celui des autres, et de préférer à tout la justice et la vertu, si, en un mot, le dévouement est la passion la plus rare, au lieu d'invoquer trop exclusivement la loi du devoir, il faut créer des conditions sociales plus favorables que celles d'aujourd'hui à l'accomplissement du bien en toutes choses.

CHAPITRE XVIII

DES LOIS ÉCONOMIQUES DE L'ORDRE SOCIAL

D. Qu'entendez-vous par lois économiques de l'ordre social ?

R. Celles qui régissent l'activité individuelle et collective des hommes en tant qu'elle s'applique à créer, conserver, transmettre et consommer la richesse, dont les divers éléments servent aux nécessités de notre existence ou à nos plaisirs.

D. Quelles sont les forces créatrices de la richesse ?

R. Du côté de l'homme il n'y en a qu'une qui mérite le nom de force, c'est le *travail*, c'est-à-dire l'exercice des aptitudes pratiques dont il est doué. Mais il faut tenir compte d'un autre élément placé en dehors de nous, que nous pouvons nous approprier pour en faire un instrument, c'est la terre avec ses trois règnes, ses agents impondérables et ses diverses forces, dont nous empruntons la puissance avec une habileté sans cesse croissante.

D. Que faut-il comprendre sous le nom de richesse ?

R. La richesse n'est pas seulement l'or, l'argent, les produits du sol, les œuvres matérielles de l'industrie et de l'art, mais encore tout ce qui représente une acquisition utile, une découverte, une invention, une idée, une formule, etc. Le savant, le poëte, l'écrivain, le musicien, etc., sont à leur manière des travailleurs dont les services leur donnent droit à la richesse.

D. Pour vous, les occupations manuelles, en général si

pénibles, ne méritent donc pas mieux le nom de travail que celles de l'esprit ?

R. Non ; cette distinction serait peu fondée. Que mon activité productive me procure une sensation agréable, douloureuse ou indifférente ; que je sois libre ou contraint ; que je travaille en vue de satisfaire un besoin physique impérieux, un désir de luxe ou une haute aspiration d'art ou de science ; que j'aie pour mobile une récompense matérielle ou idéale, la fortune ou l'honneur, quelquefois tous les deux ; dans tous ces cas je fais une véritable dépense de force personnelle qui engendre un produit et me crée une responsabilité et un mérite. On obscurcit la question en faisant de la peine et de la fatigue corporelle une condition indispensable du travail, en ne donnant ce nom qu'aux efforts qui lassent nos membres. Est-ce que la pensée ne fatigue pas mon cerveau ? l'écriture, mes yeux et ma main ? L'artiste épuise-t-il moins ses forces à enfanter l'idéal d'un chef-d'œuvre qu'à en effectuer la représentation matérielle par le travail des mains ? On n'aperçoit, quant à l'essence même de l'acte humain, aucune différence entre ces diverses circonstances.

D. Le travail et le fonds primitif des forces naturelles interviennent-ils seuls dans la production de la richesse ?

R. Il se dégage du travail deux autres éléments qui ont une valeur propre et un rôle spécial. Ce sont le *talent* et le *capital*.

D. Qu'est-ce que le talent ?

R. Ce n'est autre chose que le travail lui-même à un certain degré de puissance et de perfection. Signe éclatant de la personnalité humaine, le talent en fixe la valeur et de-

vient par là une des causes légitimes de l'inégalité entre les hommes. Lorsque, toutes choses égales d'ailleurs, une tâche mieux remplie par un travailleur que par un autre, nous montre chez le premier plus de talent que chez le second, nous n'hésitons pas à leur reconnaître un droit proportionnel à leur mérite respectif, et ce jugement est évidemment d'accord avec la raison et la justice.

D. Qu'est-ce que le capital ?

R. C'est tout produit qui, au lieu de disparaître par une consommation immédiate, dure plus ou moins, constitue l'épargne et représente un travail dont le fruit a été mis en réserve.

D. Quels sont les usages du capital ?

R. La durée plus ou moins persistante du capital le rend transmissible de main en main, par échange, prêt ou donation ; mais l'intervention de la société dans l'usage du capital fait naître certaines difficultés, exige des applications variées des principes du droit, et par conséquent donne quelquefois prise à la critique. Rien, de nos jours, n'a été attaqué avec plus de violence et défendu avec plus de vigueur que les droits et les prétentions du capital ; aucune question n'a soulevé plus de passions et inspiré plus de craintes. Le rôle du capital, le droit de propriété sont des questions d'une haute gravité.

D. Si les conditions économiques de l'ordre social se rapportent toutes à ces trois éléments : *travail*, *capital* et *talent*, en quoi l'économie politique, qui en embrasse l'étude, diffère-t-elle de la science sociale ?

R. En ce qu'elle n'en est qu'une branche. Presque toutes les définitions que les économistes en ont données lui as-

signent pour unique objet la manière dont la richesse se produit, s'échange, se distribue et se consomme. Or, cette définition ne saurait s'appliquer exactement à la sociologie, qui a pour objet tous les faits sociaux, et pour but, dans ses applications pratiques, le bonheur moral au même titre que le bien-être physique. Ce n'est pas sans quelque apparence de raison que l'on peut reprocher à l'Économie politique une certaine indifférence dans les questions de justice et d'humanité. L'économiste se préoccupe surtout de la cause ou de la loi qui préside aux mouvements de la richesse; mais qu'en vertu de circonstances supérieures à sa volonté, un homme de riche qu'il était devienne pauvre, c'est un détail peu digne de l'attention du savant. Que le renchérissement d'une matière première affaisse l'industrie correspondante et prive d'ouvrage des milliers de travailleurs, l'économiste n'y voit d'intéressant que le jeu de la loi de l'offre et de la demande, en vertu de laquelle l'équilibre sera rétabli au bout d'un certain temps. La ruine, les privations, les angoisses de la faim auront accablé des milliers de familles; mais comme ce fait, dit-on, ne rentre pas dans le domaine propre de la science, il n'y a plus là qu'une question de charité.

D. Les économistes ont-ils en général un sentiment vrai du désordre social?

R. Non; ce sentiment manque à la plupart d'entre eux, et, pour quelques-uns, Bastiat, par exemple, notre ordre social n'est guère composé que d'harmonies économiques. Pour un autre, M. Baudrillart, « la lutte est à la surface, parfois acharnée et violente, et ne laisse voir que la confusion, mais l'harmonie s'y cache... Deux raisons bien

puissantes *tendent* à maintenir dans le monde des intérêts cet ordre que, sur la foi d'une apparence mal débrouillée, on se refuse à y reconnaître. La première de ces raisons, c'est que l'industrie de chaque producteur est intéressée à se mettre en rapport avec les besoins auxquels elle se propose de satisfaire. De là une *tendance à l'harmonie* entre la production et la consommation. La seconde raison, c'est que chacun est tenu d'ajuster ses travaux à ceux des autres hommes, sans lesquels il ne peut rien et dont le concours centuple la jouissance individuelle. De là une *tendance à l'harmonie* dans les diverses parties de la production. »

D. Comment les socialistes répondent-ils à ce langage?

R. Ils disent que ces *tendances* restent trop à l'état de *tendances* pour les satisfaire. Au lieu d'une société où l'harmonie se cache, dit-on, derrière la confusion, ils ne veulent pas de confusion, et ils demandent une harmonie qui se décèle par la satisfaction des besoins et des droits. A leurs yeux les transactions sont en réalité moins libres que ballottées entre la licence et la contrainte; or, ils ne veulent ni l'une ni l'autre. Sans doute la production et la consommation tendent à s'établir dans des rapports réciproques d'harmonie, mais elles manquent de lumières pour cela, et, d'ailleurs, le commerce les sépare, le commerce dont les intérêts sont, dans une forte mesure, divergents, contraires à ceux des deux branches qu'il soumet à ses exigences parasites. Sa *tendance* est d'attirer à lui le plus de bénéfice possible, et, pour atteindre ce but, il cède trop souvent à des *tendances* qui ne sont rien de moins que des fraudes, des sophistications, des manœuvres d'agiotage et d'accaparement, une concurrence déloyale, etc...

D. Quel ordre et quelle méthode convient-il de suivre dans l'étude des lois économiques de la société ?

R. Nous étudierons : 1° les éléments économiques au point de vue des droits; 2° la question de l'accord des intérêts; 3° l'organisation du travail.

CHAPITRE XIX

DES ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES AU POINT DE VUE DES DROITS

D. Quels sont les droits du travail?

R. Tout travailleur a droit : 1° à une rémunération matérielle égale à la valeur du produit de son travail; 2° à une rémunération morale; 3° à l'exercice libre de ses aptitudes laborieuses.

D. Veuillez développer le premier point.

R. On ne peut pas plus contester le droit du travailleur au produit de son travail ou à une valeur équivalente que séparer un effet de sa cause. De ce droit résulte avec la même évidence celui de consommer le produit obtenu, d'en faire épargne ou de s'en dessaisir par prêt, don ou échange. La loi intervient parfois dans l'exercice de ce droit, mais par cela même elle en consacre le principe.

D. Quand l'homme a-t-il droit à une rémunération morale?

R. Le résultat de certaines actions est d'une incontestable utilité, bien qu'il soit difficile de lui trouver un équivalent matériel, et il est des cas où le dévouement perdrait son caractère et son mérite s'il était estimé à prix d'argent. La justice veut alors que l'individu ou la société qui en

profite paye sa dette par un tribut d'estime et de reconnaissance. C'est ce principe d'équité qui porte la génération moderne non-seulement à réhabiliter le travail, jadis réputé avilissant et indigne de l'homme libre, mais encore à le glorifier comme un acte moral conforme aux lois de la nature.

D. Comment faut-il comprendre la liberté du travail?

R. De deux manières. Il faut d'abord que le travail ne soit pas imposé à un individu par un autre. Le travailleur ne doit être ni esclave ni serf, mais entièrement libre de sa personne vis-à-vis de ses semblables. Il ne faut pas davantage qu'il soit dans une dépendance indirecte comme celle qui résulte du prolétariat. Dans la société actuelle, les travailleurs, s'ils n'ont que leur salaire quotidien pour vivre, sont réduits à l'alternative de manquer du nécessaire ou de subir la contrainte d'un travail souvent nuisible à leur santé, contraire à leur goûts, à leurs aptitudes et à leur dignité morale. L'homme alors n'est rien moins qu'indépendant, quoi que les économistes en puissent dire. Le travailleur n'est vraiment libre qu'à la condition de pouvoir, au sein d'une société convenablement organisée, choisir, parmi les divers genres de travaux, ceux vers lesquels le portent de préférence ses goûts, ses aptitudes, ses intérêts et ses liens affectifs. Toute tâche contraire à notre nature est mal exécutée, et le but du travail est compromis. Il l'est encore si une rétribution insuffisante lèse nos intérêts, et enfin nous souffrons quand ce travail nous tient séparés des personnes que nous aimons, ou nous force au contact de celles qui nous sont antipathiques. *Pour que le travailleur soit libre, le travail doit être attrayant*, et cette

condition, *sine quâ non*, est moins chimérique qu'on ne croit, puisqu'elle est déjà réalisée aujourd'hui dans quelques circonstances qu'il s'agirait de rendre plus fréquentes.

D. En quoi consiste ce que l'on appelle le *droit au travail?*

R. En principe, on ne peut nier le droit au travail, mais, en fait, notre société est impuissante à en assurer la pratique, et cette impossibilité est invoquée par nos hommes d'État pour refuser de proclamer la légimité de ce droit, ne fût-ce qu'en théorie. A peine nos lois reconnaissent-elles le droit à l'assistance.

D. D'où vient la légimité du droit au travail?

R. La terre qui, dans son état primitif, est avec raison considérée comme un instrument de travail appartenant à tous les hommes, a été de plus en plus appropriée, c'est-à-dire conquise et occupée par un certain nombre d'individus, et la plus-value du sol, créée par le travail de quelques-uns, étant inséparable du fonds primitif, la possession de cette plus-value a paralysé le droit de tous à la terre. De là est née la division des hommes en deux classes : celle des propriétaires, qui détiennent tout, fonds primitif et plus-value, et les non-propriétaires, qui, dans les pays déjà peuplés, ne peuvent se servir de la terre comme d'un instrument de travail sans l'assentiment des premiers. Ceux qui souffrent de cette situation se regardent comme déshérités, se plaignent et invoquent le droit au travail.

D. Qu'est-ce que la société peut et doit faire en face de ce droit, qui paraît, en effet, très-légitime?

R. Une société mieux organisée que la nôtre pourra reconnaître le droit au travail et en assurer l'exercice effec-

tif par l'association. En attendant, on supplée à cette impuissance par deux palliatifs : l'impôt foncier et la colonisation. L'impôt foncier, direct ou indirect, établi sur les propriétaires, profite à tout le monde et diminue d'autant les charges publiques pour ceux qui ne possèdent pas le sol. D'autre part, la colonisation, jusqu'à ce que le globe soit entièrement peuplé et exploité, fournit aux travailleurs non occupés les moyens de vivre et de s'approprier de nouvelles étendues de la surface terrestre ; mais cette institution, à peine ébauchée dans les sociétés européennes, n'y rend que peu de services. L'Angleterre favorise l'émigration et l'Amérique est ouverte aux immigrants ; mais, dans ces deux pays et surtout dans d'autres, ce mouvement, compromis par l'incohérence des efforts, par les manœuvres déloyales de quelques individus ou de certaines compagnies, fait de nombreuses victimes et aboutit souvent à de déplorables catastrophes.

D. Quels sont les droits du talent ?

R. Ces droits résultent de certaines conditions remplies par le travailleur et qui donnent la mesure de son talent. En d'autres termes, ils reposent sur la quantité, la qualité et la nature du travail accompli.

D. Expliquez cela par des exemples.

R. Comme nous différons tous les uns des autres par nos aptitudes respectives, les produits de notre travail sont en rapport avec ces différences. De deux ouvriers qui bêchent la terre, celui qui, dans le même temps, en remue une plus grande étendue, est déclaré le plus habile. Dans les beaux-arts, au contraire, qu'un génie facile produise un chef-d'œuvre en peu de temps, et qu'un autre, moins favo-

tisé par la nature, mette un temps double à créer une œuvre égale, la durée de ce travail sera très-peu considérée pour juger le mérite relatif des deux artistes. Enfin, dans d'autres cas, c'est la nature même de l'œuvre qui permet d'en apprécier la valeur. Ainsi, quand un artiste de premier ordre, un Paganini ou un Thalberg, a, pendant une heure, charmé son auditoire, on ne tient guère compte du travail préparatoire. C'est en jugeant directement l'exécution elle-même qu'on apprécie le talent de l'artiste. Il ne vient à l'esprit de personne d'attribuer à une heure de ce travail d'exécution aussi peu de valeur qu'à un travail de même durée dans une industrie manuelle.

D. La société a-t-elle intérêt à rétribuer le talent ?

R. Oui, elle y trouve son intérêt en même temps qu'elle fait une chose juste. Plus ses travailleurs seront savants et habiles, plus elle les comblera de fortune et d'honneurs, pour stimuler et récompenser leur zèle, plus aussi elle en profitera. Ainsi l'intérêt des individus et celui de la société se trouveront d'accord entre eux et avec la justice. Ce résultat est faiblement garanti dans la société actuelle, où se voient sous ce rapport bien des iniquités,

D. Que faut-il penser du talent au point de vue de l'égalité sociale ?

R. Le talent est une des sources de l'inégalité et, à ce titre, il porte ombrage à ceux qui rêvent un régime d'égalité absolue. Nous reviendrons ailleurs sur la question de l'égalité et de la hiérarchie. Remarquons seulement ici qu'il est de l'intérêt de tous que les plus capables dirigent l'action commune ; mais cette prépondérance ne peut être effective qu'à la condition d'être reconnue et acceptée par

tous, et nulle autre autorité que le suffrage des associés intéressés et compétents ne doit conférer aux chefs le pouvoir dont ils sont dignes. Dans toutes les fonctions confiées à l'action collective d'un groupe, l'expérience, le tact, le coup d'œil d'un directeur contribuent sûrement au succès. Chacun de ceux que leur infériorité relative place dans un rôle subalterne, est intéressé à ce que l'œuvre du groupe entier et la sienne propre atteignent le plus haut degré de perfection, et par conséquent à choisir pour chef celui dont le talent peut le mieux assurer ce résultat.

D. Quels sont les droits du capital ?

R. Les droits du capital sont proportionnels aux services qu'il rend ; mais cette question soulève aussi celle du droit de l'homme à la possession du capital, c'est-à-dire à la propriété.

D. Sur quelles choses l'homme a-t-il un droit de propriété ?

R. Sur celles qu'il a créées par son propre travail ou qui lui ont été cédées en échange d'un service rendu, ou données par quelqu'un qui les possède légitimement.

D. A quel titre l'homme peut-il devenir propriétaire du sol ?

R. Il y a, comme nous l'avons dit, deux choses dans la terre : une valeur primitive antérieure au travail, qu'aucun individu ne peut s'approprier sans léser ses semblables, et une valeur résultant du travail, c'est-à-dire une plus-value qui appartient légitimement à celui qui l'a créée ou qui l'a reçue d'un autre en remontant jusqu'au créateur primitif. Nous avons déjà dit que la société n'a pas jusqu'ici trouvé les moyens de concilier le droit à la plus-

value avec le droit au fonds primitif, et c'est pour cela que nous voyons tant d'attaques dirigées contre la propriété immobilière.

D. Quel usage l'homme a-t-il le droit de faire de sa propriété ?

R. Nous avons déjà dit qu'il peut consommer ce qu'il possède, le conserver, le prêter, le céder par échange, donation, ou héritage.

D. S'il n'y a pas de doute sur le droit de consommer, de conserver, d'échanger et de donner ce que l'on possède, en est-il de même du droit de transmettre par héritage et de celui de prêter à intérêt ?

R. Le droit d'*hériter* n'est réel que comme transformation de celui de *tester*. Or le droit de tester n'est pas plus contestable que celui de donner de son vivant. Les uns font un testament formel, pendant que d'autres s'en rapportent aux dispositions de la loi pour régler le partage de leur succession. Ce sont là deux manières d'exprimer sa volonté ; l'une est ostensible, l'autre est tacite ; mais celle-ci ne paraît pas plus attaquable que la première. D'ailleurs la taxe des successions rentre dans ce que nous avons dit de l'impôt foncier direct et indirect.

D. Que pensez-vous du prêt à intérêt ?

R. La question a un côté théorique et un côté pratique. En théorie, si je possède légitimement un immeuble, un produit industriel, un métal précieux, un objet d'art, une somme de monnaie, je puis en disposer et par conséquent le prêter, pourvu que les conditions du prêt soit librement débattues entre moi et l'emprunteur. Mais en pratique, il peut arriver, et il arrive trop souvent que l'emprunteur pressé

par le besoin est contraint d'accepter les charges léonines que lui impose le prêteur. Cet inconvénient cessera lorsque l'association aura substitué l'accord à l'antagonisme des intérêts. D'ailleurs le taux du prêt n'a pas d'autre base équitable que la double considération du service rendu et du risque à courir.

D. Croyez-vous que le prêt à intérêt subsistera toujours?

R. Il serait téméraire de répondre dans un sens ou dans l'autre. La disparition du prêt à intérêt dans l'avenir ne doit pas être regardée comme impossible, puisque, dès aujourd'hui, le fait s'observe quelquefois. S'il arrive que personne n'ait plus besoin des services qu'on demande à l'emprunt, le prêt à intérêt sera non avenu. Il est surtout admissible que le prix de ce service baissera graduellement. Que la richesse augmente et soit mieux répartie, que chacun finisse par avoir la libre disposition des instruments de travail, le prêt à intérêt aura moins d'emplois et finira peut-être par n'en avoir aucun. Mais ce changement, s'il arrive, coïncidera forcément avec beaucoup d'autres qui en feront pour tout le monde un avantage tel que personne n'aura lieu de s'en plaindre.

CHAPITRE XX

DE L'ACCORD DES INTÉRÊTS

D. Est-ce que l'accord des intérêts n'existe pas dans notre société autant que la nature des choses le comporte ?

R. Nous ne le pensons pas. La part à faire à l'individualité exige sans doute qu'on maintienne distincts et

indépendants les intérêts dont la fusion entraînerait le sacrifice de l'individu à la collectivité; mais il est possible de fonder l'accord des intérêts sur l'ordre et la justice, de manière à leur donner une satisfaction plus complète et plus certaine, sans en compromettre aucun.

D. Quels sont les intérêts aujourd'hui opposés qu'il serait bon d'accorder ?

R. L'opposition des intérêts est presque universelle. Nous l'avons déjà signalée dans le commerce. Quant à l'industrie, le fabricant est intéressé à réduire au minimum le salaire de ses ouvriers, et à son tour il subit parfois les dures exigences du capital ou la loi du commerce qui, à un moment donné, lui fait accepter des marchés ruineux. L'agriculteur a des transactions difficiles avec l'acquéreur de ses denrées, avec le capitaliste dont l'aide lui est nécessaire. Même désaccord dans les relations domestiques ; le maître trouve onéreux le salaire de ses serviteurs qui de leur côté se plaignent de la sujétion et des fatigues d'un service que celui-là juge facile et doux. Dans toutes les professions, dans tous les emplois, chacun cherche à supplanter son rival, convoite la faveur d'un chef et parfois l'achète par des procédés nuisibles aux intérêts d'autrui. La lutte de l'égoïsme contre l'égoïsme est le fait général.

D. Est-ce que cette lutte n'est pas, comme l'avancent les économistes, la véritable loi de la société ?

R. La lutte est une loi qui s'impose à l'humanité ; mais il faut bien comprendre cette loi sans la dénaturer. Que j'aie à me défendre d'une bête féroce ou à l'attaquer pour utiliser sa dépouille, la lutte est nécessaire. Qu'un torrent inonde

mon champ et que j'élève une digue pour lui barrer le passage, c'est une lutte que je dois accepter. Si, pour me protéger contre les intempéries, je me couvre de vêtements et me construis un abri, j'appelle mon travail un combat contre les éléments et, si je reculais, je m'accuserais de faiblesse. Mais, que l'homme dispute par la force une proie à son semblable affamé comme lui, dira-t-on que ce conflit exprime la véritable loi de l'ordre? Si, au lieu d'user leurs forces à se combattre, ces deux hommes savaient s'unir pour s'emparer plus facilement d'une proie commune, ne seraient-ils pas à la fois plus habiles et plus heureux de la partager que de s'en disputer une insuffisante ? Gémissons d'une lutte rendue inévitable par l'ignorance; au lieu de l'approuver, de l'admirer peut-être, reconnaissons qu'elle est barbare et funeste.

D. Est-ce qu'il faut condamner le principe de la concurrence?

R. Non, mais il faut bien s'entendre à ce sujet. Le principe de la concurrence est excellent lorsque deux puissances qui poursuivent le même but, sont dans les conditions d'une véritable émulation. Si elles ne visent qu'à se surpasser pour arriver à leurs fins, cette rivalité est utile en accroissant l'effort de part et d'autre. Que le résultat soit proportionnel au mérite, la justice sera satisfaite, et si, le vainqueur gagnant le premier prix, le vaincu en obtient un second, il ne se produira ni conflit ni plainte.

C'est à ce point de vue qu'il faut apprécier la concurrence. Expression d'une émulation qui excite la volonté, elle devient féconde et harmonique ; mais, si elle entraîne l'écrasement du faible par le fort, du petit industriel par



le grand; si elle pousse à la sophistication, au négoce mensonger; si la dépression des salaires est accrue par la compétition aveugle des salariés eux-mêmes; dans tous ces cas et dans mille autres qu'il est inutile d'énumérer, cette concurrence accroît le désordre et la misère. Ce qu'il faut, c'est une concurrence régulière, coordonnée, qui ne soit ni aveugle ni arbitraire, ni un moyen d'oppression aux mains de personne, mais se concilie avec l'ordre et l'intérêt de tous.

D. Comment peut-on réaliser l'accord des intérêts ?

R. D'abord par une répartition équitable qui ne reconnaisse que des droits et repousse les priviléges, qui assure au travail un minimum suffisant avant d'admettre le capital au partage des produits. Il faut de plus que cette participation s'opère de telle façon que tous aient intérêt à vouloir et à faire que chacun soit justement rémunéré de ses services et de son concours à l'œuvre commune.

D. Une bonne répartition suffira-t-elle pour atteindre le but?

R. Il faut encore organiser le travail de telle manière que tous aient avantage à se concerter pour accroître leur force respective, pour atteindre plus sûrement le but assigné à leur activité et recevoir une récompense proportionnelle à leur mérite. Il faut surtout que cette organisation favorise en même temps l'accord libre des volontés et des caractères. Voilà pourquoi l'association ne doit pas être *simpliste*, mais *composée, intégrale*, capable d'harmoniser le jeu de toutes les facultés humaines, passions, aptitudes, et de réaliser au même degré l'accord des intérêts et celui des sentiments.

D. Pourquoi l'association n'a-t-elle pas encore été appliquée dans ce sens?

R. C'est qu'elle est encore généralement mal comprise. La véritable association se caractérise : 1° par l'*unité d'effort*, d'*action* et de *but* entre tous les associés ; 2° par la *liberté* du concours personnel de chacun d'eux; 3° par une *équitable participation* de chaque associé au produit créé par tous. Elle opère la convergence des intérêts, l'accord de l'intérêt individuel avec l'intérêt collectif. La formule de ces rapports harmoniques, dans l'industrie, se traduit par ces mots : *association du travail, du capital et du talent.* Un caractère non moins essentiel de la véritable association, c'est qu'elle s'applique à des éléments divers; sans cela elle n'est point harmonique. Composée d'éléments identiques, elle n'est qu'une addition, ou la conversion d'une petite chose en une plus grande. C'est d'une addition de ce genre que résultent certaines coalitions du capital contre le travail et celles du travail contre le capital; les unes ni les autres ne sont des associations.

D. En quoi l'association diffère-t-elle de la coopération ?

R. Le mot d'association a été si souvent détourné de son véritable sens qu'il a fini par perdre une partie de son crédit. Ainsi s'explique la vogue du mot *coopération* préféré aujourd'hui pour désigner des opérations qui ne sont en réalité que des associations simples. Nous continuerons de donner au mot d'association le sens large et complexe que nous avons défini plus haut.

CHAPITRE XXI

DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

D. Est-ce que le travail n'est pas organisé dans la société actuelle?

R. Il l'est sans doute, mais il l'est vicieusement en bien des choses. Ici on abuse du morcellement, là de la concentration; presque partout la concurrence est anarchique. Sauf exception, le travail est répugnant, compromet la santé et l'équilibre de nos facultés.

D. L'organisation actuelle est-elle également vicieuse dans toutes les branches de l'activité humaine?

R. Elle l'est moins dans les éléments réglés.

D. Qu'entendez-vous par éléments réglés?

R. Nous entendons l'ordre civil, politique, moral et religieux, parce qu'il est ordonné, régi par des lois et des règlements. Toutefois, de ce que la volonté collective a seule le droit de statuer sur ces éléments, il ne s'ensuit pas qu'ils soient parfaitement organisés et que chacun ne puisse les critiquer et demander des réformes; il en résulte seulement, dans la pratique, l'obligation d'obéir aux lois établies.

D. Quels sont les éléments non réglés?

R. Ce sont l'agriculture, la fabrique, le ménage, le commerce, les arts libéraux et les sciences. Ces éléments sont libres en ce que la plupart des opérations qui s'y rapportent sont abandonnées à l'initiative et à la libre action de chaque individu qui peut adopter tels procédés, telles méthodes qu'il juge préférables.

D. L'éducation est-elle un élément libre ou réglé?

R. Elle est en partie libre, en partie réglée. En ce qui concerne l'état civil et politique, l'enseignement moral et religieux, l'éducation est soumise à des lois restrictives. L'enseignement professionnel, au contraire, est abandonné à la liberté individuelle, dans la plupart des professions.

D. Ces distinctions ont-elles une valeur absolue?

R. Non; les éléments réglés n'excluent pas toute liberté chez l'individu, et les éléments libres ne sont pas complétement soustraits à l'intervention de l'autorité collective.

D. Quels sont les éléments qui réclament le plus une meilleure organisation?

R. Ce sont les éléments non réglés. C'est parce qu'ils ne le sont pas ou le sont mal que les règles établies pour les autres éléments laissent tant à désirer. Les premiers représentent la base et les autres le corps de l'édifice social. Si la base est anarchique, mal coordonnée, comment le reste pourrait-il être solide et harmonique? Ainsi, dans le corps humain, quand les organes de la nutrition fonctionnent mal, l'innervation qui préside à la vie supérieure perd sa puissance et sa régularité.

D. Faites-vous donc passer les réformes sociales avant les réformes politiques?

R. Le mieux serait d'obtenir simultanément les unes et les autres. Les socialistes auraient grand tort de se désintéresser des réformes politiques. D'autre part nos hommes politiques ne peuvent, sans être coupables, rester dans l'ignorance des questions sociales. L'indifférence est aussi funeste chez les uns que chez les autres.

D. Croyez-vous bon que l'État, qui s' immisce dans le fonctionnement des éléments réglés, intervienne aussi dans celui des éléments non réglés?

R. Tant qu'un gouvernement ne fonctionne pas lui-même harmoniquement, son intervention doit être écartée. Une bonne organisation du travail doit résulter de l'entente libre des individus, et reposer sur des principes de coordination tels que, loin de nuire à l'indépendance et à la spontanéité individuelle, ils en assurent et en favorisent l'expansion bien au delà des limites actuelles. Notre état présent est moins un régime de liberté qu'un mélange de contrainte et d'anarchie, et le pouvoir politique est si défectueusement organisé qu'il ne faut pas désirer son intervention dans l'ordre économique; c'est déjà trop qu'il y fasse sentir sa main par les impôts, par des concessions de monopoles et de priviléges, par une réglementation abusive, etc.

D. Quel est le principe essentiel de l'organisation du travail telle qu'il faut la comprendre?

R. C'est celui de l'association combiné avec le procédé sériaire. Par l'association, l'exploitation étant une, les ressources presque sans limites, et le travailleur ne poursuivant plus de ses seuls efforts un but isolé, hostile à celui des autres, il devient possible de régulariser, en les combinant, tous les mouvements partiels, et de faire de chaque branche du travail un rouage du système général. De la sorte, plus de déperdition; l'unité de plan et de direction assigne à toute chose sa place précise; les efforts individuels sont prévus, harmoniques, mesurés; enfin un équilibre mathématique et permanent s'établit entre la

consommation et la production, ces deux pôles jusqu'à présent inconciliables des sciences économiques. Quant au procédé sériaire, ce que nous en avons dit ailleurs permet d'y voir le meilleur moyen d'établir des combinaisons conformes aux lois de l'unité, de la variété et de l'accord, lois sans lesquelles il n'y aurait ni ordre dans l'ensemble du corps travaillant, ni liberté chez aucun de ses membres, ni justice dans leurs rapports mutuels.

D. Quel sera le caractère général du travail bien organisé?

R. De répugnant qu'il est aujourd'hui dans la plupart des cas, il deviendra attrayant. Des esprits peu judicieux ou incapables de secouer aucun préjugé, ne savent voir, dans le travail attrayant, qu'une chimère, une utopie; mais l'expérience et des inductions raisonnables infirment ces préventions.

D. Quel ordre devons-nous suivre dans l'étude de l'organisation du travail?

R. Nous donnerons d'abord un aperçu des diverses branches du travail, puis nous traiterons des manières diverses de l'accomplir, et enfin de ses rapports avec les exigences de la nature morale de l'homme.

CHAPITRE XXII

DES DIVERSES BRANCHES DU TRAVAIL

D. En combien de branches se divise le travail?

R. En sept principales, qui sont : l'agriculture, la manufacture ou fabrique, le commerce, le ménage, les sciences et les arts, l'administration et l'éducation.

D. Quels travaux embrasse l'agriculture?

R. Les grandes séries de genre sont : fourrages, fruits, fleurs, céréales, vignes, légumes, forêts, plantes textiles, bestiaux, volailles, poissons, gibier, culture d'abeilles et de vers à soie, etc. Chacune de ces séries se divise en séries d'espèces, de variétés, etc. Ainsi, celle des céréales renferme les cultures de diverses plantes, et, pour chacune, des travaux de labour, engrais, semailles, sarclage, moisson, battage, etc., qui se subdivisent encore en mille occupations de détail.

D. Donnez un aperçu des travaux de fabrique.

R. La fabrique consiste à transformer les matières premières empruntées à la terre pour les livrer, soit de première main, soit, après leur passage de fabrique en fabrique, aux besoins de la consommation. Dans ce trajet se déroulent des opérations nombreuses depuis l'extraction des minerais, par exemple, jusqu'à leur appropriation aux usages de la vie. Les transmutations successives des plantes textiles, de la laine, du coton, de la soie, correspondent à des séries de travaux de plus en plus minutieux, offerts à l'activité humaine sur une échelle immense et variée, suivant les climats, les aptitudes industrielles des races, etc.

D. Le commerce comporte-t-il un grand nombre de fonctions?

R. Le commerce réduit à son véritable rôle comprend l'achat et la vente des produits, les soins de conservation dans l'intervalle des transactions, les transports, la comptabilité commerciale, les opérations de banque et de crédit.

D. Les travaux du ménage sont-ils nombreux et importants?

R. L'entretien et le nettoyage des logements, meubles, vêtements, le blanchissage, l'éclairage, le chauffage, la préparation des aliments et des boissons, le service de la table, etc., forment autant de grandes séries à subdiviser en un grand nombre de fonctions dont l'ensemble ne le cède à aucun autre en étendue et en importance. Plusieurs d'entre elles sont plus ou moins attrayantes; d'autres, désagréables, répugnantes, réclament de meilleurs procédés d'exécution et des renforts d'attraction matérielle ou morale.

D. Indiquez les principaux travaux qui se rapportent aux beaux-arts et aux sciences.

R. Dans la classe des beaux-arts, la peinture comprend un grand nombre de genres. Le sculpteur travaille le bois, l'ivoire, la pierre, le marbre, les métaux. L'architecte fait des plans, dirige le travail des maçons, des tailleurs de pierre, des charpentiers, des menuisiers, des serruriers, des peintres décorateurs, des sculpteurs, etc. La musique comprend la composition, l'exécution vocale et instrumentale. Enfin, dans les arts du langage, la parole écrite ou parlée, en prose, en vers, suivant les divers genres admis en littérature, la gymnastique, l'escrime et la chorégraphie, permettent de traduire, sous mille formes, la plus brillante de nos aptitudes artistiques.

A son tour, la science qui embrasse le monde offre à l'activité humaine mille issues et mille moyens de développer l'intelligence. Depuis les sciences physiques et naturelles jusqu'à l'anthropologie, la philosophie et les

mathématiques, tout rentre dans son domaine pour fournir des aliments inépuisables à la curiosité de l'esprit.

D. Qu'avez-vous à dire des fonctions administratives?

R. Dans notre société ces fonctions sont fort compliquées à cause des conflits engendrés par l'opposition des intérêts et l'essor vicieux des passions. La police, les institutions judiciaires et tout ce qui s'y rattache, comme les professions d'avocat, d'avoué, de notaire, d'huissier, etc., ont trop d'importance. A l'extérieur, la diplomatie et surtout l'art militaire dépensent les forces vives du pays, sans grand profit pour la société, par suite de l'imperfection des relations internationales.

D. Quelle idée générale faut-il se faire de l'éducation?

R. L'éducation, pour peu qu'elle soit complète, absorbe au moins le quart de la vie et exige une somme énorme de forces, depuis les soins de l'allaitement jusqu'aux plus hautes études de l'enseignement industriel, scientifique et artistique. L'hygiène physique et morale, comprise comme l'art, non-seulement de conserver mais surtout de perfectionner l'organisme humain, touche à toutes les sciences, à tous les arts et occupe sans contredit le premier rang parmi les travaux de l'humanité.

L'éducation, pour ceux qui la donnent comme pour ceux qui la reçoivent, est nécessairement liée dans ses méthodes et dans ses résultats à l'organisation du reste de la société. Là où règne la division des intérêts et des sentiments, où les fonctions sociales sont incohérentes, où une misère inexorable pèse sur la plupart des hommes, l'éducation, quand elle ne fait pas complétement défaut, repose sur l'isolement, sur le discord entre l'élève et le professeur,

sur des méthodes contradictoires et n'aboutit trop souvent qu'au maintien de l'ignorance ou aux abus de l'instruction. Que la société soit transformée, aussitôt l'éducation pourra devenir intégrale, attrayante, féconde, et engendrer le ton unitaire sans lequel l'harmonie est impossible.

D. Quelle conclusion tirez-vous de cet aperçu général des travaux humains?

R. Nous concluons qu'il est difficile de concevoir qu'au milieu de fonctions si nombreuses et si variées, chaque homme ne trouvât pas un certain nombre d'occupations en rapport avec ses goûts, ses aptitudes, son caractère. Si tant de gens déclassés vivent, les uns dans une oisiveté qui leur pèse, les mécontente et les corrompt, les autres, attachés à des fonctions qu'ils remplissent mal parce qu'elles leur répugnent, c'est que l'organisation actuelle du travail repose sur des séries mal faites, sur des principes d'antagonisme et sur des conditions répulsives, qui n'amènent, dans la plupart des cas, que des résultats négatifs, des conséquences ruineuses et des discordes homicides.

CHAPITRE XXIII

DES DIVERS MODES D'EXÉCUTION DU TRAVAIL

D. Quels sont les principaux modes d'exécution du travail?

R. Ces modes sont relatifs à la division ou parcellation du travail, à sa durée, à sa variété et enfin à son exécution par des personnes isolées ou groupées.

D. En quoi consiste la division du travail?

R. Cette division, qui est un des grands progrès de l'industrie moderne, consiste soit dans la séparation des occupations, soit dans la subdivision des tâches dans une même industrie. La plupart des produits exigent des travaux et des ouvriers distincts. Rendue nécessaire par l'impossibilité pour chacun de tout faire, cette méthode permet d'adapter à chaque détail la spécialité de chaque aptitude, de se rendre compte de l'importance relative de toutes les branches de l'industrie, de mettre en rapport la puissance créatrice avec le produit et aussi d'obtenir des ouvrages plus parfaits. Elle est une condition d'agrément, de plaisir, si elle tourne au profit de la liberté du travailleur, en lui donnant le choix des fonctions vers lesquelles le portent ses aptitudes, ses goûts, ses intérêts, ses relations affectives, etc. Il faut y voir surtout un élément d'ordre sans lequel toute direction régulière serait impossible.

D. Doit-on l'appliquer à toute sorte de travaux ?

R. Non, elle ne peut pas être portée au delà de certaines limites ; exagérée, elle serait absurde et nuisible. Dans les beaux-arts et dans les recherches scientifiques le travail est communément composé, multiple. Il est rare que le même tableau puisse être bien exécuté par plusieurs peintres quoique la peinture comprenne des opérations différentes. De même, dans une musique d'ensemble, la division des parties si nécessaire pour l'harmonie, ne doit pas réduire chaque instrument à ne faire qu'une seule note et toujours la même.

D. Pourquoi les socialistes ont-ils critiqué la division du travail telle qu'elle est actuellement pratiquée ?

R, Ce n'est pas le principe de la méthode qu'ils ont at-

taqué, mais l'abus qu'on en fait, ou plutôt cette impéritie notoire qui, par une extrême monotonie, réduit les créatures humaines à l'abrutissement, aux maladies, aux infirmités. Que peut devenir l'homme qui, toute sa vie et du matin au soir, aiguise des pointes d'aiguilles ou tourne une manivelle ?

D. Quelle doit être la durée du travail quotidien ?

R. Il n'y a rien de fixe à cet égard. La lassitude arrive plus ou moins vite suivant la nature du travail, les inégalités de force et d'aptitude et suivant que le travail plaît ou déplaît. Tout ce qui crée l'attrait favorise l'ardeur et la prolongation du travail. Il n'est pas douteux que le mode des courtes séances ne soit en général sinon toujours préférable.

D. Qu'entendez-vous par la variété du travail ?

R. J'entends la possibilité pour tout individu de se livrer, avec toute la liberté que comporte l'ordre général, à un plus ou moins grand nombre d'occupations successives, en rapport avec la diversité de ses goûts et de ses aptitudes.

D. Quels sont les avantages de cette méthode ?

R. Rien n'est plus contraire à la nature de l'homme, que l'absence complète d'alternance et la durée excessive d'un travail quel qu'il soit Un labeur prolongé et toujours le même devient ennuyeux. Quoique entrepris avec ardeur, il cesse bientôt d'exciter la volonté, répugne et finit par nous abrutir, s'il n'exerce que les forces physiques, ou par altérer la santé s'il n'occupe que les organes de la vie morale et intellectuelle. Le défaut d'équilibre est aussi fâcheux dans un cas que dans l'autre et le résultat du travail dégénère toujours de quantité et de qualité.

D. N'est-il pas à craindre que l'homme, s'il ne se livre pas constamment à la même occupation, soit moins habile et les produits de l'industrie moins parfaits ?

R. L'expérience du travail varié, quand elle est bien faite, ne confirme pas cette opinion. Tout en conservant la division du travail, méthode excellente dans beaucoup de circonstances, il convient d'appliquer plus largement le principe de la variété. Dans la plupart des travaux, la fonction est si simple que l'habileté, loin de s'accroître indéfiniment, se perd par la routine et la fatigue de l'attention. Croit-on que certaines opérations si monotones dans nos usines seraient moins parfaites si, au lieu d'être exécutées machinalement pendant de longues heures consécutives, elles l'étaient par séances plus courtes? En industrie comme en plaisirs, la variété est le vœu de la nature ; il suffit d'être observateur pour en trouver autour de soi comme en soi-même des preuves non douteuses.

D. Lequel est préférable du mode isolé ou du mode collectif pour l'exécution du travail ?

R. Ces deux modes ne doivent ni s'exclure ni s'imposer. Il faut autant que possible que les hommes puissent à leur gré s'isoler ou se réunir pour travailler. Il est hors de doute que, dans les cas qui lui conviennent, le travail collectif ou par groupes est plus agréable; il excite plus d'émulation et comporte plus de perfection par les ressources que chacun peut puiser dans l'exemple et les conseils de ses compagnons. Toutefois le vrai modèle du travail collectif n'est point dans nos grandes usines où les ouvriers sont entassés par masses trop considérables et exposés à des inconvénients de tout genre.

CHAPITRE XXIV

RAPPORTS DU TRAVAIL AVEC LES APTITUDES ET LES PASSIONS. — RÉSUMÉ SUR LE TRAVAIL

D. Dans quels rapports le travail doit-il être avec les aptitudes?

R. Il faut, pour en tirer profit et agrément, qu'il corresponde à nos aptitudes. Le succès est difficile quand cette conformité fait défaut et par malheur plusieurs circonstances s'opposent à ce qu'elle existe aujourd'hui.

D. Quelles sont ces circonstances?

R. Ce sont d'abord nos préjugés sur l'inégale dignité des travaux professionnels. Le choix d'une profession est plus souvent subordonné à la fortune des familles et à la crainte de déroger qu'à la nature de nos aptitudes. Tandis que l'enfant pauvre reste voué à un travail manuel qui atrophie en lui la vie morale et intellectuelle, un autre, riche, mais doué d'aptitudes manuelles dominantes, est détourné de la carrière qui conviendrait le mieux à son organisation, et condamné à la médiocrité dans la profession libérale qu'il a dû choisir.

D. Y a-t-il d'autres causes qui agissent dans le même sens?

R. L'organisation actuelle impose à la plupart des hommes un travail trop exclusif, qui ne répond qu'à une partie de leurs aptitudes, quelquefois même à une seule; les au-

tres restent inactives et sont autant de forces perdues. Si l'on interrogeait mieux la nature de l'homme, on comprendrait que nos facultés, dans leur état natif et surtout par le bienfait d'une éducation intégrale, sont toujours assez nombreuses et assez diverses pour nous rendre aptes à des travaux multiples dont la diversité serait aussi favorable à notre santé qu'à nos plaisirs et à nos intérêts.

D. Que concluez-vous de ces considérations ?

R. Dans une société bien organisée ce n'est ni la naissance ni la fortune, mais l'aptitude naturelle qui déterminerait le choix des fonctions. Toutes les occupations utiles à la société étant ennoblies, toutes les facultés étant développées par une éducation large et libérale, chacun pourrait écouter et suivre sans scrupule, sans honte, la voix de sa destinée.

D. Quels rapports le travail et les passions ont-ils ensemble ?

R. Ceux de nos désirs qui nous portent aux jouissances matérielles sont le point de départ du travail qui crée la richesse. Ceux qui nous font aspirer aux jouissances affectives, nous portent à chercher dans l'exécution du travail collectif des occasions d'obéir à nos sentiments d'amitié, d'amour, de familisme, d'ambition ou de dévouement. Enfin, notre activité matérielle et morale étant liée à des besoins de variété, de rivalité et d'accord, il est évident que le travail, suivant la manière dont il est exécuté, se prête plus ou moins à la satisfaction de ces besoins. Or, l'organisation du travail par groupes et par séries, par séances courtes et variées, dans la mesure et de la manière que nous avons indiquées, est la seule qui réponde au

exigences de notre santé et de nos attractions sociales, la seule qui puisse, pour tout dire en un mot, *crér l'attrait dans le travail.*

D. Est-il possible de rendre tout travail attrayant ?

R. Certains travaux sont et resteront répugnants par eux-mêmes. Cependant l'homme les exécute actuellement, même de plein gré, lorsque ces travaux lui apportent un grand profit matériel, l'estime de ses semblables ou enfin cette jouissance intime de la conscience qui résulte d'un devoir accompli ou d'un acte de dévouement. Comme exemple de cette dernière catégorie, on peut citer la profession de médecin qui comporte certains détails fort répugnants et que tout le monde honore en raison même de ces actes d'abnégation. On n'aurait qu'à étendre cette estime à toutes les fonctions utiles à la société pour les doter indirectement d'un attrait efficace. Nous n'avons aucun doute sur la possibilité de rendre le travail attrayant.

D. Comment résumez-vous les conditions que présenterait le travail dans une bonne organisation sociale?

R. 1° Le travail serait approprié aux goûts et aux aptitudes naturelles, toutes les fonctions accessibles à tous, l'éducation essentiellement dirigée dans le but de favoriser l'éclosion intégrale des vocations.

2° La domesticité sous sa forme actuelle et le prolétariat disparaîtraient; les travailleurs devenus associés recueilleraient tout le fruit de leur travail.

3° Chaque fonction et chaque fonctionnaire seraient rétribués et honorés en raison de leur importance pour l'intérêt général.

4o Le charme présiderait à la plupart des travaux. L'attrait indirect d'une rémunération exceptionnelle en profit ou en honneur, deviendrait un renfort d'attraction pour les travaux répugnants, c'est-à-dire dépourvus d'attrait direct.

5o L'association, en assurant le travail individuel et les fortunes privées contre toutes les chances de ruine, donnerait aux hommes une sécurité plus précieuse encore que la richesse.

6o Les ateliers seraient salubres et luxueux, les instruments et les machines mis à la disposition de chacun par l'association, toutes les conditions hygiéniques assurées.

7o Le travail serait exécuté par séances dont la durée et la variété seraient réglées conformément aux exigences de la santé, du bien-être, de la liberté, du contentement de chacun et de la perfection du travail lui-même en vue de l'intérêt général et particulier.

8o Le travail procéderait partout où cela serait convenable, par la division la plus détaillée, affectant un groupe de travailleurs à chaque nuance de fonction.

9o Il s'accomplirait par groupes sympathiques ayant identité de goûts, d'intérêts et d'ambition.

10o Il associerait les intérêts et exciterait des rivalités généreuses qui tourneraient au bien général.

11o Il développerait la bienveillance universelle en arrachant l'homme à la misère, à l'oisiveté et aux vices qui en découlent, en refroidissant l'amour âpre du gain et l'ardeur des cupidités particulières; enfin, il anéantirait les causes de guerre, de haine et de fourberie pour inaugurer sur la terre le règne de la fraternité.



CHAPITRE XXV

IDÉE GÉNÉRALE DU RÉGIME SOCIÉTAIRE

D. Quelle idée générale peut-on se faire d'une société qui serait conforme aux principes précédemment exposés?

R. L'association intégrale ferait converger la liberté et le travail vers la justice et le bonheur. Qu'en tout temps et partout l'homme, n'obéissant qu'à l'attrait, se sente libre tout en acceptant le lien d'une solidarité qui l'empêche de satisfaire ses intérêts aux dépens de ceux d'autrui, il semble évident que, sauf de rares exceptions, le bien, la vérité, l'accord, le bonheur doivent sortir de ce milieu où coïncideraient le maximum d'ordre nécessaire à la vie collective et la plénitude de liberté à laquelle puisse aspirer l'individu.

D. Expliquez-nous le sens du mot *association intégrale.*

R. Ce mot signifie que l'association s'applique aussi bien aux intérêts moraux qu'aux intérêts matériels, à l'activité passionnelle qu'aux fonctions scientifiques, industrielles et artistiques; qu'elle doit être libre, volontaire et cépendant réaliser l'ordre et la justice.

D. L'association intégrale est-elle proposée comme devant devenir universelle ou comme applicable seulement à une partie de la société ?

R. Elle convient à la société tout entière ; mais, pour la clarté de la démonstration, il faut en étudier les applications dans les diverses sphères du monde social, en pro-

cédant des échelons inférieurs aux supérieurs. Après avoir constaté que les hommes sont naturellement portés à former des groupes élémentaires qui se rattachent, soit aux besoins de bien-être, soit aux impulsions des passions affectives, nous savons que ces groupes tendent aussi à s'agréger dans un ensemble plus considérable qui s'appelle la *commune*.

D. Que faut-il entendre essentiellement par ce mot?

R. La commune est à la société ce que l'alvéole est à la ruche, toute proportion gardée entre deux ordres de choses dont l'un est relativement simple et l'autre fort compliqué. Elle est l'ensemble ou le milieu dont les divers éléments correspondent et suffisent, sauf quelques exceptions, aux exigences de la vie humaine convenablement dirigée et développée.

D. Pourquoi dites-vous : sauf quelques exceptions?

R. Parce que certains caractères peuvent se trouver à l'étroit dans une commune et réclamer une sphère plus vaste. Pour eux, une satisfaction pleine et entière n'est possible qu'à la condition de trouver dans les villes et dans de grandes entreprises des conditions plus favorables à l'essor de leur puissante activité.

D. Que résulte-t-il de cette distinction ?

R. Pour tracer un tableau de l'association intégrale, nous devons décrire successivement : 1° la commune associée 2° l'association universelle.



CHAPITRE XXVI

LA COMMUNE ASSOCIÉE

D. Quelle doit être l'importance d'une commune associée?

R. Égale à un de nos villages ordinaires, elle doit être peuplée d'environ quinze à dix-huit cents âmes, sur un territoire cultivable de deux mille à deux mille cinq cents hectares. Avec une population plus élevée une commune devient une ville.

D. Comment sont disposées les habitations?

R. On pourrait choisir entre des bâtiments distincts et un édifice unitaire; mais celui-ci paraît préférable comme plus conforme aux conditions de la vie collective et même aux intérêts individuels. Destiné à quatre cents familles environ, il comprend les ateliers des travaux domestiques, les magasins, les bureaux de l'administration, les appartements privés, très-indépendants les uns des autres, plus ou moins vastes et confortables. Des galeries, des couloirs, des escaliers spacieux, inondés d'air et de lumière, font communiquer toutes les parties de l'édifice dont les ailes sont affectées, l'une aux ateliers de fabrique, l'autre aux salons de lecture, à la bibliothèque, aux musées, tandis que le centre sert aux salons de réception, de concert, de conférence ou de jeux. Partout circulent, comme le veut l'hygiène, l'air chaud ou froid, suivant la saison, la lumière du jour ou celle du gaz, l'eau froide et l'eau chaude.

La vapeur ou l'air comprimé portent de tous côtés la chaleur et la force motrice; enfin des fils électriques transmettent, au gré de tous les désirs, des messages et des signaux. De vastes cours, des jardins ombragés et fleuris offrent, pour l'été, un lieu de repos ou de promenade, et sont en partie convertis en jardins d'hiver pendant la mauvaise saison. Les bâtiments d'exploitation agricole avec leurs dépendances, les usines de la grande industrie dont le voisinage est incommode, sont relégués à une distance convenable. Enfin, un théâtre et un ou plusieurs temples sont annexés à l'édifice unitaire.

D. Est-ce qu'il ne serait pas possible à ceux qui le voudraient, d'habiter ailleurs que dans l'édifice unitaire, ou de posséder et d'exploiter une propriété particulière?

R. Le régime sociétaire assurant avant tout le respect de la liberté individuelle, doit comporter, pour les personnes qui le désirent, les moyens de vivre à l'écart et de jouir isolément de leur fortune. Nos mœurs actuelles font supposer que ce besoin se manifesterait encore dans la vie d'association; mais il est probable qu'on se trompe à cet égard, faute d'avoir bien compris comment les avantages de la collectivité et ceux de l'individualité seraient également assurés. Quoi qu'il en soit, rien ne s'opposerait à ce que des dispositions particulières fussent prises pour répondre aux dissidences de certains caractères.

D. Quelle est la constitution économique de la commune?

R. Le fonds social est représenté par des actions. A part les objets mobiliers possédés par les particuliers, la commune n'a qu'un seul capital mis en valeur par elle. L'unité qui préside à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, au

ménage, à l'administration, à l'enseignement et à la direction des sciences et des beaux-arts, ne contrarie en rien l'indépendance individuelle. Bien plus, le travail de chacun perd tout caractère de contrainte, de servitude personnelle, et s'harmonise avec celui de tous en devenant une fonction publique.

Toutes les branches de l'opération sont sériairement coordonnées en travaux de classes, genres, espèces, variétés, nuances, etc., de manière à se réduire à des actions simples et élémentaires, confiées à de petits groupes de travailleurs, d'une exécution facile, rapide, offrant, pour la plupart, le charme du travail en commun, au milieu des conditions les plus capables de transformer la peine en plaisir. L'expérience de chaque jour facilite la distribution, la direction, l'exécution des travaux. Des inventions nouvelles, des méthodes perfectionnées, des machines puissantes assurent le succès et la prospérité. Enfin ce milieu n'est ni inflexible, ni soumis à l'incohérence et aux écarts du caprice individuel. Toute innovation vraiment utile est acceptée, puisque son utilité doit profiter à tous. D'un autre côté, tout changement téméraire, aventureux, avant de s'appliquer en grand, est soumis à une sage expérimentation, à un contrôle véridique qui ne peut être infirmé par personne.

D. Dans quelles conditions fonctionnent l'agriculture et l'industrie?

R. L'agriculture a les avantages de la grande culture sans ses inconvénients. La société est assez riche pour faire des avances de capital et entreprendre sur une grande échelle les défrichements, le reboisement, l'irriga-

tion, le drainage, etc. Puis elle a un personnel assez considérable pour porter où il le faut ses agents de production. D'autre part, l'association, par le mobile de l'attrait, inspire au travailleur cette énergie qui rend la petite culture supérieure par sa puissance productive. Tandis que l'agriculture morcelée manque de capitaux et de bras, lutte péniblement contre l'usure, les procès, la concurrence anarchique, l'ignorance, la routine, les intempéries, etc., l'agriculture sociétaire conjure ces fléaux, en prévient ou en atténue les effets. Son matériel d'exploitation est proportionné à ses besoins, de bonne qualité et bien entretenu. Le bétail est bien nourri et ne forme qu'un seul troupeau. Une ferme vaste, pourvue de tout, remplace nos fermes et chaumières actuelles, d'un aspect si triste et si misérable. Les assolements sont dirigés par la science et l'expérience. Enfin, tout converge vers l'abondance et le perfectionnement des produits.

Quant à l'industrie, mettant en valeur le même capital que l'agriculture, faisant appel au même personnel, elle se prête aux combinaisons que réclament les alternatives d'urgence et de ralentissement du travail dans ces deux branches, et cette heureuse alliance n'est pas moins féconde au point de vue de la santé que de l'attrait.

D. Comment s'opèrent les transactions commerciales?

R. Elles sont simples, faciles et loyales. A l'intérieur, la commune loue à ses membres des logements, leur vend ou leur loue les objets d'usage personnel. Toute fraude devient impossible, la concurrence fausse et anarchique n'existe pas, puisqu'il n'y a pas de commerce particulier. Plus de spéculation, d'agiotage, d'accaparement, de hausse

et de baisse factices. La comptabilité est très-simple. Chacun a un compte ouvert, et l'usage du numéraire est réduit à peu de chose. Quant au négoce extérieur, la commune en est l'agent ordinaire. Elle vend l'excédant de ses produits et achète en gros les choses qui lui manquent. Elle est l'intermédiaire naturel de chacun de ses membres avec les acheteurs et vendeurs du dehors pour les objets qu'elle ne peut fournir elle-même.

D. Comment le service domestique est-il organisé ?

R. Il devient une fonction qui n'a rien de servile, parce qu'il ne comporte plus ce lien direct et cette sujétion, également pénibles aujourd'hui pour le maître et pour le serviteur. On n'a qu'un seul atelier pour la confection et l'entretien des vêtements, pour le blanchissage, une cave pour les vins, un magasin d'approvisionnements, une cuisine. une office, un établissement pour la fabrication du pain, la pâtisserie et la confiserie. Le nettoyage des locaux d'usage collectif ou privé se fait en grand, comme aujourd'hui l'entretien et l'éclairage des rues et des édifices publics. Cette unité d'organisation favorise la satisfaction des goûts les plus variés et se prête à toutes les inégalités de fortune. Loin d'être assujetti à une règle commune, chacun a le choix entre des tables de différents prix analogues à nos tables d'hôte ou de pension bourgeoise, et peut manger dans un salon particulier, seul ou avec des convives, ou enfin se faire servir seul, en famille ou en cercle d'amis, dans son domicile particulier.

D'importantes économies résultent des travaux de ménage ainsi coordonnés, soit par la consommation réduite du combustible et la bonne conservation des denrées, soit

par l'habile direction de tous les services qui n'exigent plus un personnel aussi considérable. Cette organisation favorise pour tous l'accès du luxe et du confort ; l'excellente qualité des produits consommés garantit la santé et se prête à l'essor bien entendu de la gastronomie.

D. Les sciences et les beaux-arts ont-ils un grand essor dans la commune sociétaire?

R. Oui, car tout le monde y reçoit une éducation qui développe l'intelligence et les aptitudes. Ce n'est pas seulement de ses besoins corporels que cette population raffinée se préoccupe. Ses inspirations s'imprègnent d'idéalité et de noblesse. Les sciences, les beaux-arts prennent à ses yeux leur rang légitime, et l'organisation du travail, favorable à l'essor des vocations scientifiques ou artistiques, permet à chacun d'entremêler, au profit de sa santé et de son plaisir, les travaux abstraits de la pensée avec ceux de l'industrie.

D. Comment la commune est-elle administrée?

R. Toutes les fonctions se relient dans une administration centrale, élective, chargée de dresser la statistique des besoins et des ressources, de présider aux transactions entre les diverses branches de l'organisme communal, de s'entremettre dans les relations privées à la demande des parties et de soumettre à des arbitrages les causes de dissidence, de tenir les comptes généraux de chaque associé en ce qui concerne ses intérêts dans l'œuvre commune, d'opérer la répartition des bénéfices, d'exercer sur toutes les affaires la surveillance que réclame le bon ordre, et enfin de servir d'organe à l'association, dans ses relations extérieures avec les communes voisines et les divers res-

sorts du gouvernement du pays dont la localité fait partie. La commune a un conseil municipal pour les affaires d'ordre civil et politique et une perception d'impôts simplifiée par l'unification de la propriété et de toutes les industries. La série administrative remplit ainsi, pour la commune et pour chacun de ses membres, les fonctions de teneur de livres, de caissier, de négociant, de banquier, de régisseur, etc. Toutes ces fonctions, aujourd'hui si dispendieuses et causes de tant de conflits, sont placées hors de la spéculation individuelle. Ce mécanisme écarte pour chacun les soucis, les préoccupations, prévient les causes de ruine et relie avec autant de force que de fécondité les intérêts et les affections, l'homme et la société.

CHAPITRE XXVII

SUITE DE LA COMMUNE ASSOCIÉE. — L'ÉDUCATION

D. Quel est le système d'éducation de la commune sociétaire ?

R. Ce système embrasse, pour les deux sexes, l'hygiène du corps et la direction de l'esprit, préside par l'enseignement théorique et pratique à l'éclosion des vocations, offre à l'enfant de tout âge, grâce à l'intervention combinée de la famille et de la société, tous les aliments de la vie physique et morale, tous les germes de force et de perfection que l'âge doit faire fleurir et fructifier.

D. Ressemble-t-il à nos systèmes actuels d'éducation publique ou d'éducation privée ?

R. Ces deux systèmes combinés sont mis à la disposition des familles. Outre les soins donnés au foyer domestique, le régime sociétaire comporte, avec plus de perfection que dans la société actuelle, la crèche, l'asile et les écoles. Dès la basse enfance, la vie collective a déjà de grands avantages, étant sagement coordonnée avec la vie privée et restant ouverte au contrôle vigilant de la famille. L'allaitement maternel souffre peu d'exceptions, parce que les conditions environnantes le favorisent au lieu de le contrarier et, lorsqu'il est impossible, le nourrisson trouve sur place une nourrice et au besoin les bonnes de la crèche sociétaire.

D. Comment est dirigée l'éducation de la basse enfance?

R. Jusqu'à deux ou trois ans l'éducation est presque entièrement physique. Le corps et les sens, le régime et l'exercice, la croissance et la santé, voilà ce qui occupe le plus la mère, la nourrice, la bonne et le médecin. Cependant les premiers indices du caractère se manifestent déjà; certains enfants se rapprochent les uns des autres, obéissant à des sympathies particulières, à des conformités de goûts et de penchants. Déjà, dans ce milieu favorable, de gracieuses amitiés se nouent, de vives rivalités surgissent et des élans d'enthousiasme animent cette scène en miniature de la société humaine. Il faut à l'enfant de la variété dans ses impressions, dans ses jeux, dans les caresses qu'il donne et qu'il reçoit. Chez lui la vie déborde, demande de l'espace et du mouvement. Le milieu sociétaire répond à ces besoins. Ressources matérielles, soins personnels, expérience acquise, bienveillance, tendresse, société de ses semblables, l'enfant a tout cela; caressé,

choyé dans la famille qu'il doit aux liens du sang et du cœur, il en a une autre dont les bras constamment ouverts et la sollicitude toute-puissante assurent et protégent le développement de tous les germes d'avenir semés par la nature dans son corps et dans son âme.

D. L'éducation industrielle est-elle donnée de bonne heure?

R. L'attraction industrielle est trop puissante dans l'enfance pour que l'éducation sociétaire n'en tienne pas le plus grand compte. On s'applique à trouver aux penchants naturels des emplois aussi agréables pour l'enfant qu'utiles pour la société. Dès l'âge de quatre à cinq ans, l'enfant prend part à des travaux d'agriculture, d'industrie, de ménage, à l'éducation des animaux de produit, tels que vers à soie, volailles, pigeons, lapins, etc., à la cueillette des fruits, des légumes et des fleurs; il dirige de petits attelages de chiens, de chèvres, de chevaux ou d'ânes de petites espèces; on lui fait voir des ateliers en miniature, on met dans ses mains des instruments proportionnés à sa taille, et on lui montre les groupes d'enfants plus âgés, pour lui faire admirer leur adresse et pressentir le plaisir qu'ils éprouvent à accomplir leur tâche. Mais, pour être admis dans ces groupes supérieurs, il aura à subir des épreuves auxquelles il doit se préparer. En s'affiliant à un certain nombre de séries, il sonde ses aptitudes, revient aux travaux dans lesquels il réussit, et se dirige ainsi graduellement vers des fonctions de plus en plus importantes.

D. Que devient l'éducation dans la haute enfance?

R. Principalement corporelle jusque vers la neuvième

année, l'éducation, à cet âge, devient plus intellectuelle, morale et esthétique. L'enfant a déjà des notions pratiques en agriculture, en botanique, en zoologie, en industrie; les travaux du ménage, la danse, la musique l'ont souvent occupé; il sait parler plusieurs langues vivantes. Marchant du sensible à l'abstrait et poussé par sa propre curiosité, il va maintenant étudier les règles et les méthodes, s'initier aux idées générales, aux travaux de la pensée et aux notions supérieures du juste, du vrai et du beau. Mais, pour cet enseignement, on n'a pas recours à une méthode exclusive; on adapte le mieux possible, soit aux dispositions de l'enfant, soit à la nature des choses, le procédé de l'enseignement naturel ou simultané, les entretiens familiers entre l'élève et le maître, et la gradation hiérarchique des groupes est toujours le pivot autour duquel tourne toute l'éducation. D'ailleurs, pour appartenir à tel ou à tel groupe, il faut posséder un certain ensemble de connaissances, la corporation n'admettant que des sujets qui puissent lui faire honneur et soutenir ses luttes avec les corporations rivales.

L'éducation, dont toutes les méthodes ont l'attrait pour pivot, est combinée pour que l'enfant, dans tous les essors de son activité, suive ses attractions passionnelles et industrielles. Porté à aimer ses semblables, il peut vivre, travailler avec eux, surpasser des émules, devenir chef de groupe. Le régime sociétaire est essentiellement propice à ces besoins, à ces goûts. Le plaisir est presque toujours le stimulant et le but, et cependant cette liberté mène plus sûrement à l'ordre que la contrainte. On n'a pas sans cesse à la bouche le mot de *devoir;* les menaces, les puni-

tions sévères sont inusitées; mais l'enfant naturellement passionné pour l'honneur, pour la vérité, pour le bien, pour le beau, remplit toutes ses fonctions avec ardeur et devient un des plus fermes soutiens de l'ordre et de l'unité sociale.

D. Comment se poursuit l'éducation sociétaire aux approches de la jeunesse et quels en sont les résultats ?

R. L'adolescent sain, vigoureux, également initié aux jouissances intellectuelles et à l'industrie attrayante, aspire à entrer dans les corporations supérieures. N'ayant point été abruti par l'usage prématuré des abstractions et des théories, il comprend mieux la puissance des méthodes et se sent assez fort pour aborder l'étude des lois de la science, des principes de l'art, des mystères de la nature, et s'élever jusqu'aux grandes vérités. Toute commune sociétaire ne possède pas les ressources nécessaires pour une éducation transcendante; mais elle porte l'enseignement au moins au niveau des lycées et des écoles professionnelles d'aujourd'hui. Elle possède une riche bibliothèque, des laboratoires de physique, de chimie et de mécanique, des musées de zoologie, de botanique, d'œuvres d'art, un cercle musical, des cours de langues, d'histoire, de sciences, etc.

Qu'on se représente une population riche, raffinée, développée au moral comme au physique par une vie également active dans la sphère des sciences, de l'industrie et des beaux-arts. Peut-on douter que là ne soient réunis tous les moyens de former l'esprit et le cœur de la jeunesse? Les leçons, l'exemple, le ton, une atmosphère de bienveillance et de charme répandue de toutes parts, que

manque-t-il? Que faudrait-il de plus pour faire de l'enfant un être digne de la société?

D. Quelles conséquences l'éducation sociétaire doit-elle avoir sur l'ensemble des rapports sociaux?

R. L'éducation, appuyée sur l'unité sociale, fait, à son tour, de l'enfance le principal levier de cette unité, en élevant aussi haut que possible le développement physique et moral, et en créant la possibilité du ton unitaire. C'est à ce but qu'elle tend, absorbant les inégalités de la richesse dans l'égalité ou plutôt dans l'équivalence des capacités personnelles, dans un niveau de dignité morale et dans un raffinement de manières et de langage qui ôte aux relations individuelles toute occasion de conflit et de disgrâce.

CHAPITRE XXVIII

SUITE ET FIN DE LA COMMUNE ASSOCIÉE. — RÉPARTITION, HIÉRARCHIE, DISCIPLINE

D. Quel est le principe adopté par la commune sociétaire pour la rémunération des services?

R. Si l'argent suffit à la rémunération de certains services, il en est d'autres qu'il faut en outre reconnaître par la considération publique. D'autres enfin sont si étrangers à tout intérêt matériel, à tout mobile égoïste, qu'en les payant on les déprécierait. Le sentiment seul peut atteindre à leur niveau, sentiment d'admiration, d'estime, de sympathie et de reconnaissance. La commune sociétaire connaît trop le prestige de l'honneur et de la gloire pour

faire languir dans son sein une passion si utile, et sait élever toutes ses récompenses à la hauteur des services rendus. Quant à la rétribution des services matériels, elle a lieu proportionnellement au concours de chaque associé en capital, travail et talent, comme nous l'avons déjà dit (chap. XIX).

D. Comment est fixée la part du capital?

R. Dans une grande association, la rétribution du capital devient simple et facile. Qu'elle soit basée sur un intérêt fixe, sur une participation au bénéfice ou sur une application mixte de ces deux modes, un contrat librement accepté fixe la proportion des droits du capital.

D. Comment procède-t-on pour la rétribution du travail?

R. Cette rétribution se base d'abord sur la quantité, puis sur la nature et l'importance du travail effectué. Sous ce dernier rapport, les travaux sont classés en travaux de nécessité, d'utilité et d'agrément. Toutes choses égales d'ailleurs, les premiers ont droit à un bénéfice plus élevé que les seconds, et ceux-ci que les derniers; mais, tout en adoptant ce principe, des tâtonnements sont inévitables dans la pratique, et la détermination de ces trois catégories peut offrir d'une année à l'autre quelques variations réclamées par l'expérience. Il faut tenir compte du degré d'attraction que le travail comporte et dont on juge d'après la loi de l'offre et de la demande. L'affluence des travailleurs et leur empressement à remplir telle ou telle fonction étant influencés par le taux de la rétribution, on l'élève quand les autres attraits sont insuffisants, on l'abaisse dans le cas contraire. Ainsi l'expérience, comme dans

l'industrie actuelle, mais avec un accord que la convergence des intérêts rend plus facile, fournit la base de la rétribution due à tous les travaux.

D. Comment est fixé le lot du talent ?

R. Il l'est en général d'après l'habileté du travailleur, manifestée par la quantité ou par l'excellence du produit. Cette inégalité de mérite est, dans toute œuvre collective, un élément de hiérarchie dont la valeur doit être établie par le vote des associés, et ceux-ci, solidarisés par l'association, ont eux-mêmes intérêt à faire récompenser le collaborateur dont le talent leur est nécessaire pour diriger fructueusement leur propre travail. Dans d'autres cas, où il s'agit d'une découverte, d'une invention, le jugement doit émaner d'un conseil de juges compétents empruntés à la série que l'invention peut intéresser.

D. Comment s'établit la hiérarchie dans la commune associée?

R. Les emplois de chefs de groupes ou de séries sont donnés à l'élection qui offre ici toutes les garanties désirables. Les membres d'un groupe se connaissent assez pour juger du talent de chacun, et le groupe entier n'aspirant qu'à surpasser les autres groupes avec lesquels il est en rivalité, le désir d'un succès subordonné à une direction habile le porte logiquement à placer à sa tête le membre ou les membres les plus capables. S'il s'égare et ne choisit pas le plus digne, celui dont il méconnaît le mérite est libre, en l'abandonnant, de le priver de sa coopération. Ce mécanisme crée entre les intérêts une telle solidarité que plus on veut les assurer, plus la justice apparaît comme la meilleure des garanties. Quant aux chefs de séries, ils sont

choisis parmi les chefs de groupes et par eux. Ainsi, d'échelon en échelon se construit la hiérarchie totale de l'association, représentée au sommet par une *Régence* qui, comptant un ou plusieurs membres de chacune des grandes séries, agriculture, industrie, commerce, ménage, sciences, beaux-arts, administration, éducation, délibère sous la direction du président qu'elle se donne pour en faire le chef honoré et aimé de la commune sociétaire. Voilà comment l'association constitue dans son sein une autorité déléguée, temporaire, expression fidèle et loyale des volontés libres et éclairées, et comment elle réalise la formule : *A chacun suivant sa capacité et son mérite.*

D. L'association a-t-elle des règlements ?

R. Elle ne saurait s'en passer. Le groupe discute et vote le règlement relatif à ses fonctions ; les chefs de groupes discutent et votent les lois relatives aux fonctions de la série, et ainsi de suite jusqu'à la Régence. Ces règlements ne peuvent être en antagonisme les uns avec les autres, ni avec l'unité sociétaire, parce que l'association générale des intérêts embrasse, domine toutes les corporations fonctionnelles, parce que la multiplicité et la variété des fonctions engrènent les uns avec les autres les individus, les groupes et les séries. Chacun a ses intérêts et ses fonctions tellement disséminées dans toutes les parties de l'ensemble que son avantage est de n'en compromettre l'équilibre ni au profit ni au détriment d'aucune de ses branches. En participant à la constitution de la hiérarchie par la délégation des pouvoirs, on ne peut chercher un meilleur guide que la justice, puisqu'elle est ici d'accord avec l'intérêt.

D. L'association aboutit-elle à l'égalité?

R. Elle n'aboutit pas au nivellement absolu en toutes choses, mais à une *égalité équilibrée*. En effet, si chaque individu, prenant part à plusieurs fonctions, a la possibilité d'obtenir, dans l'emploi où il excelle, la distinction qui lui est due et de devenir le chef de ses collègues, de ses émules, il doit avec non moins de raison se contenter d'un rang inférieur dans le groupe où son mérite aura été surpassé. Les mêmes effets se reproduisant à tous les degrés et dans les diverses sphères de l'activité collective, tout membre du corps social arrive à une somme de supériorités, de médiocrités et d'infériorités qui, réparties dans diverses fonctions, se compensent et s'équilibrent. Ainsi l'*égalité se réalise par la compensation des inégalités*, et, si ce n'est pas là l'égalité absolue rêvée par certains philosophes, c'est au moins celle que ratifient la justice et la raison.

D. L'association admet-elle des peines coercitives en cas de violation des statuts et des règlements?

R. L'association n'étant au fond qu'un contrat librement consenti par les associés, il est évident que ce contrat exige une sanction dans les cas où l'ordre est violé. Aucune société ne subsisterait si une volonté individuelle, engageant la lutte contre elle, pouvait impunément la troubler et lui nuire. Tant que des crimes et des délits seront commis, il faudra les réprimer. Il ne s'agit donc pas d'abolir tous les moyens de coercition pénale, mais de les maintenir jusqu'à ce qu'ils tombent en désuétude. Qui pourrait douter de la diminution rapide des désordres moraux et des violations de la loi dans un ordre social fondé sur l'accord et la solidarité des intérêts, sur le tra-

vail attrayant, sur une répartition équitable, sur la richesse, sur l'éducation intégrale et l'unité de ton qui en est la conséquence, au milieu d'une société qui intéresserait toutes les volontés individuelles au respect de la justice, au nom même des intérêts matériels et moraux.

D. Quelle serait la situation de la commune sociétaire par rapport aux lois générales et aux mœurs du pays ?

R. Elle ne pourrait que les accepter et s'y conformer. Voulût-elle s'en affranchir dans quelque mesure, elle n'y parviendrait pas facilement en Europe, même dans les États les plus libres, comme la Suisse et l'Angleterre. L'Amérique du Nord seule lui offrirait peut-être des conditions plus favorables.

CHAPITRE XXIX

ASSOCIATION UNIVERSELLE

D. Comment l'association pourra-t-elle s'étendre à toute la société ?

R. En prenant la commune pour image et modèle de l'organisme social universel. La série, base de l'ordre dans la première, doit l'être également dans le second. La liberté se réalise, dans l'une, par l'essor des attractions passionnelles et industrielles ; elle doit se réaliser, dans l'autre, de la même manière. Enfin, si l'accord des intérêts, l'unité de but et d'action favorisent la justice dans les rapports des habitants associés d'un village, les mêmes conditions doivent régler les relations des communes soit entre elles, soit avec les centres de canton, de province, d'état placés

au-dessus d'elles. La hiérarchie des groupes nationaux ou politiques doit avoir le même point de départ que celle des groupes et des séries dans l'organisation communale.

D. Comment s'opéreraient l'agglomération des communes et la centralisation de leurs rapports?

R. La constitution des groupes politiques aurait pour base les intérêts collectifs, les rapports moraux et administratifs, les conditions de sol et de climat, les affinités de race, de langage et d'habitudes. A chacun des degrés de l'ensemble, canton, département, province, état, confédération, correspondrait une cité où se centraliseraient les éléments d'une puissance supérieure, et ces chefs-lieux posséderaient des ressources proportionnées à leur importance respective.

D. Quelles institutions fonctionneraient dans ces centres?

R. Il y aurait là, comme dans nos villes actuelles, mais avec plus d'ordre et de puissance, des agences centrales pour les affaires industrielles et commerciales, des musées pour les sciences et les arts, des assemblées, des congrès de tout genre, des fêtes publiques, des distributions de hautes récompenses pour les grands bienfaiteurs de l'humanité. Ces agences supérieures interviendraient dans la sphère des intérêts généraux aux divers degrés de la hiérarchie sociale. Les travaux publics, notamment les voies de communication, trop dispendieux pour la commune ou pour un petit pays, seraient entrepris et dirigés par le canton, la province ou l'État. Là seraient centralisés le service des postes, des contributions, des assurances, l'organisation des armées industrielles, l'enseignement supérieur, la rédaction et la publication des documents de tout genre,

et enfin les hautes fonctions administratives dans l'ordre politique et international.

D. Comment seraient constitués le pouvoir central et les administrations de divers degrés?

R. Aux divers échelons correspondraient des fonctions électives suivant le même mécanisme que dans la commune. Le gouvernement du canton serait confié à des mandataires délégués par les communes, la régence du département aux délégués des cantons. Les provinces, les états, les confédérations constitueraient de la même manière des gouvernements nationaux ou fédéraux. Ces délégations proviendraient-elles d'une élection directe ou à plusieurs degrés? Il est probable que le second système assurerait mieux la compétence du vote et la sagesse du choix; mais l'expérience prononcerait à cet égard.

D. Croyez-vous qu'un jour tous les peuples seront associés et constitueront l'unité sociale du globe?

R. Nous devons l'espérer, quelque éloignée que puisse être la réalisation de cette espérance. Cette grande idée de l'exploitation unitaire du globe par l'Humanité libre et heureuse, nous semble maintenant une utopie ; cependant la plupart des grands génies l'ont entrevue, accueillie, et quelques-uns ont prévu que Constantinople serait un jour la capitale du globe.

D. Quel sera le rôle des armées industrielles?

Ces armées remplaceront dans l'avenir nos armées militaires. Au lieu de détruire, elles entreprendront les grands travaux d'utilité publique, l'endiguement des fleuves et des mers, le percement des isthmes et des montagnes, le desséchement des marais, la construction des routes et des

canaux, l'installation des groupes colonisateurs, etc., etc. Leur personnel se composera surtout de ces natures actives, ardentes, aventureuses, qui languiraient dans la sphère étroite d'un village, y compromettraient l'ordre et la paix, et qui, transportées dans un milieu plus vaste, trouveront, dans des éventualités imprévues et même dans des obstacles à vaincre, le moyen d'accomplir leur véritable destinée.

D. Quels changements dans les conditions physiques et morales de l'homme seront la conséquence du régime sociétaire universalisé ?

R. A l'indigence, à la misère, à la maladie se substitueront la richesse générale, la santé, le bien-être ; à l'ignorance les lumières ; à la fourberie la vérité pratique ; à l'oppression la liberté réelle ; à la guerre la paix constante ; aux intempéries outrées les températures équilibrées ; aux maladies provoquées l'hygiène préventive ; au cercle vicieux l'issue ouverte au progrès. Enfin, la méfiance, la duplicité d'action et l'égoïsme presque universel feront place à la confiance générale, à l'unité d'action, à la solidarité, à la fraternité et à la bienveillance sociale.

TROISIÈME PARTIE

SOCIOLOGIE APPLIQUÉE

CHAPITRE XXX

DES RÉFORMES SOCIALES EN GÉNÉRAL

D. En partant des données de l'observation et de la théorie, quelle marche faut-il suivre pour les mettre en pratique ?

R. Les principes de l'association peuvent recevoir une application partielle ou intégrale. La première méthode est suivie depuis longtemps. L'emploi des capitaux suivant le mode actionnaire, le métayage, la participation des travailleurs au bénéfice d'une usine, les cercles et casinos, les couvents, etc., sont des ébauches d'association. La seconde méthode, non encore expérimentée, consisterait à appliquer simultanément l'association à tous ou presque tous les éléments de l'activité humaine, ou tout au moins aux éléments économiques, *travail*, *capital* et *talent*, dans l'agriculture, l'industrie, le commerce et le travail domestique. Nous donnons à la première méthode le nom de *Garantisme*, à la seconde celui *d'Association intégrale*.

D. Que signifie exactement ce mot de Garantisme ?

R. Comme son nom l'indique, le Garantisme créerait un système de garanties matérielles et morales qui, sans aboutir d'emblée à l'accord universel des intérêts, à l'unité d'action, à l'harmonie véritable de tous les rapports, assurerait à chacun plus de richesse et de bien-être, plus de dignité et d'indépendance, au milieu d'un ensemble mieux ordonné et mieux équilibré.

D. La réforme garantiste rencontre-t-elle beaucoup d'obstacles?

R. Quoique la plupart des esprits se dirigent aujourd'hui dans le sens de cette méthode, il ne faut pas la croire d'une exécution facile. S'il s'agit de l'appliquer en grand, à toute une fonction, à l'industrie ou au commerce d'un pays tout entier, c'est une entreprise gigantesque qui suppose l'accord préalable de toute une population ralliée par un jugement identique sur l'utilité de la réforme projetée. Si, au lieu d'agir sur une grande échelle, on veut essayer le Garantisme dans des opérations de détail, les difficultés ne sont pas moins grandes, en raison de l'aggravation relative des charges et de la lutte inévitable à soutenir contre une masse d'esprits prévenus ou hostiles par crainte, jalousie ou ignorance.

D. La méthode de l'Association intégrale offrirait-elle moins de difficultés?

R. Elle a aussi les siennes, mais elle serait plus concluante et sans inconvénients sérieux. Une lieue carrée de terrain, une population de quinze à dix-huit cents âmes, un édifice pour la loger, un matériel agricole et industriel, un fonds de roulement pour la mise en train, et enfin un personnel dont la capacité serait à la hauteur des diffi-

cultés de la transition ; voilà, réduit à sa plus simple expression, l'ensemble des éléments jugés nécessaires pour la solution du problème. Le succès d'une tentative de ce genre serait suivi d'une imitation rapide et amènerait facilement la transformation de la société. Ainsi réduite à la proportion d'une commune rurale, cette expérimentation offrirait l'avantage de n'exiger qu'un capital relativement médiocre et de n'apporter dans le mécanisme social actuel aucun danger de pertubation, même dans le cas d'échec complet.

D. Vers laquelle de ces deux méthodes les esprits semblent-ils se diriger de préférence ?

R. Vers le Garantisme. Au premier abord il semble plus facile et plus rationnel de réaliser des associations partielles que l'association intégrale. Cette tendance a produit le mouvement coopératif dont les résultats, quoique très-intéressants, n'ont pas répondu et ne répondront pas toujours aux espérances. Loin d'entraver ce mouvement, il faut le favoriser et lui demander tout ce qu'il peut donner. Mais on ne tardera peut-être pas à avouer combien sa portée est limitée, et à reconnaître que le problème social ne se résoudra sérieusement que par des essais d'association intégrale.

D. Quel ordre faut-il suivre dans l'étude des réformes sociales pratiques ?

R Nous parlerons, sous le nom de Garantisme, des applications partielles du principe d'association, et, sous le titre d'Association intégrale, de la réforme plus complète que réclame l'organisation sociale actuelle.

CHAPITRE XXXI

DU GARANTISME DANS L'AGRICULTURE ET L'INDUSTRIE

D. Comment pourrait-on appliquer le Garantisme à l'agriculture ?

R. Par des institutions analogues à ce que l'on connaît déjà sous le nom de fermes-modèles ou d'asiles ruraux, actuellement consacrés à l'enseignement théorique et pratique de l'agriculture, à l'assistance des indigents ou au régime pénitentiaire. Des établissements de ce genre pourraient avoir une destination plus large et plus utile, si l'on en faisait de grandes exploitations agricoles, unitaires et libres, dont le capital serait représenté par des actions ou des obligations, et dont le personnel serait soumis au régime mixte du salaire avec participation aux bénéfices.

D. Quels sont les résultats probables de ce Garantisme agricole ?

R. On y obtiendrait une subsistance bonne et économique, des travaux variés et lucratifs, une gestion peu coûteuse. La ferme aurait des approvisionnements en silos, en greniers, et ce système généralisé mettrait le pays à l'abri des disettes. Il y aurait de grandes économies à faire dans la cuisine, le chauffage et autres branches du ménage. En combinant des travaux de fabrique avec ceux de l'agriculture, on y trouverait l'agrément d'une certaine variété. Les usines abandonneraient les grands centres pour se disséminer dans les fermes garantistes où l'ouvrier jouirait

d'une existence plus douce que dans les villes où il fait du matin au soir le même ouvrage, au préjudice de sa santé. La comptabilité serait accessible à la surveillance de chaque intéressé. L'ouvrier serait stimulé par les chances d'avancement en grade ; on lui donnerait l'esprit de propriété en lui attribuant des coupons d'actions et on le soulagerait des frais d'éducation par la facilité de combiner pour les enfants les études scolaires avec des occupations productives.

D. Quelles garanties ces fermes créeraient-elles entre les intéressés?

R. Le propriétaire aurait son revenu plus certain en raison de la puissance et de la fécondité du travail organisé unitairement, dirigé scientifiquement et accompli avec plus de vigueur par les salariés participants. Ceux-ci trouveraient à leur tour dans cette demi-association des motifs de travailler avec plus d'énergie à la réalisation d'un succès dont ils partageraient les fruits. Aujourd'hui, dans les grandes fermes et surtout dans les petites exploitations, les salariés sont trop privés d'action collective pour pouvoir débattre sérieusement les conditions du loyer de leurs bras. D'autre part, les propriétaires, mal servis par une population ignorante qui travaille avec répugnance, luttent en vain, dans leur isolcment, contre les fléaux qui désolent l'agriculture. Des fermes garantistes seraient donc favorables au travailleur et au propriétaire.

D. Comment le Garantisme peut-il s'appliquer à l'industrie manufacturière?

R. La lutte entre le patron et l'ouvrier est souvent très-directe dans les grands ateliers, lutte non moins funeste

l'un qu'à l'autre. La ligue est si facile entre les patrons qu'il suffit souvent, pour l'opérer, d'une entente tacite et pacifique. Au contraire, la coalition des travailleurs, à cause de leur grand nombre, de l'ignorance de la plupart, des passions violentes de quelques-uns et enfin des souffrances de tous, se produit rarement sans désordres et sans illégalité. Les grèves aggravent presque toujours le sort des intéressés en compromettant leur industrie. Une voie meilleure est celle des syndicats ou chambres d'ouvriers analogues à ceux qui existent déjà pour les patrons.

D. En quoi consisteraient ces syndicats d'ouvriers ?

R. Les travailleurs d'une même profession se grouperaient et éliraient le syndicat destiné à les représenter pour la défense de leurs droits et de leurs intérêts. On ne voit pas pourquoi la loi qui reconnaît les syndicats des chefs d'industrie n'autoriserait pas également ceux de la classe ouvrière. Au lieu de les entraver, l'Administration devrait en favoriser l'organisation ; car ces syndicats, nécessairement composés de l'élite de la corporation, atteindraient le but de leur institution par la puissance du droit et d'une raison éclairée, sans y mêler aucune violence. Voilà, en dehors de l'association proprement dite et dans l'état actuel de la société, l'unique garantie sérieuse que les classes ouvrières aient à conquérir, et encore la chose n'est-elle possible que pour les grandes agglomérations industrielles. Dans les industries morcelées, l'expédient est presque impraticable.

D. Les sociétés ouvrières de secours mutuels ne sont-elles pas une application du Garantisme?

R. Oui; nous en parlerons plus loin, mais ce sont là des ressources étrangères à la fonction productive à laquelle elles n'enlèvent rien de son incohérence et de son insolidarité.

D. La coopération a-t-elle été appliquée à l'agriculture et à l'industrie?

R. Oui; dans un autre chapitre nous en rapporterons des exemples.

CHAPITRE XXXII

DU GARANTISME COMMERCIAL

D. Quelles sont les réformes à introduire dans le commerce par le Garantisme?

R. Nous avons fait connaître ailleurs les vices de notre organisation commerciale qu'on peut résumer dans deux faits principaux : la concurrence individuelle et la propriété intermédiaire, dont découlent tous les autres et en première ligne le caractère essentiellement parasitique du négoce.

D. Dans quelle proportion ce parasitisme grève-t-il la valeur vénale des produits pour le consommateur?

R. Dans notre pays le commerce grève de 20 à 30 p. c. les produits livrés à la consommation, et dans certaines branches, cette charge monte à 50, à 100 p. c. et même plus haut. Si le commerce était réduit à sa fonction normale d'intermédiaire, le prix des produits ne serait pas augmenté en moyenne de plus de 4 à 5 p. c., et cette économie considérable, en favorisant la consommation, l'aug-

menterait; par contre-coup, la production en retirerait les mêmes avantages.

D. Comment pourrait-on ramener le commerce à sa véritable fonction ?

R. En généralisant la consignation continue pour la substituer autant que possible à la propriété intermédiaire, et en transformant la concurrence individuelle en concurrence sociétaire. Par la première de ces réformes, l'agent commercial désormais désintéressé n'aurait pas plus de raisons pour déprécier la marchandise aux dépens du vendeur que pour la surfaire au détriment de l'acheteur. D'autre part, la concurrence sociétaire, c'est-à-dire pratiquée par les agences de consignation créées dans l'intérêt commun des producteurs et des consommateurs, n'aurait à redouter ni des actes particuliers en scission avec l'action collective, ni les défaillances du sens moral chez quelques individus. Établie dans de bonnes conditions, une association a toujours un sentiment d'honneur plus sûr, un soin plus chatouilleux de sa dignité et de sa réputation. Enfin, les opérations, du moment où un grand nombre d'intéressés auraient le droit de les suivre et de les surveiller, prendraient, grâce à cette publicité, un caractère véridique. La plupart des sociétés coopératives offrent cette tendance morale qui fait prévoir le moment où la concurrence anarchique et mensongère devra disparaître des opérations commerciales.

D. Quels sont, dans le commerce, les éléments à conserver et les éléments à faire disparaître?

R. Il y a dans le commerce trois éléments à traiter diversement.

1o Les fonctions utiles qu'il faut protéger comme le transport, le détail distributif, etc., mais réduire aux voies les plus directes, à la plus grande économie d'agents, de capitaux, etc.

2o Les fonctions superflues comme l'agiotage, les complications mensongères, les pullulations d'agents et autres vices qu'il faut réprimer par l'association et le régime véridique.

3o Les fonctions mixtes, comme certains agents mercantiles, les manufacturiers-négociants qui participent du genre improductif et dont il faut protéger les uns et réprimer les autres.

D. Par quelle institution pratique obtiendrait-on ce résultat?

R. Par celle de l'*entrepôt sociétaire* dont le but est de liguer les trois fonctions sociales, production, consommation et distribution, contre tout empiètement intermédiaire, de manière à éviter les frais et les fraudes dont les parasites commerciaux surchargent l'objet mis en circulation et à réserver tout le bénéfice de vente au producteur primitif, sauf une provision pour les frais d'agence. Elle suppose pour un grand pays, comme la France, des établissements centraux dans les grandes villes, puis d'autres de moins en moins considérables dans les villes de deuxième ordre, dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement, de canton et dans les communes rurales. Chaque établissement, composé d'un entrepôt et d'une banque ou comptoir, reçoit la marchandise en consignation dans des magasins appropriés à la nature des denrées, blés, vins, produits manufacturés, et en fait lever des échantillons.

L'acheteur, après examen et d'après le prix demandé, conclut le marché ou fait une offre. Cette action directe rend tout courtage inutile et économise les frais de ce rouage parasite.

D. L'entrepôt pourrait-il devenir un établissement de crédit ?

R. Oui, cela paraît facile. Le producteur, après le dépôt de ses produits et l'estimation des experts, pourrait recevoir une avance plus ou moins inférieure à la valeur de l'objet expertisé. Cette avance serait faite en monnaie si la chose était rendue possible par l'abondance des capitaux provenant soit de la mise de fonds des actionnaires, soit des dépôts remboursables au comptant ou à terme. Mais, en cas d'insuffisance de numéraire, l'avance serait faite en warrants négociables, endossables, dont le déposant ferait argent en les escomptant chez un banquier, ou dont il se servirait pour acheter, parmi les produits déposés à à l'entrepôt, ceux qui seraient à sa convenance. Cette avance serait, en définitive, pour les déposants, une opération de crédit peu onéreuse, sinon gratuite, l'établissement n'ayant pas d'autre but que l'intérêt des producteurs et des consommateurs et ne pouvant jamais spéculer sur des bénéfices usuraires.

D. L'entrepôt sociétaire avec son annexe, le comptoir, aurait-il encore d'autres avantages ?

R. Il en aurait un si grand nombre que nous ne pouvons pas même les énumérer tous. Nous n'en indiquerons que les principaux. Il supprimerait la plupart des complications, déperditions et dommages négatifs du système actuel. Les frais de gestion seraient diminués par la réduction du per-

sonnel et des magasins au strict nécessaire. Les denrées qui actuellement se détériorent dans des greniers, des caves et des hangars, par l'action de l'humidité, de la température et des animaux nuisibles, seraient sauvegardées par une surveillance assidue et par les bonnes conditions d'un local approprié. Les déclarations et marques de provenance, les procès-verbaux d'expertise, l'intérêt des déposants à justifier la confiance des acheteurs, en soutenant la bonne réputation de l'établissement et celle du pays, seraient autant de garanties de loyauté. A mesure que le système garantiste prendrait de l'extension, le commerce véridique se substituerait au négoce abusif et le commerce lointain se transformerait à son tour dans le même sens. Les opérations s'appuyant partout sur les mêmes principes se garantiraient les unes par les autres et leur solidarité remplacerait l'antagonisme et la concurrence anarchique réductive dont tous les intérêts ont tant à souffrir. L'entrepôt communal pourrait devenir le magasin général de toutes les choses nécessaires à la consommation courante que le pays ne produirait pas. Quant aux objets de grand luxe, le comptoir ne les ferait venir que sur commande, en s'adressant aux grands centres pourvus de tout. Enfin, en réduisant le nombre des agents commerciaux, l'entrepôt concurrent rendrait ces improductifs aux fonctions utiles.

D. Quelles sont les autres institutions garantistes à innover ou à conserver dans le commerce ?

R. Nous mentionnerons seulement : 1° Le monopole du système monétaire qui ne peut qu'entre les mains de l'État donner des garanties de probité et de suffisante per-

fection dans la fabrication de la monnaie; 2o celui du tabac qui, atteignant un produit plus nuisible qu'utile, fait bénéficier l'État d'un impôt considérable; 3o celui des postes qui présente aussi, entre les mains de l'Administration, les meilleures garanties de fidélité, d'exactitude et de célérité dans le service des correspondances et des trans ports d'objets précieux; 4o l'exploitation, l'entretien ou au moins la surveillance par l'État de la plupart des voies de communication et de transport; 5o les tribunaux et chambres de commerce, les courtiers et agents de change qui ne rendraient que des services s'ils restaient étrangers aux jeux de bourse et aux menées odieuses de la spéculation et de l'agiotage; 6o le monopole d'une Banque nationale, établie sur la base véridique des intérêts généraux et non sur un privilége concédé par l'État, comme l'actuelle Banque de France et la plupart de nos grands établissements de crédit, instruments d'une féodalité financière qui fait chèrement payer ses services à la masse et accumule la richesse entre les mains d'un petit nombre déjà favorisé de la fortune.

CHAPITRE XXXIII

DU GARANTISME DANS LES TRAVAUX DOMESTIQUES

D. Comment le Garantisme peut-il être appliqué aux intérêts de la vie domestique ?

R. Par la substitution du *ménage sociétaire* au ménage morcelé, substitution dont le premier avantage serait de diminuer la dépense et d'augmenter le bien-être.

D. Qu'entend-on par ménage sociétaire?

R. On entend la réunion d'un certain nombre d'individus, autant que possible de tout âge et de tout sexe, mariés ou célibataires, associés sous le rapport du logement, du chauffage, de l'éclairage, de la nourriture, du service domestique et de certains agréments qu'on trouve déjà dans les cercles et casinos, tels que bibliothèque, journaux, salons de conversation, de jeux, musique, soirées, etc.

D. Le ménage sociétaire doit-il être composé de personnes de toutes conditions?

R. Non; jusqu'à ce que l'éducation universalisée ait créé une politesse générale de ton, de manières et de langage, il ne comportera sous ce rapport l'homogénéité indispensable qu'en le composant d'individus appartenant à la même classe sociale. Toutefois, on peut en adapter les degrés divers aux convenances respectives : 1° des ouvriers, 2° des gens aisés, 3° des riches.

D. Comment pourrait-on diminuer la dépense du logement, du chauffage et de l'éclairage?

R. Chaque famille, ayant l'usage des salons et des salles à manger de la société, pourrait réduire d'autant son appartement particulier et se passer de cuisine. L'éclairage au gaz et le chauffage de tout l'établissement par les systèmes les plus perfectionnés coûteraient moins que dans nos ménages séparés.

D. La nourriture préparée en commun serait moins dispendieuse, mais n'aurait-elle pas l'inconvénient de l'uniformité?

R. Le ménage sociétaire bien organisé n'implique pour

tous ses membres ni l'uniformité de la nourriture, ni l'obligation d'une consommation semblable, ni le joug d'une discipline gênante. Il faut non-seulement y trouver des tables communes de divers degrés et à des heures différentes, mais encore pouvoir se faire servir à des tables séparées, dans une salle commune ou particulière, ou même dans son propre domicile, et dans tous les cas être libre de choisir le service à prix fixe ou à la carte.

D. Quels seraient les avantages du ménage sociétaire sous le rapport du service personnel?

R. Sous la direction d'un comité administratif ou d'un syndicat, il y aurait des employés pour la cuisine, pour le service des tables et pour celui des locaux publics et particuliers ; mais, à population égale, ce personnel serait moins considérable que dans le système morcelé, et, par conséquent, moins dispendieux, en même temps qu'il serait mieux surveillé et mieux dressé. Sous tous ces rapports, une administration vigilante et le mécanisme lui-même préviendraient les tromperies si fréquentes de la part des domestiques actuels. D'un autre côté, les chances de conflit et de désaccord seraient en grande partie sinon tout à fait écartées, les maîtres et les serviteurs n'ayant plus des rapports aussi fréquents et aussi directs que dans nos ménages isolés d'aujourd'hui.

D. Quelles seraient les conditions du ménage sociétaire sous le rapport de l'ameublement ?

R. L'ameublement des salles communes rentrerait dans les dépenses collectives. Quant à celui des appartements particuliers, les associés pourraient l'acheter ou en louer l'usage.

D. Quels sont les établissements dans la société actuelle qui présentent le plus de rapports avec le ménage sociétaire?

R. Les casinos, les cercles, les restaurants, les cafés, les hôtels garnis, les pensions bourgeoises, en représentent les divers éléments isolés ou incomplétement groupés. Il suffirait de combiner convenablement ces éléments pour créer un véritable ménage sociétaire, mais à la condition d'en faire disparaître le caractère d'une industrie privée dont le lucre est le but exclusif, pour lui donner, comme base économique, le concours financier et l'intérêt matériel et moral de tous les associés.

CHAPITRE XXXIV

DU GARANTISME APPLIQUÉ AUX SCIENCES ET AUX ARTS, A L'ÉDUCATION, AUX FONCTIONS ADMINISTRATIVES, PROFESSIONNELLES, A LA PRÉVOYANCE ET A L'ASSISTANCE SOCIALE.

D. La société actuelle possède-t-elle des institutions garantistes dans le domaine des sciences et des arts?

R. Oui; les diplômes de capacité, les brevets d'invention, notre système français de poids et mesures, les concours, les expositions, les conseils de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, les académies, les sociétés savantes et littéraires, les théâtres, les musées, etc., sont autant d'institutions qui font servir les sciences et les arts au profit de tous. D'autre part le personnel de la plupart de ces établissements, tenu de faire preuve de capacité, de dignité morale et d'aptitude professionnelle, reçoit à son tour du

corps social des garanties et des moyens de protection pour l'exercice d'une activité qui doit lui procurer des avantages particuliers en même temps que concourir au bien général.

D. Notre système actuel d'éducation a-t-il quelques caractères de Garantisme?

R. Ces caractères existent à un certain degré dans nos écoles publiques, nos crèches, nos salles d'asile et nos maisons pénitentiaires pour l'enfance, institutions qui servent à la fois les intérêts de l'enfant et ceux de la société.

D. Notre organisation administrative et professionnelle offre-t-elle des traces de Garantisme?

R. Ces traces sont évidentes dans certaines professions, telles que l'ordre des officiers publics, notaires, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, courtiers, prud'hommes, experts et arbitres, l'ordre des avocats, le corps médical, dans les quarantaines sanitaires, les conseils de salubrité, la magistrature et toutes les administrations publiques. Le but de ces institutions, à quelque degré qu'il soit atteint, est de solidariser l'intérêt collectif avec l'intérêt privé.

D. Quelles sont les institutions de prévoyance et d'assistance qui rentrent dans le Garantisme?

R. Ce sont : 1° les diverses branches de l'assistance publique, hôpitaux, hospices, dispensaires, dépôts de mendicité, invalides de la guerre ou du travail; 2° la défense d'office en justice; 3° les sociétés charitables, les quêtes, souscriptions et fêtes dont le produit est affecté à des œuvres de bienfaisance ; 4° les sociétés de secours mutuels,

les caisses d'épargne ou de retraite, les tontines et sociétés d'assurances soit sur la vie, soit contre les sinistres qui menacent la propriété. Ces diverses institutions soulagent des souffrances individuelles, atténuent la plaie du paupérisme, mais ne sont que des palliatifs insuffisants.

D. Toutes ces institutions atteignent-elles le but pour lequel elles ont été créées?

R. Il n'en est pas une seule où l'on ne puisse signaler des vices à corriger, des lacunes à combler, des progrès à accomplir. Pour n'en citer qu'un exemple, les assurances, aujourd'hui confiées, comme une espèce de monopole, à des compagnies financières qu'elles enrichissent, devraient être universalisées et concentrées entre les mains de l'État, qui ne spéculerait pas pour bénéficier; mais il serait mieux encore de les organiser, suivant le principe d'une libre mutualité et de l'initiative privée que nos lois et nos administrations entravent souvent au lieu de la favoriser.

D. Quelles sont les institutions garantistes dont la création ou l'extension ferait marcher rapidement la société vers l'association intégrale?

R. La plus capable d'atteindre ce but serait celle des grandes fermes sociétaires, qui généraliseraient les améliorations que la grande propriété et la grande culture comportent seules, qui tendraient à anéantir le commerce anarchique en s'emparant des transports et en créant le Garantisme commercial par l'entrepôt sociétaire. Ces fermes, en s'annexant des ateliers de fabrique pour fournir du travail aux bras inoccupés, prépareraient le Garantisme industriel; elles ouvriraient à l'enfance la crèche, la salle d'asile, l'école et, enfin, organiseraient sociétairement les

occupations domestiques, de manière à reporter l'activité d'une partie des ménagères sur des travaux de production, unique moyen pour la femme de conquérir, en gagnant sa vie, plus d'individualité, de dignité et d'indépendance. En définitive, les institutions garantistes se multiplieraient, et la société, entrant dans la voie du progrès réel, de l'émancipation de l'individu et de la vraie liberté, s'avancerait à grands pas vers l'organisation du régime sociétaire. Au lieu de cela, nous marchons en tâtonnant et avec une lenteur désespérante. Nos efforts commencent à peine à prendre une allure plus décidée, d'où est sorti ce qu'on appelle le mouvement coopératif.

CHAPITRE XXXV

DE LA COOPÉRATION

D. Que faut-il entendre par la coopération?

R. La coopération embrasse un ensemble de faits si divers qu'il est difficile d'en donner une définition rigoureuse. L'idée fondamentale qui s'en dégage est un appel au principe d'association, en vue d'organiser les rapports d'intérêts entre l'individu et la collectivité dont il fait partie, de manière à ce qu'il coopère à l'œuvre commune par des services personnels et en retire des avantages correspondants.

D. A combien de genres se rapportent les sociétés coopératives?

R. A trois, qui sont : 1° des sociétés commerciales disti[illegible]sociétés de crédit et sociétés de consommation ;

2o des sociétés de production agricole ou industrielle ; 3o des sociétés mixtes qui comprennent plusieurs des espèces précédentes.

D. En quoi consistent les sociétés de crédit?

R. Elles ont pour objet le prêt, l'avance, l'escompte, soit à chacun de leurs membres, soit à d'autres sociétés. C'est en Allemagne que ces sociétés ont pris le plus grand développement. Toutefois, c'est de l'Écosse que semble être sortie la première application de l'idée du crédit démocratique appuyée sur cette considération que la solidarité, établie entre des ouvriers d'une moralité reconnue, est, pour une banque de prêt, un gage aussi solide, une garantie aussi sûre qu'un gros capital.

D. Quel est le but des sociétés de consommation?

R. C'est la réduction des dépenses que le commerce morcelé et anarchique impose au consommateur. La société achète en gros et de première main les denrées qu'elle revend à ses membres, soit à prix coûtant, soit au prix ordinaire, mais avec la stipulation, dans ce dernier cas, du retour des bénéfices effectués à chacun des consommateurs proportionnellement à sa consommation. Ces sociétés réussissent surtout dans les petites villes où leurs membres se connaissent et surveillent plus facilement les opérations. Elles sont très-répandues en Angleterre où s'est fondée, en 1843, la société des pionniers de Rochdale, arrivée aujourd'hui à des résultats qui tiennent presque du merveilleux.

D. Qu'avez-vous à dire des sociétés de production?

R. Elles sont relativement moins avancées, moins nombreuses et moins prospères. Cependant, on en connaît

quelques exemples heureux. Elles offrent plus de difficultés parce qu'elles exigent des capitaux souvent considérables et des directeurs habiles. Leur but étant de remplacer le patron par un associé qui ne puisse, dans aucun cas, dominer le travail ou s'attribuer ces gains énormes dont nous voyons sortir, dans l'industrie ordinaire, des fortunes rapides et colossales, la classe ouvrière voit souvent échouer ses efforts parce qu'elle a peu de sujets capables de bien diriger une grande fabrique. Heureusement, les industries qui n'exigent ni de grands capitaux ni des directeurs très-habiles sont encore assez nombreuses, et c'est de ce côté que doit se tourner la coopération.

D. La coopération a-t-elle été appliquée à l'agriculture?

R. Fort peu jusqu'ici. On ne pourrait guère citer à ce titre que les fruitières du Jura; il est bien désirable que les esprits se dirigent vers des applications de ce genre.

D. La coopération mixte est-elle très-répandue?

R. Elle est à peine connue. Cependant, nous pouvons citer la société de Beauregard près Vienne (Isère), dont l'élément agricole est encore peu important, mais dont les éléments industriels, meunerie et fabrique de draps, ainsi que plusieurs branches de consommation, fonctionnent d'une manière satisfaisante. Les cités ouvrières de Mulhouse, le familistère de Guise (Aisne), reposent en partie sur le principe de la coopération, au point de vue de la consommation, de la vie domestique et du crédit.

D. Quels sont les résultats généraux du système coopératif?

R. Il excite la classe ouvrière à l'épargne par la nécessité d'une mise de fonds, et l'épargne, à son tour, devient un moyen de bien-être et de moralisation. En second lieu, la

société de crédit met l'ouvrier en possession de l'instrument de travail; la société de consommation diminue sa dépense, et enfin la société de production doit amener au travail et au talent une grande partie des bénéfices qui aujourd'hui reviennent au capital. On comprend sans peine qu'en reliant ces éléments, la société coopérative mixte sera plus puissante et plus fructueuse que chacune des sociétés simples, et que cette combinaison amènera des changements profonds dans notre situation économique. Le mouvement coopératif, en résumé, est un effort énergique de la société présente vers le régime garantiste. Qu'on lui donne un autre nom, peu importe; ce qui le caractérise avant tout, c'est la recherche d'un ensemble de garanties et de contre-poids. Plus ou moins conscient du rôle qu'il remplit, en attendant le but définitif qu'il doit atteindre, il tend à conquérir, pour l'individu, plus de liberté, de solidarité et de bien-être; pour la société, plus d'ordre, de justice et de paix. Dans quelle mesure et à travers quelles vicissitudes y parviendra-t-il? C'est ce qu'il est impossible de dire. En attendant, il représente une étape intéressante et précieuse, sinon indispensable, vers la réalisation de l'Association intégrale.

CHAPITRE XXXVI

RÉALISATION DE L'ASSOCIATION INTÉGRALE

D. Comment pourrait-on réaliser l'association intégrale?

R. En appliquant le régime sociétaire à toutes les branches de l'activité industrielle et morale de l'homme, dans la mesure compatible avec nos lois et nos mœurs.

L'essai de cette application suppose un capital plus ou moins considérable, et exige avant tout un personnel d'une capacité requise au point de vue industriel, administratif et moral, pour vaincre les difficultés inhérentes à une œuvre de transition fort compliquée et sans précédents.

D. Quelles sont les difficultés spéciales de la transition ?

R. La principale est liée à la nécessité, contradictoire en apparence, de s'appuyer sur le principe d'autorité pour une œuvre dont le mécanisme et le but essentiel impliquent la plus grande liberté. Pour sortir de la civilisation, mais avant d'en être sorti, on ne saurait se passer d'une autorité forte et incontestée; pour entrer et vivre en harmonie, la liberté doit se dégager pleinement et se combiner avec un ordre collectif exempt de toute action arbitraire et oppressive des personnalités les unes sur les autres.

D. N'est-il pas possible de combiner et de concilier ces deux principes dans l'œuvre de transition ?

R. Si l'ordre collectif et l'expansion individuelle doivent être également garantis dans la phase préparatoire du régime sociétaire, nous ne concevons cette garantie possible qu'en supposant le personnel administratif doué de ces qualités exceptionnelles du cœur et de l'esprit qui savent accorder l'exercice de l'autorité avec le respect de la liberté. Connaissance approfondie de la science et de la théorie, esprit pratique mûri par l'expérience des hommes et des choses, dévouement et bienveillance à toute épreuve, force de volonté, sentiment éclairé de la justice, voilà les vertus nécessaires au groupe directeur de l'essai sociétaire.

D. Le reste de la population de l'essai devrait-il répondre à des exigences analogues ?

R. Oui, jusqu'à un certain point. Plus la masse serait déjà moralisée, éclairée et habile au travail, plus elle serait apte au régime de l'association. Il faudrait au moins écarter les individualités grossières, ignorantes, profondément égoïstes, ou notoirement perverties, procéder avec une scrupuleuse attention au choix des premiers groupes et créer, parmi eux, un ton convenable de bienveillance et de politesse.

D. Peut-on éluder une partie des difficultés signalées ?

R. On peut tenter l'essai sociétaire par plusieurs procédés, c'est-à-dire, à divers degrés; nous indiquerons les trois suivants :

1o *Épreuve de plein degré*, quinze à dix-huit cents personnes ;

2o *Épreuve réduite*, trois à neuf cents ou même cent vingt à trois cents personnes.

3o *Épreuve par les enfants.*

D. A-t-on déjà fait des essais d'association intégrale ?

R. Non; nous ne connaissons rien qui mérite ce nom. Jusqu'ici les partisans du système sociétaire n'ont pu disposer de moyens suffisants pour tenter un essai de ce genre. Les entreprises auxquelles plusieurs d'entre eux ont pris part appartiennent au système coopératif.

D. Quel serait le principal avantage de cet essai ?

R. L'œuvre, restant locale, n'exposerait, en cas d'insuccès, à aucune perturbation dans l'ordre général du pays où elle serait tentée. Cette méthode est bien plus rationnelle que la marche généralement suivie dans l'ordre politique où les changements, que l'on procède par des réformes ou des révolutions, s'opèrent simultanément dans

toute la nation de manière à produire parfois de véritables bouleversements.

CHAPITRE XXXVII

ESSAI SOCIÉTAIRE DE HAUT DEGRÉ

D. Quel capital serait nécessaire pour un essai sociétaire de haut degré ?

R. Dans les conditions moyennes d'un pays comme la France, il faudrait plusieurs millions pour l'acquisition du sol, la construction des bâtiments d'habitation et d'exploitation, l'achat du matériel et du mobilier, pour le fonds de roulement et les travaux préalables d'appropriation. Ce capital serait représenté par des actions et autant que possible fourni par les associés résidents, sans exclure toutefois de simples commanditaires, si leur concours était nécessaire.

D. Comment devrait-on procéder à l'installation du personnel ?

R. On procéderait graduellement. Au début, il pourrait être utile d'employer des salariés qui seraient ensuite éliminés à mesure que les associés seraient admis et il serait très-important d'avoir un personnel d'élite pour former le noyau des principales séries. On attendrait que cette première population eût l'habitude d'un ton poli et bienveillant, avant de la grossir par de nouvelles adjonctions.

D. Quelles devraient être les dispositions générales de l'édifice sociétaire ?

R. Nous avons indiqué au chapitre XXVI le plan sommaire

des bâtiments d'habitation et d'exploitation; on s'y conformerait le plus possible, soit qu'on eût à utiliser des bâtiments déjà existants, soit que tout fût à construire. La principale condition à remplir serait d'avoir des appartements de toute grandeur et de tout prix, d'établir des communications faciles entre les diverses parties de l'édifice, tout en assurant l'indépendance de chaque individu et de chaque famille dans son logement particulier.

D. Quels seraient les travaux à organiser au début?

R. On s'efforcerait de former les débutants au développement de l'attraction industrielle, en faisant éclore leurs goûts et leurs aptitudes; on créerait le charme dans les fonctions par les séances courtes et variées; les travailleurs seraient classés en groupes et sous-groupes, afin de graduer et d'échelonner les goûts, suivant l'âge, le sexe et le caractère. Les occupations du ménage permettraient d'établir assez promptement des séries et des groupes en certain nombre, ainsi que la culture des fleurs, des arbres fruitiers, l'emploi de l'opéra, etc.

D. Quel ordre devrait-on suivre dans l'établissement des autres travaux?

R. Le deuxième essaim comprendrait des ouvriers instructeurs, charpentiers, charrons, serruriers, des cultivateurs, des instituteurs primaires, car le régime sériaire excite le peuple et les enfants à demander l'instruction. Après un premier dégrossissement, commencerait l'essai du mécanisme des séries et l'on pourrait entrevoir les propriétés de l'attraction : préservatif d'excès par l'alternance des plaisirs, perfection du travail et ardeur industrielle croissant en raison des raffinements de bien-être et de luxe,

amour des richesses devenant voie de vertu, entraînement des enfants au travail productif, emploi des discords en harmonie générale, accord indirect des antipathiques.

D, Quel serait la composition du troisième essaim ?

R. L'appel du troisième essaim aurait lieu lorsque le noyau formé des deux premiers et comprenant déjà quelques centaines d'individus, serait familiarisé avec le mécanisme sociétaire sans doute encore bien incomplet, mais déjà très-différent de la société actuelle. Ce nouvel essaim, choisi avec un soin particulier, se composerait d'instituteurs, d'habiles artisans, de cultivateurs expérimentés, d'agronomes, d'artistes chargés de donner la haute éducation aux autres sociétaires et surtout aux enfants. Il faudrait rechercher, parmi les riches et les pauvres, les qualités suivantes : justesse d'oreille musicale, politesse, aptitude aux beaux-arts ; préférer les familles ayant peu d'enfants, introduire un tiers de célibataires, ne pas trop craindre les caractères excentriques, établir l'échelle graduée en âges, fortunes, lumières.

D. Combien faudrait-il de temps pour ces installations successives ?

R. Il est impossible de le dire d'avance, la marche à suivre comportant des tâtonnements inévitables et la précipitation étant plus à craindre que la lenteur. Les derniers essaims permettraient à la commune sociétaire de compléter ses séries et d'arriver aux effets de plein exercice. Alors les associés se grouperaient librement les uns avec les autres, selon leurs affinités d'âge, de caractère et de goûts industriels. Chaque jour on tiendrait la Bourse pour concerter, soit en industrie, soit en repas, soit en

plaisirs, les séances variées du lendemain et des jours suivants.

D. Comment l'administration serait-elle constituée ?

R. Une Régence chargée de diriger les affaires courantes et de pourvoir au service général, agirait comme déléguée de l'Aréopage, autorité d'opinion et d'élection composée des chefs de séries, d'un certain nombre de vieillards et d'actionnaires. La comptabilité très-simple serait tenue par une série spéciale. Enfin la Régence veillerait à l'exécution des contrats, des règlements, afin de maintenir l'ordre, en attendant que la discipline devînt de plus en plus un fait de volonté libre et intelligente de la part de chacun.

D. Comment peut-on se représenter l'organisation des diverses séries et l'ordre suivant lequel elle aurait lieu ?

R. On commencerait par les séries qui pourraient être à peu près complètes. Le choix porterait : 1° sur le règne animal de préférence au règne végétal, parce que le premier entretient les séries en exercice permanent pendant le chômage ; 2° sur le règne végétal de préférence aux manufactures où le travail est moins attrayant ; 3° sur les cuisines, travail permanent et sans chômage, d'initiative en attraction industrielle, lié à la production et à la consommation et le plus propre à exciter l'ardeur émulative ; 4° enfin sur les fabriques attrayantes plutôt que sur les lucratives.

D. Quelle serait l'importance relative des différentes classes de travaux ?

R. L'agriculture serait en première ligne, tant à cause de la nécessité des produits qu'elle doit fournir que du

caractère attrayant de plusieurs de ses branches. Presque sur le même rang seraient les séries nombreuses et variées des travaux de ménage. Le choix des opérations industrielles serait une question délicate. Il y en a d'usuelles dont on ne pourrait se passer comme celle des menuisiers, cordonniers, tailleurs, blanchisseuses, chapeliers, tonneliers, selliers, couteliers, etc. La plupart de ces séries d'industrie usuelle seraient défectueuses par défaut de compacité et d'exercice parcellaire. Les fabriques dont le gain serait le but principal, devraient être choisies avec discernement, afin d'établir l'attraction en doses proportionnelles pour l'homme, la femme et l'enfant, et d'attribuer aux femmes une moitié d'emplois dans les branches lucratives. Au lieu de les reléguer, comme parmi nous, aux fonctions ingrates, aux rôles serviles que leur assigne la morale vulgaire, il leur serait permis de reprendre le rôle que la nature leur assigne, le rôle de rivales et non de sujettes du sexe masculin. On organiserait chaque fabrique en séries de rivalités au moyen d'ouvriers de premier choix, capables de controverser sur leur art, de maîtres à prétention, appelés à faire école, à créer des luttes émulatives. Sous ces divers rapports il y aurait lieu de préférer l'ébénisterie, la lutherie, la parfumerie, la confiserie, la conserve artificielle, la laiterie, l'oisellerie, les fours à éclosion, etc., industries qui s'accordent toutes avec les attractions collectives et avec l'avantage de faire naître des liens de passions et d'intérêts entre les fabriques et l'agriculture.

D. Quels résultats matériels et moraux peut-on attendre d'un essai sociétaire bien dirigé ?

R. L'essai aurait réussi s'il réalisait une augmentation de la richesse telle que le bien-être devînt le lot de tous, et s'il démontrait la supériorité du mécanisme sociétaire sur la société actuelle au point de vue de la liberté, de la justice et du bonheur. Si nos visées théoriques sur l'attraction industrielle et passionnelle sont justes, l'expérience devra les confirmer, sinon d'une manière complète, au moins dans une certaine mesure. Cette réussite sera imparfaite dans la première commune sociétaire, à cause de son isolement et des difficultés de la transition ; mais elle suffira sans doute à démontrer la vérité des principes d'organisation sociale que nous avons considérés comme conformes aux lois de la nature humaine et de l'ordre universel.

CHAPITRE XXXVIII

ESSAIS D'ASSOCIATION INTÉGRALE SUR ÉCHELLE RÉDUITE

D. Est-il possible de réduire à des proportions inférieures un essai d'association intégrale ?

R Plus on descendra dans l'échelle des épreuves pratiques, plus on rétrécira le cercle de l'activité individuelle et collective. Or, comme ce rétrécissement et l'excès d'individualisme qui en résulte sont, dans la société actuelle, la source de la plupart des mutilations, désordres et souffrances qui affligent l'être humain, il est évident que plus l'association se rapprochera de la civilisation sous ce rapport, plus elle diminuera ses chances d'exercice normal et fructueux. Plus on abaissera le nombre des sociétaires, moins il y aura de séries possibles dans l'industrie et

dans l'ordre moral, moins les conditions seront favorables aux besoins et aux avantages de l'alternance, de la rivalité et de l'enthousiasme collectif, passions si utiles dans le travail comme dans les essors moraux, moins enfin l'association atteindra le niveau désirable en richesse, luxe et satisfactions intellectuelles et affectives.

D. A quel minimum peut-on ramener les épreuves incomplètes du régime sociétaire ?

R. Nous regardons comme plausible l'opinion qui assigne le chiffre de trente familles pour minimum d'un agrégat sociétaire. Au-dessus de 120 à 150 personnes, aucune série complète n'est possible, l'association perd tout ressort puissant d'attraction et ne peut plus être essayée en mode intégral. Cent cinquante à trois cents personnes ne donneront encore qu'un germe d'organisation sériaire où l'industrie attrayante et la liberté personnelle auront un essor très-borné. Il faut s'élever à trois, six ou huit cents et même mille personnes pour obtenir une véritable approximation de la commune sociétaire.

D. Ne serait-il pas rationnel d'opérer par succession et transformation de ces divers degrés ?

R. La chose paraît possible, sinon très-facile. Comme il faudra peut-être attendre longtemps encore la conquête des moyens nécessaires pour l'entreprise d'une commune entière associée, il est permis d'espérer des résultats satisfaisants d'une marche qui procéderait par des transitions graduées avec la prudence et l'habilité commandées par les circonstances. L'expérience déjà acquise par les essais coopératifs justifierait les tentatives qui pourraient dès aujourd'hui être dirigées dans ce sens.

D. Donnez un aperçu des conditions à remplir pour s'engager dans cette voie.

R. Un essai réduit suppose, comme l'essai sur grande échelle, la fondation d'une société d'actionnaires, à moins qu'on n'ait pour bailleur de fonds un riche capitaliste qui associerait les travailleurs d'après les principes que nous avons exposés. De plus, un terrain judicieusement choisi, un plan bien étudié des constructions à faire ou à transformer, un matériel agricole, industriel, domestique, des travaux préalables d'appropriation seraient des objets d'étude et d'exécution du même genre que pour l'épreuve de haut degré. L'étendue des terres à cultiver serait proportionnée à la population dans le rapport d'un hectare et demi environ par tête et des travaux préparatoires satisferaient aux conditions d'une culture collective, scientifique et économique. L'édifice serait disposé conformément au régime sociétaire, dont la première loi est de concilier les avantages de l'unité collective avec les exigences de la variété et de la liberté nécessaires aux individus.

D. Quelles considérations devront présider au choix du personnel?

R. Ce choix est d'autant plus important que certaines difficultés augmentent à mesure que le personnel est plus réduit. La plupart des essors harmoniques qui seraient favorisés par un milieu considérable, manqueront ou seront contrariés dans une petite réunion. Il faudra recourir à des conventions, à des règlements, pour prévenir les abus de la liberté ou pour suppléer à des lacunes d'attraction; en un mot, il faudra tâtonner et louvoyer. On devra choi-

sir, dans des conditions favorables de fortune, des sujets déjà polis et raffinés, doués d'un caractère libéral, c'est-à-dire généreux, honorables, tolérants et dignement respectueux les uns envers les autres. Il faudra rechercher ceux qui se plaisent aux soins des animaux et des végétaux, qui ont le goût de la musique ; des femmes de tout âge qui aiment la parure et le bon goût ; des gastronomes habiles à apprécier la bonne chère et sévères sur tout détail de cuisine et de cave. On préférera les gens qui, en industrie, aiment le beau et le bon, s'attachent à bien faire et à atteindre la perfection ; ceux que la nature a doués d'avantages corporels, la beauté inspirant presque toujours la sympathie ; et enfin les personnes sensibles à l'honneur, désintéressées, capables de vertu et de dévouement. D'autre part, on évitera les vices, comme la cupidité, l'avarice, le goût et l'habitude de la médisance, de la calomnie, la dépravation des mœurs, etc.

D. Comment faudra-t-il procéder à l'installation du personnel ?

R. Cette installation sera graduelle et plus ou moins rapidement conduite, selon les circonstances. La règle essentielle à suivre, c'est que la régence et le noyau se composent d'une élite de sujets distingués par le caractère et l'éducation, par l'intelligence et l'instruction, capables de prendre et d'établir dès le début le ton raffiné et l'habitude des manières polies.

Une fois ce premier milieu créé, les essaims successifs seraient appelés, non par masses, mais par petits groupes plus prompts et mieux disposés à accepter le ton de la société, à se modeler sur elle, à s'assimiler les habitudes

déjà prises, comme il arrive pour le recrutement militaire, dont les sujets, entrant en petit nombre dans un régiment, se façonnent très-vite aux allures de la troupe dont ils font désormais partie. En procédant à cette installation progressive, on commencera de préférence par les individus qui pourront prendre rang dans les séries à former les premières ou déjà formées dans l'agrégat sociétaire.

D. De quelle manière les opérations industrielles seront-elles combinées ?

L'organisation des séries sera dirigée d'après les données déjà indiquées, c'est-à-dire en mettant celles qui ont pour objet le règne animal, le règne végétal et les travaux domestiques avant celles des manufactures. Il ne faudra pas oublier qu'une série destinée à devenir compacte par le grand nombre de goûts et d'aptitudes qu'elle rallie, doit avoir le pas sur celle qui, quoique très-importante par son objet, risquerait de languir faute d'un nombre suffisant de praticiens. C'est moins la quantité que la perfection des essors passionnels et industriels qu'il faut rechercher dans une épreuve réduite. Des accords puissants et justes en petit nombre sont préférables à beaucoup d'accords faibles et incomplets. Il faudra prévenir la monotonie par la variété, la langueur par l'émulation, la froideur par l'enthousiasme, et pour cela se souvenir que des groupes numériquement trop faibles seraient contraires à la satisfaction de ces tendances si impérieuses chez la plupart des hommes.

D. Comment pourra-t-on, dans un régime sociétaire encore incomplet, concilier la liberté, l'ordre et la justice?

R. Tout en faisant de la liberté individuelle le moteur le plus essentiel du régime sociétaire, il faudra, dans l'œuvre de transition, suppléer aux lacunes d'attraction, d'équilibre et de contre-poids, qu'il sera impossible d'éviter. Plus l'épreuve sera de bas degré, plus ces lacunes seront nombreuses, importantes, et plus aussi seront à craindre les conflits et les subversions. Des liens disciplinaires seront donc indispensables. Les statuts de la société en poseront le principe et seront accompagnés de règlements détaillés au fur et à mesure que l'expérience en fera sentir le besoin. Confiées à des hommes justes et éclairés, investis d'attributions suffisantes, les mesures d'ordre public seront graduellement tempérées avec les progrès de l'association, pour s'éteindre lorsque le mécanisme perfectionné par l'expérience, l'amélioration physique et morale de la première génération, atteindra les conditions d'équilibre et d'harmonie que la théorie permet de prévoir.

CHAPITRE XXXIX

ESSAI SOCIÉTAIRE APPLIQUÉ A L'ENFANCE

D. Comment s'explique l'idée d'un essai sociétaire appliqué à l'enfance?

R. L'éducation et les mœurs modifient tellement notre nature qu'elle peut, à l'instar d'un arbre courbé de bonne heure, prendre un pli ineffaçable et l'habitude de certaines subversions. C'est pourquoi il serait peut-être préférable de s'adresser à l'enfance pour la soumettre aux méthodes d'éducation préconisés par la doctrine sociétaire et former

ainsi une série de jeunes générations qui, devenues adultes, seraient familiarisées avec le régime d'attraction. Observons toutefois que, l'enfant est un être incomplet au physique et au moral, étranger à l'amour et au familisme, et doué d'une activité intellectuelle et industrielle bien moins étendue que celle de l'adulte. De plus, l'éducation naturelle et attrayante n'aura pas l'appui de l'association générale, comme dans une commune complète, où les enfants admis dans plusieurs séries d'adultes, prendraient part à des travaux qu'ils ne peuvent exécuter seuls, à des fêtes de la société tout entière et trouveraient dans l'aide et l'affection de leurs familles associées le plus précieux des liens et des appuis, en même temps que la source de certains essors d'une grande utilité. Sous ces divers rapports il y a des réserves à faire sur les conséquences et les chances de succès de l'entreprise.

D. D'où proviendraient les enfants de l'institut sociétaire?

R. Ce seraient ou des orphelins appartenant, soit à l'assistance publique, soit à des collatéraux, ou des enfants ayant encore leur famille. Dans l'un et l'autre cas, il y aurait des conventions à passer entre les tuteurs de l'enfant et le directeur de l'institut, conventions basées sur les principes du contrat d'apprentissage tel qu'il est consacré par l'usage et les lois. D'ailleurs, les enfants seraient admis à leur naissance ou après le sevrage par essaims annuels de vingt à vingt-cinq.

D. Quelles sont les principales dispositions matérielles à donner à l'institut sociétaire?

R. Aux bâtiments construits par des architectes connaissant les principes du régime sociétaire, on joindrait des

jardins, des pâturages, des prairies et quelques autres cultures, des vaches, des chèvres, des ânesses laitières, des volailles et autres animaux de basse-cour. L'édifice comporterait tous les locaux nécessaires : au premier étage la crèche et le dortoir des plus jeunes enfants, au deuxième celui des enfans plus âgés ; ailleurs une salle analogue à nos salles d'asile, l'école, la bibliothèque, etc. Le chauffage, l'éclairage, l'aération, la distribution de l'eau chaude et de l'eau froide, la salle à bains, les moyens de communication, une infirmerie, un cabinet de pharmacie, un mobilier approprié aux besoins divers de l'institution, tout répondrait aux exigences de l'hygiène et du bien-être, et, pour atteindre ce but, on tâcherait d'imiter et de dépasser ce qu'on a pu concevoir ou exécuter jusqu'ici de plus parfait dans les crèches, salles d'asiles, écoles, pensionnats, lycées et habitations privées.

D. Devra-t-on réaliser les conditions d'une vie réduite au strict nécessaire ou celles du bien-être et d'un certain luxe ?

R. Il est probable que dans des conditions d'économie très-restreinte, une direction habile pourrait tirer d'une organisation unitaire des avantages supérieurs à ceux du système morcelé suivi aujourd'hui pour élever les orphelins. Mais l'institut sociétaire devrait tendre plus haut, c'est-à-dire, montrer par l'expérience si la méthode sériaire appliquée à la vie enfantine peut prouver l'exactitude de la théorie de l'attraction industrielle et passionnelle, et, par conséquent, s'il est possible de substituer au régime de la contrainte celui du libre essor des aptitudes et des passions natives. Pour cela, un certain luxe serait indispensable.

D. Quelles conditions essentielles aurait à remplir le personnel de la direction et de l'éducation ?

R. Outre la connaissance de la doctrine sociétaire, il faudrait au corps dirigeant une capacité intellectuelle et une valeur morale de premier ordre. Les instituteurs et institutrices, outre la branche spéciale d'enseignement dont ils seraient chargés, prendraient part aux travaux domestiques, agricoles et industriels, accessibles aux enfants les plus âgés. Rien ne serait plus utile qu'un personnel enseignant affranchi de l'esprit de routine et des préjugés, sachant observer la nature, saisir ses impulsions variées, plier les méthodes aux divers caractères et à la mobilité du jeune âge et joignant à ces qualités l'amour naturel et éclairé de l'enfance. Puisse ce gage de succès ne pas manquer à une épreuve sociale de si grande conséquence pour l'humanité !

D. Quelle serait la marche de l'éducation pratique ?

R. Les principales règles de l'éducation sociétaire se rapportent à cette double considération que l'enfant, comme être passif, a droit à tous les soins qu'exige la satisfaction de ses besoins physiologiques, intellectuels et moraux, et comme être actif, à trouver aussi sous sa main toutes les ressources, tous les moyens favorables à l'éclosion, à l'exercice expansif et perfectible de ses penchants, de ses goûts, de ses aptitudes, de ses vocations, en un mot, de toutes ses facultés. L'hygiène répond au premier point, l'éducation naturelle et attrayante au second.

D. Dites-nous un mot de l'hygiène.

R. L'hygiène ne peut être confiée qu'à un médecin qui, outre le traitement des maladies, aura la haute main sur

tout ce qui regarde le régime des aliments et des boissons, l'air respirable, la température, la lumière naturelle et artificielle, les influences atmosphériques, la propreté des habitations, celle du corps, l'usage des lotions et des bains, les vêtements, les cosmétiques, les évacuations naturelles, le sommeil, le repos, le coucher, les exercices du corps généraux ou partiels, marche, danse, gymnastiqne, etc. Quant à l'exercice des sens et de l'esprit, le médecin maintiendra l'équilibre entre le physique et le moral, et ses conseils interviendront dans la direction pédagogique confiée aux éducateurs proprement dits.

D. Comment l'enseignement serait-il dirigé?

R. L'enseignement doit suivre dans sa marche ascendante le développement naturel de l'organisme. D'abord physique et empirique, il met en jeu l'action des sens et les aptitudes industrielles les plus simples. Pour cela, l'institut, possédant le matériel de plusieurs petites industries, organiserait les occupations domestiques, rurales et industrielles, de manière à y utiliser l'intervention du premier âge. Ainsi l'enfant aurait accès aux cuisines, aux salles à manger, aux ateliers de blanchissage, de lingerie, aux petits jardins et aux jeux scientifiques d'après la méthode de Frœbel, à la garde et aux soins des bestiaux, de la basse-cour, des volières, des pigeonniers, à la cueillette des fruits, des légumes et à une foule de petits travaux qui ne demandent qu'à être variés, exécutés par de courtes séances, entremêlés de jeux ou de chants, en un mot, mis en rapport avec les goûts enfantins, pour être accomplis avec ardeur et plaisir. Il n'est pas jusqu'à ce besoin d'activité qui, ne pouvant se satisfaire dans le régime morcelé où

il dégénère souvent en manie destructive, ne puisse être aisément utilisé. Qu'on ait à la campagne de mauvaises herbes à arracher, des animaux nuisibles à détruire, souris, rats, hannetons, chenilles, limaces, etc., rien n'est plus facile que d'y employer l'ardeur des jeunes sujets, en leur offrant, comme pour des travaux directement utiles, l'attrait d'une récompense. Enfin, toujours en vue du développement physique et de l'éveil des aptitudes mécaniques, on mettrait à la disposition de l'enfance, sur le modèle des instruments, outils et ustensiles employés dans la plupart des métiers usuels, l'outillage miniature qui permettrait à chacun d'entreprendre des travaux de tout genre propres à déceler les vocations.

D. Quels seraient, vers le milieu de l'enfance, les résultats obtenus et les progrès à poursuivre?

R. L'enfant de huit à dix ans serait déjà initié et formé à beaucoup d'occupations manuelles plus ou moins productives, qui pourraient dès lors venir en déduction de sa dépense ou lui constituer une petite épargne. En même temps, excité au travail intellectuel par des amorces directes ou indirectes, il aurait probablement appris la lecture, l'écriture, un peu de calcul, quelques notions élémentaires en sciences, lettres et beaux-arts, et l'usage pratique d'une langue étrangère. Vers l'âge de douze ans, le programme des études s'élargirait. Avec la géographie, l'histoire, l'arithmétique, la géométrie, l'enfant acquerrait en physique, en chimie, en histoire naturelle, des notions utiles à la pratique de l'agriculture et des arts manuels, auxquels il aurait pris une part plus ou moins active, et cette participation aurait manifesté ses aptitudes.

D. Le but de cette éducation serait-il de préparer l'enfant à l'exercice d'une profession exclusive ?

R. Non. L'organisme humain est assez riche et assez puissant pour exercer son activité de plus d'une manière. Une éducation bien entendue doit rendre l'homme capable de plusieurs fonctions. La civilisation, qui en tant de choses contraint et mutile l'être humain, nous impose, par le choix forcé d'une profession exclusive, une destinée contraire aux vues de la nature. Ce n'est pas d'une seule profession que l'institut sociétaire ferait faire l'apprentissage à chacun de ses enfants, et, tout en prévoyant, par esprit de prudence, l'opportunité de pourvoir tout jeune sujet qui retomberait dans la société ordinaire, d'une capacité professionnelle spéciale, l'éducation sociétaire ne manquerait pas de lui en donner en même temps plusieurs autres.

D. Quel résultat final doit-on espérer d'un institut sociétaire bien dirigé ?

R. Une démonstration plus ou moins complète des principes que nous avons résumés par les mots de *travail attrayant, accord des intérêts et des volontés, essor libre et harmonique des forces morales, intellectuelles et industrielles.* La santé, le bien-être, un luxe favorable au raffinement des sens mais exempt d'abus et d'excès, la bienveillance générale développée par la fréquence des essors d'amitié prédominants dans l'enfance, le jeu équilibré des désirs d'ambition et de rivalité, des besoins de variété et d'accord collectif, l'amour du beau et du bien accru par les leçons et les exemples de chaque jour autant que par les impulsions spontanées et non contrariées du cœur humain,

l'unité de ton, de manières et de langage, le sentiment de dignité personnelle dû à l'habitude de la liberté et de la responsabilité, en un mot, un niveau de perfectionnement physique, moral et intellectuel bien supérieur à celui que nous fournit la société actuelle : voilà en quoi se résume l'espérance d'une expérimentation dont le moindre avantage serait de n'offrir aucun danger pour la société.

D. Que deviendraient les enfants à leur majorité?

R. Ils auraient l'alternative de quitter l'institut pour vivre dans la société ordinaire ou de poursuivre eux-mêmes la réalisation progressive de la commune associée. C'est sans doute ce second parti qui, après avoir été préparé par les soins d'une Direction prévoyante, serait adopté avec d'autant plus de chances de succès qu'elle disposerait d'un personnel formé et habitué au régime sériaire, et que les résultats déjà obtenus seraient un puissant point d'appui pour les efforts destinés à opérer cette transformation décisive.

CHAPITRE XL

PROPAGATION DU SOCIALISME

D. Comment le Socialisme s'est-il propagé jusqu'à présent?

R. D'une manière fort incohérente. Abandonnée à l'initiative et au dévouement de ceux qui en comprennent plus ou moins les véritables principes, cette propagation est, d'un côté, compromise par le zèle impatient et parfois fanatique de quelques sectaires, d'un autre côté, paralysé par la timidité et l'égoïsme de ceux qui, tout en adhérant

mentalement aux idées nouvelles, craignent de se compromettre en manifestant leurs convictions. Enfin, elle est entravée par l'opposition que lui suscitent l'ignorance, l'esprit de routine, les intérêts mal entendus et l'anarchie intellectuelle de l'époque.

D. Pourquoi le Socialisme effraie-t-il les intérêts?

R. Parce que le communisme, dont on rend injustement le Socialisme tout entier solidaire, attaque la propriété individuelle, l'hérédité, le prêt à intérêt, institutions sans lesquelles presque personne ne conçoit la société possible.

D. Pourquoi la doctrine de l'École sociétaire, à qui on ne peut adresser les mêmes reproches, se propage-t-elle si difficilement?

R. Parce que, outre la prévention qui, dans l'état présent des esprits, s'attache aux innovations dans le domaine économique et moral, cette doctrine est plus scientifique et plus vaste que celle du communisme et de l'économisme. Il faut plus d'étude, plus d'instruction antérieure pour en comprendre les principes et la portée pratique. Dans des questions de ce genre, le sentiment ne saurait suffire et la science est indispensable.

D. Que pensez-vous des socialistes qui préconisent l'emploi de la violence pour faire prévaloir leurs idées?

R. Quoique l'esprit de la société actuelle soit peu favorable aux idées nouvelles et aux droits de toute minorité, le Socialisme doit compter sur la persuasion pour pénétrer dans les esprits. En dépit des résistances qu'elle rencontre, la vérité sociale s'insinue peu à peu dans toutes les sphères de la société. Avant d'être devenue évidente pour le grand nombre, elle se pose déjà comme une question inéluctable

qu'il n'est désormais au pouvoir de personne d'écarter. Notre siècle sera pour la révolution sociale ce que le XVIIIe fut pour la révolution française.

D. Croyez-vous la société vouée à une nouvelle révolution aussi violente que celle du siècle dernier?

R. Cette révolution est infaillible ; mais il n'est pas fatal qu'elle soit aussi orageuse que sa devancière. On comprend bien aujourd'hui que si le pacifique et beau mouvement de 89 a fait place au délire convulsif de 92 et 93, la faute en est en grande partie à la résistance des partisans du passé et à l'agression injuste de l'étranger. On peut aussi prévoir des catastrophes si la vérité sociale est trop entravée par la violence ; mais il est permis d'espérer qu'il n'en sera pas ainsi. Malgré les persécutions déjà endurées, le Socialisme a fait trop de progrès pour que nous puissions douter de l'avenir. D'ailleurs, n'étant que l'opinion d'une minorité, il doit s'interdire toute autre arme que la persuasion pour atteindre son but.

D. Quels sont les auteurs à consulter pour étudier le socialisme?

R. Outre les économistes, nous citerons, parmi les socialistes modernes, et en première ligne : Ch. Fourier, dont on a si souvent travesti et calomnié les idées, mais dont le génie ne saurait être méconnu de quiconque étudie sérieusement ses travaux. Nommons ensuite Saint-Simon, Owen, Cabet, Louis Blanc, fondateurs des principales branches du communisme contemporain, dont nous avons déjà parlé (*Prélim.*, II).

D. Par quelle disposition des esprits s'expliquent la lenteur et la difficulté de la propagation du Socialisme ?

R. Tout le monde, à peu d'exceptions près, reconnaît que rien n'est plus rare que le bonheur, même pour les individus favorisés par la fortune ; que les causes de souffrance physique et morale abondent dans tous les rangs, et que, malgré tant de progrès dont elle s'enorgueillit, la société est encore fort imparfaite. Néanmoins, chacun se défie des idées nouvelles, dans la crainte qu'elles ne provoquent des bouleversements semblables à ceux de nos révolutions politiques. Cette appréhension s'explique mais ne justifie pas l'aveuglement dont elle s'accompagne. Une société vraiment sensée et prévoyante devrait s'appliquer à la recherche de la vérité, sous quelques formes qu'elle se manifeste et, par le moyen d'une institution spéciale, s'assurer de la valeur de toutes les inventions et idées nouvelles relatives à notre organisation économique et morale.

D. Quelle serait cette institution spéciale?

R. C'est celle qui a été déjà proposée depuis une trentaine d'années sous le nom de *Ministère du progrès?*

D. Comment fonctionnerait ce Ministère?

R. Il comprendrait deux divisions. L'une aurait pour objet la constatation de la valeur réelle des inventions et perfectionnements apportés dans les procédés propres aux diverses branches de l'industrie. L'autre concernerait les améliorations et les inventions relatives à l'organisation sociale, c'est-à-dire aux conditions du travail, à la production, à la distribution, à la consommation et à la répartition des produits. Le Ministère du progrès, considérant la commune comme l'élément réduit de la société, sommerait toutes les prétendues doctrines de progrès social de se formuler et de se soumettre, sur ce champ restreint, à une

expérimentation véridique propre à montrer la valeur de chacune d'elles.

D. Pourquoi l'idée de cette institution si utile et si tutélaire a-t-elle été repoussée?

R. On ne le sait. La société actuelle manque si radicalement d'ordre et de prévoyance, qu'elle laisse presque toujours grandir les germes de mécontentement et de révolte, avant de se douter des dangers qui la menacent. Au milieu de l'insouciance générale, quelques hommes font de pénibles efforts pour prévenir les malheurs qu'ils prévoient, mais leur nombre et leur force s'accroissent avec une lenteur affligeante. La misère extrême et l'ignorance des masses, l'égoïsme des riches, l'oubli trop commun de la justice et de l'amour du prochain, font, du milieu qui nous entoure, un monde aveugle, sourd et inerte, auquel s'appliquent avec une désolante vérité les paroles du psalmiste : *aures habent et non audient, oculos habent et non videbunt. Ils ont des oreilles et des yeux; mais ils sont sourds et aveugles.*

FIN


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01371 5043

Imp. L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.